

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

GROUPE-BK-UNIVERSITE



Institut International de Management
Ouagadougou-BURKINA FASO



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

CHAMBRE ECONOMIQUE EUROPEENNE
Fondation Universitaire Mercure
Bruxelles-BELGIQUE

Mémoire de fin de cycle en **MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION** *Option : Gestion des Projets*

Thème :

« Impact du financement par warrantage sur les conditions de vie des membres d'une organisation professionnelle agricole au Burkina Faso : Cas du groupement féminin TAMBA dans la Région de l'Est ».

Présenté et soutenu publiquement le 08 septembre 2016 par

Tiérosigh Bonaventure HIEN

Mention : Très bien

Composition du jury :

Président :
Dr Daouda KOUMA
Maître Assistant
Enseignant à l'Université de
Ouaga | Pr Joseph KI-ZERBO

Directeur de Mémoire :
Dr Sylestre OUEDRAOGO
Maître Assistant
Enseignant Chercheur
Université Ouaga II

Membre externe :
Dr Antoine YERBANGA
Assistant à l'Université Ouaga
II

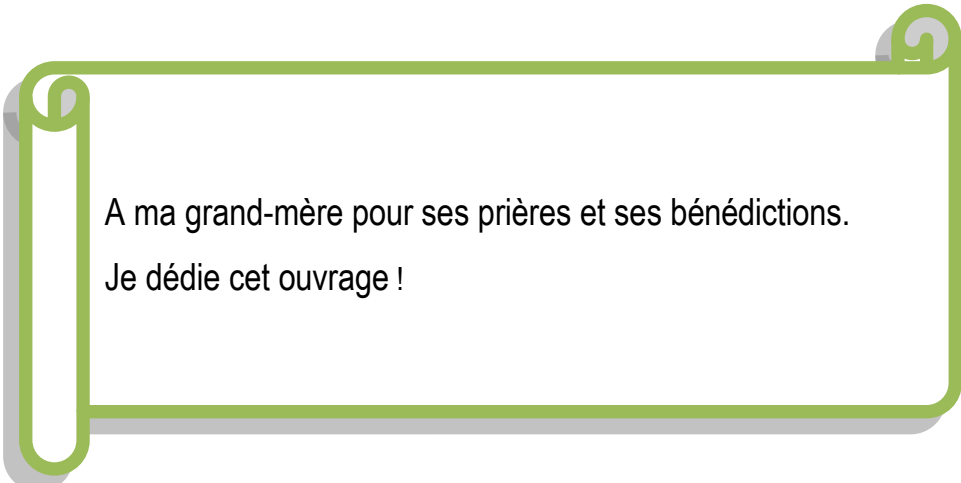
Année Académique 2015-2016

AVERTISSEMENTS

Tout droit réservé à l'auteur contre le copyright et le plagiat.

Les opinions émises dans ce mémoire n'engagent que son auteur et en aucune façon le Groupe-BK Université et ses institutions.

DEDICACE



A ma grand-mère pour ses prières et ses bénédictions.
Je dédie cet ouvrage !

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent au corps professoral de l'Institut International de Management (IIM) de Ouagadougou, pour la qualité de la formation dont nous avons bénéficié.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit de notre Directeur de mémoire, **Dr. Sylvestre OUEDRAOGO**, Enseignant Chercheur à l'Université Ouaga 2, Responsable de la filière Economie et Gestion des Entreprises d'Economie Sociale et Solidaire (MEGEES), Université Ouaga 2, Responsable Pédagogique et Scientifique de l'Institut de Formation Ouverte à Distance, Université Ouaga 2, Responsable de Yam Pukri Association qui, malgré ses multiples occupations, n'a ménagé aucun effort pour diriger notre mémoire de fin d'études.

Nos remerciements s'adressent à notre Maître de stage, **Madame Chantal Mifariba Clarisse LOMPO**, Ingénieur Agronome, Responsable de la Cellule Economie Agricole au Projet Neer-Tamba, dont sa disponibilité constante et ses connaissances du processus de conduite du warrantage agricole, nous ont été grandement bénéfiques.

Nos remerciements vont à l'adresse de **Madame Gisèle TAPSOBA**, Coordinatrice Nationale du Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA) pour nous avoir accordé l'accès aux données dont nous avons besoin et pour s'être prêtée à nos différentes sollicitations.

Nos remerciements vont à l'endroit de tous ceux et celles qui ont sans cesse œuvré, d'une manière ou d'une autre, pour l'aboutissement de ce document.

Que Dieu vous le rende au centuple !

SIGLES ET ABREVIATIONS

A.C.D.I.	: Agence Canadienne de Développement International
A.G.R.	: Activités Génératrices de Revenu
A.N.	: Assemblée Nationale
A.U.	: Acte Uniforme
B.A.D.	: Banque Africaine de Développement
B.I.T.	: Bureau International du Travail
B.M.	: Banque Mondiale
C.C.L.	: Centre de Collecte de Lait
C.I.G.	: Contrôleur Interne de Gestion
C.I.R.	: Cellule d'Information Régionale
C.N.A.	: Chambre Nationale d'Agriculture
C.N.-P.A.P.S.A.	: Coordination Nationale du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire
CO.GES.	: Comité de Gestion
CO.P.S.A.-C	: Coopératives de Prestations des Services Agricoles Coob-sa
C.R.A.	: Chambre Régionale d'Agriculture
D.G.F.O.M.R.	: Direction Générale de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural
D.G.P.E.R.	: Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
D.O.P.A.I.R.	: Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales
D.P.A.A.H.	: Direction Provinciale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
D.R.A.A.H.	: Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
E.T.P.	: Equipe Technique Pluridisciplinaire
F.A.O.	: Food and Agricultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
F.C.F.A.	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
G.A.F.S.P.	: Global Agriculture and Food Security Program (Programme Mondiale pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire)
G.B.K	: Groupe Bassabi KAGBARA
G.I.Z.	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (agence de coopération internationale allemande pour le développement)
I.A.	: Ingénieur Agronome
I.D.A.	: International Development Association (Association Internationale pour le Développement)
I.I.M.	: Institut International de Management
I.M.F.	: Institution de Microfinance
M.A.R.A.H.S.A	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de

	l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
O.G.	: Objectif Général
O.H.A.D.A.	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
O.N.G.	: Organisation Non Gouvernementale
O.P.	: Organisation des Producteurs ou Organisation Paysanne
O.P.A.	: Organisation Professionnelle Agricole
P.A.P.S.A.	: Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire
P.F.	: Point Focal
P.I.B.	: Produit Intérieur Brut
P.N.U.D.	: Programme des Nations Unies pour le Développement
P.T.B.A.	: Programme de Travail et de Budget Annuel
P.U.S.A.N.	: Plan d'Urgence pour le renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
R.C.P.B.	: Réseau des Caisses Populaires du Burkina
S.A.E.	: Sites Anti-Erosifs
S.A.F.	: Service Administratif et Financier
S.G.	: Secrétariat Général
S.G.F.	: Spécialiste en Gestion Financière
S.I.M.A.	: Système d'Information sur les Marchés des produits Agro-sylvo-pastoraux
S.S.E.	: Spécialiste en Suivi Evaluation
SO.NA.GE.S.S.	: Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
U.A.T.	: Unité d'Animation Technique
U.S.A.I.D.	: United States Agency for International Development
Z.A.T.	: Zone d'Appui Technique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1: Evolution du nombre de systèmes de warrantage créés et fonctionnels de 2011 à 2014	42
Tableau n°2: Evolution du nombre des membres du système de warrantage par région pour les trois campagnes.....	45
Tableau n°3: Situation des crédits octroyés par le Réseau des Caisses Populaires du Burkina durant les trois campagnes	47
Tableau n°4: Données des trois campagnes de warrantage.....	48
Tableau n°5: Nombre des membres de l'OPA et ceux actifs dans le warrantage.....	52
Tableau n°6: Situation des stocks en sacs de 100kg par spéculation durant les trois campagnes	53
Tableau n°7: Situation des crédits octroyés à l'OPA par la Caisse Populaire de la Kompienga durant les trois campagnes.....	54
Tableau n°8: Situation des dépenses engendrées par l'octroi du crédit à l'OPA par la Caisse Populaire (en FCFA)	56

LISTE DES FIGURES

Figure n°1: Cercle vicieux dans lequel se trouvent les producteurs et productrices	10
Figure n°2: Zone d'étude	12
Figure n°3: Schéma de mise en œuvre du warrantage.....	13
Figure n°4: Produit stockés dans le magasin de l'OPA.....	15
Figure n°5: Système de double cadenas	16
Figure n°6: situation des systèmes de warrantage créés par rapport à ceux fonctionnels	44
Figure n°7: Accroissement des hommes et des femmes sur la période des trois campagnes.	46
Figure n°8: Evolution de la quantité de produits stockés par sacs de 100 kg.....	49
Figure n°9: Evolution du crédit octroyé durant les trois campagnes.....	50
Figure n°10: Situation des spéculations par campagne de warrantages	54
Figure n°11: Lien entre le nombre des membres, les quantités de produit et le montant du crédit durant les trois campagnes	55

RESUME

Le warrantage agricole est un mécanisme de crédit de quelques mois dont la garantie est un stock de produits agricoles qui ne peut être vendu par l'Organisation Professionnelle Agricole, tant que le prêt n'est pas remboursé à l'Institution de Microfinance. L'étude a porté sur ce mécanisme de warrantage, qui est perçu comme une solution au problème de financement que vivent les petits producteurs en milieu rural au Burkina Faso. Par la suite, le processus de mise en œuvre du mécanisme de même que les critères de sélection des Organisations Professionnelles Agricoles bénéficiaires ont été présentés. Tout système est organisé à partir des textes et règlements qui le régissent. C'est pourquoi, avant de faire la présentation du Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA), structure ayant apporté son appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) dans la conduite du warrantage, nous avons présenté les textes à partir desquels sont régies ces organisations de producteurs. Aussi, notre méthodologie de recherche a consisté à faire la revue de littérature ce qui nous a permis d'élaborer la question principale, avant de définir les objectifs et d'émettre les hypothèses de recherche. La méthode de travail utilisée nous a-t-elle permis de situer le contexte et les conditions dans lesquels le travail a été réalisé pour aboutir aux résultats ayant fait l'objet d'analyses et d'interprétations. Au terme de ces analyses et interprétations, il ressort en définitive que le warrantage agricole, en dépit de ses limites est un outil performant et efficace qui mérite d'être perpétué et élargi à d'autres bénéficiaires dans le milieu rural. Des suggestions d'amélioration ont été formulées pour sa durabilité. Il s'agit entre autres de l'alphabétisation des femmes, de l'augmentation du portefeuille de crédit de la Caisse populaire de la Kompienga au profit du Groupement féminin TAMBA qui conduit le warrantage et du développement de la tierce détention.

Mots clés : Impact du financement, mécanisme du warrantage, Burkina Faso, PAPSA, OPA.

SUMMARY

The Agricultural warrantage is a short term credit mechanism in which the guarantee is stock of agricultural products. This stock will be sold by the Professional Agricultural Organization, if the loan is not paid back to the microfinance institution. The study focused on this mechanism of warrantage, which is perceived as a solution to the funding problem that small producers face in rural areas in Burkina Faso. In this study, the definition of a few key concepts related to the theme had been provided, before addressing the history and context that justify the introduction of this mechanism in Burkina Faso. After that, the process for the implementation of the mechanism as well as the criteria for the selection of recipient, Professional Agricultural Organizations have been presented. Any system is organized from the texts and regulations that govern it. Therefore, before making the presentation of the Project for the Improvement of Agricultural Productivity and Food Security which is the institution which helped the Professional Agricultural Organizations to conduct the warrantage, we have presented the texts that regulate these organizations of farmers. Our research methodology, also helped us to show the context and conditions in which the work has been done to achieve the results that have been analysed and interpreted. These analysis and interpretations, finally show that the agricultural warrantage despite its limitations is a powerful and effective tool that deserves to be perpetuated and expanded to other beneficiaries in rural areas. Suggestions for improvement have been formulated for its sustainability.

Key words: Funding Impact, mechanism of warrantage, Burkina Faso, PAPSA, OPA.

SOMMAIRE

Avertissements	i
Dédicace	ii
Remerciements	iii
Sigles et abréviations	iv
Liste des tableaux	vi
Liste des figures.....	vii
Resumé	viii
Summary.....	ix
Sommaire.....	x
Introduction	1
Première partie: Cadre théorique, réglementaire et méthodologie de recherche.....	4
Chapitre 1: Cadre théorique.....	5
1.1 Définitions de quelques concepts en lien avec le warrantage.....	5
1.2 Historique et contexte du warrantage	8
1.3 Processus de mise en œuvre du warrantage.....	13
1.4 Critère d'identification de l'OPA par le PAPSA	18
Chapitre 2: Cadre réglementaire et méthodologie de recherche	20
2.1 Cadre réglementaire	20
2.2 Présentation du Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA).....	22
2.3 Appui du PAPSA dans le cadre du warrantage aux OPA.....	26
2.4 Méthodologie de recherche.....	28
Deuxième partie : Présentation des résultats, analyse et interprétation des données	40
Chapitre 3: Présentation des résultats sur le warrantage	41
3.1 Aperçu des résultats du warrantage des OPA appuyées par le PAPSA.....	41
3.2 Mesure du degré de liaison entre la quantité et le revenu.....	48
3.3 Analyse des données du groupement féminin TAMBA de 2011 à 2014, issues du warrantage	51
3.4 Situation des AGR conduites par les membres du groupement féminin TAMBA.....	58
Chapitre 4: Analyse et interprétation des résultats	60
4.1 Impact du crédit sur le plan économique et social.....	61
4.2 Vérification des hypothèses	64
4.3 Limites du warrantage	68
4.4 Suggestions	71
Conclusion.....	75
Sources orales et bibliographie.....	I
Table des matières	VI
Annexes	IX
Annexe n°1 : Arrêté portant création du PAPSA	IX
Annexe n°2 Arrêté portant création du groupement féminin TAMBA.....	XIII
Annexe n°3: Guide d'entretien sur le warrantage adressé aux membres de l'OPA	XV
Annexe n°4: Guide d'entretien sur le warrantage adressé aux agents de l'administration et du projet.....	XVII
Annexe n°5: Formule servant à calculer le coefficient de corrélation linéaire	XVIII

INTRODUCTION

L'économie de la quasi - totalité des pays de l'Afrique de l'Ouest repose en grande partie sur l'agriculture qui contribue énormément au Produit Intérieur Brut (PIB) et emploie la majeure partie de la population active. Le Burkina Faso qui fait partie de cette zone géographique est un pays très majoritairement agricole. C'est ainsi que le secteur primaire (agriculture et élevage) emploie presque toute la population rurale et une partie de la population urbaine. Cette frange de la population qui travaille dans l'agriculture et l'élevage, est estimée à environ 80% des Burkinabè et contribue à hauteur de 35,3%¹ au PIB du pays.

Malgré le rôle moteur que l'agriculture joue dans le développement économique du pays, il y a une réticence généralisée des institutions financières à accompagner ce secteur dont les productions sont sensées nourrir tout le reste de la population. Le secteur agricole étant considéré comme un secteur à haut risque à cause des aléas climatiques, crée un climat de méfiance vis-à-vis des établissements financiers. L'incidence de ces aléas se traduit par une faible production au niveau de l'ensemble des exploitations agricoles, toutes filières confondues et sur toute l'étendue du territoire national. Malgré le faible niveau de production enregistré, les producteurs bradent leurs productions à la récolte, pour faire face à des dépenses d'ordre économique et/ou social.

Fort de ce constat, il s'avère nécessaire de prendre des dispositions pour leur permettre non seulement d'accroître la production agricole mais également d'assurer une sécurité alimentaire. Or, l'accroissement de la production alimentaire n'est possible que lorsque ces producteurs bénéficient d'un accompagnement financier pour acquérir du matériel et des intrants afin de booster leur production. Malheureusement, la faiblesse des ressources financières des Institutions de Microfinance (IMF) les oblige à imposer des critères trop exigeants d'accès au crédit aux petits producteurs (apport personnel, épargne obligatoire ou caution solidaire, etc.), qu'ils ne sont pas en mesure d'honorer.

En plus, les producteurs sont-ils tenus de faire face aux dépenses obligatoires qui se présentent à eux, induisant la nécessité d'avoir la liquidité essentielle correspondante. Cette

¹ FAO: « Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique/ Revue des politiques agricole et alimentaire au Burkina Faso », Rapport pays, juillet 2013, page 27

situation les contraint à s'orienter vers le système de crédit traditionnel dont le remboursement se fait en nature ou à des taux usuriers.

A la recherche d'autres solutions, les producteurs ont expérimenté le système de banque de céréales, qui consistait à acheter les céréales au moment des récoltes au plus haut prix et à les revendre au plus bas prix du marché à ses membres en période de soudure. Au regard de son caractère individualiste, ce système a connu également ses limites.

C'est pourquoi les acteurs intervenants dans ce secteur sont convaincus de la nécessité de trouver des mécanismes innovants de financement qui sécurisent à la fois les interventions des institutions de microfinances et les revenus des producteurs.

Pour apporter notre contribution à l'analyse de ce problème, nous nous sommes posés la question de savoir quel est le mécanisme qui rassure les établissements financiers et améliore les conditions de vie des producteurs ?

C'est ainsi que le warrantage nous a inspiré. Il se définit comme « une technique de crédit à court terme adaptée aux besoins de financement et aux capacités de garantie d'une certaine catégorie socio-professionnelle tels que les producteurs agricoles. La garantie est constituée par un stock de produits agricoles « warrantables » (conservables, peu encombrants et susceptibles d'augmenter de valeur) entreposés et pris en gage dans un magasin approprié et sécurisé² ». Ce mécanisme qui est pratiqué depuis la nuit des temps et dans de nombreux pays d'Europe et d'Afrique (Ghana, Togo, Côte D'Ivoire, Madagascar, Niger, Burkina Faso, etc.), peut prendre la forme de détention bancaire, de tierce détention, de warrant à domicile ou de détention communautaire.

Notre étude s'est orientée sur la détention communautaire qui est la forme recommandée par le Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA), aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) qui conduisent le warrantage sous sa supervision au Burkina Faso, afin d'analyser l'impact du financement sur les conditions de vie des membres.

Pour répondre à cette préoccupation que vivent les producteurs, nous nous proposons de conduire une étude dont le thème de réflexion portera sur:

² SANI Boubacar : « Expérience du warrantage au Niger », décembre 2007, page 5

«Impact du financement par warrantage sur les conditions de vie des membres d'une organisation professionnelle agricole au Burkina Faso : Cas du groupement féminin TAMBA dans la Région de l'Est, appuyé par le Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire».

Le développement de notre travail est organisé autour de deux parties.

La première partie est consacrée au traitement des aspects liés au cadre théorique, réglementaire et méthodologie de la recherche. Pour une meilleure connaissance du thème, nous allons procéder à la définition de quelques concepts clés en lien avec le warrantage. Par la suite, nous allons faire l'historique du warrantage, donner le contexte dans lequel il a été créé, puis son processus de mise en œuvre. Pour approfondir l'étude, nous nous sommes fixés un objectif à atteindre, tout en déterminant l'intérêt de l'étude et les critères à partir desquels, une OPA peut conduire l'activité. Aussi, les textes réglementaires à partir desquels les Organisations Professionnelles Agricoles sont créées feront l'objet d'une analyse, avant que nous procédions à la présentation du PAPSA et à la description de la méthodologie de recherche.

La deuxième partie porte sur la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats. Pour ce faire, nous allons donner un aperçu sur les OPA qui ont été identifiées par le PAPSA pour conduire le warrantage, avant de mettre l'accent sur l'analyse des données du groupement féminin TAMBA sur la période de 2011 à 2014, pour rechercher les éléments ayant impacté la mise en place de ce mécanisme. Par la suite nous allons nous atteler à l'analyse de l'impact du crédit sur le plan économique et social. Les hypothèses que nous avons émises feront l'objet d'une vérification, ce qui nous conduira à la détermination des limites, tout en proposant des éléments de solution pour améliorer la conduite du warrantage.

PREMIERE PARTIE: CADRE THEORIQUE, REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE

« [...] la connaissance commence par la tension entre savoir et non-savoir: pas de problème sans savoir – pas de problème sans non-savoir³ ». Quant au problème il peut se définir comme tout facteur de perturbation réelle ou anticipée créant dans un milieu un déséquilibre et pouvant être enrayé par l'utilisation d'un contre poids considéré comme solution. Tout problème ne pouvant être résolu n'en est pas un. Il apparaît plutôt comme une contrainte insurmontable qu'il faut alors contourner si l'on veut effectivement atteindre les objectifs.

L'envergure de la connaissance évoquée par Hervé Dumez (2011), nous permet de mesurer l'ampleur du travail que nous sommes en train de réaliser, en ce sens qu'il faut non seulement prendre en compte la littérature déjà développée sur le sujet en consultant le maximum d'ouvrages, mais aussi décrire la méthodologie de recherche mise en place tendant à résoudre le problème posé.

Pour ce faire, cette partie nous permettra d'explorer la littérature consacrée au warrantage en Afrique de l'Ouest en général et au Burkina Faso en particulier, afin de décrire l'historique, de même que le contexte dans lequel le warrantage a été mis en place dans notre pays. Les objectifs de l'étude seront déclinés sans oublier l'intérêt qu'elle aura pour certains acteurs. Aussi, un certain nombre de textes et règlements pris au sein des Etats pour favoriser la mise en place des OPA nous permettra également de connaître les dispositions ayant trait à leur mode de fonctionnement. Dans la mesure où il est important de maîtriser ce qui a déjà été fait en matière de warrantage, il sied de pouvoir positionner notre recherche de manière à ce qu'elle apporte une plus value et à ce qu'elle soit originale. La réussite de cette étude nous commande de mettre en place une méthode de recherche appropriée pour expliquer la démarche qui a été mise en place pour aboutir aux résultats obtenus.

Le développement de cette partie s'articulera autour du cadre théorique (premier chapitre) et du cadre réglementaire et de la méthodologie de recherche sur l'étude (deuxième chapitre).

³Herve Dumez : « Faire une revue de littérature : pourquoi et comment ? », le Libellio d'Aegis, volume 7, numéro 2, Eté 2011, page 16.

Chapitre 1: Cadre théorique

La réussite d'une étude passe par l'envergure de la recherche documentaire effectuée permettant un traitement adéquat des informations y relatives. Cette étape nous a permis d'exploiter les résultats de nos recherches issues de la revue de littérature faite à partir de plusieurs supports qui vont de la version papier, à celle électronique. Le développement de cette partie a consisté à faire l'historique du warrantage, le contexte dans lequel ce mécanisme a vu le jour au Burkina Faso, de même que les raisons qui ont prévalu à son application. De même les objectifs (général et spécifiques) de l'étude et l'intérêt que les différents acteurs auront à tirer après l'exploitation de ce document ont fait l'objet d'un développement. Nous avons estimé nécessaire de donner les définitions de quelques concepts ayant un lien avec le mécanisme de warrantage.

1.1 Définitions de quelques concepts en lien avec le warrantage

- *Le warrant*⁴ est le titre représentant un lot de marchandises placées dans un entrepôt public dit "magasin général". Cette opération est destinée à permettre la mise en gage de marchandises dans le cadre d'un contrat de crédit. Le dépôt dans un magasin général, donne lieu à la délivrance d'un récépissé qui est remis au déposant et d'un "warrant" (certificat de dépôt). Les récépissés et les warrants sont des documents commerciaux endossables. A l'échéance du crédit, à défaut de paiement de la créance gagée, le porteur du warrant peut faire réaliser son gage.
- *Le warrantage*, est un système de prêt à court terme (6 à 8 mois) garanti par un stock de produits agricoles « warrantable » (concevables, pas très encombrant et susceptibles d'augmenter de valeur) entreposés dans un magasin approprié. De façon classique, le crédit warrantage fait intervenir trois acteurs à savoir l'Institution de Microfinance, l'Organisation Professionnelle Agricole et l'entrepouseur privé. Chaque acteur joue un rôle essentiel dans le dispositif et y trouve en principe un avantage qui justifie son implication dans le mécanisme. Le warrantage peut prendre la forme de « détention bancaire », de « tierce détention », de « warrant à domicile » ou de « détention communautaire », selon les pays. Le warrantage suivant la détention communautaire est la forme que nous avons retenue

⁴ Ministère de l'Agriculture du Niger : « Manuel de formation sur le warrantage au Niger », mai 2011, page 26.

pour mener notre étude. Il met en relation deux acteurs à savoir l'OPA (propriétaire du magasin, qui assure et assume toutes les fonctions de l'entrepoteur agréé) et l'IMF. Ainsi, le warrantage agricole vient du terme warrant agricole ou crédit de stockage qui est un gage sur récolte qui ne peut être vendu tant que le prêt agricole n'est pas remboursé. Il vise à sécuriser le crédit à des agriculteurs en offrant comme garantie le stock de céréales⁵.

- *L'endos* est le moyen par lequel le titulaire d'une créance matérialisée par un titre à ordre, en transmet la provision à son propre créancier. Le mot vient de ce que la cession de la créance s'effectue par la seule apposition, faite au dos du titre, de la signature de celui qui en opère le transfert. L'effet juridique de l'endos est l'endossement⁶.
- *L'endossement* est la forme commerciale de la cession de créance du droit civil dite aussi « transport de créance ». En revanche c'est un procédé dont l'usage est limité aux titres pour lesquels ce mode de transmission a été légalement prévu⁷.
- *Intrants agricoles*: éléments ou inputs (semences, engrais, petits matériels, produits phytosanitaires) qui entrent dans la production agricole.
- *Organisation Professionnelle Agricole (OPA), Organisations paysannes (OP) ou Organisation des Producteurs (OPr)*: dans le présent document nous entendons par OPA ou OP toutes les catégories d'organisations de producteurs et de productrices, créées conformément à la Loi N°- 014/99/AN du 15 avril 1999, portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso, en vue d'encadrer et de défendre leurs intérêts, qu'elles soient masculines, féminines ou mixtes, OP de base, unions ou faîtières.
- La *microfinance* fait référence à l'offre de services financiers aux populations pauvres et à faibles revenus qui ont peu ou n'ont pas accès aux services financiers

⁵ M. Matiéyédo KONLAMBIGUE « rapport sur la revue des expériences de récépissés d'entrepoteur et de warrantage pour le financement de l'agriculture en Afrique de l'ouest, janvier 2011, page 14.

⁶ www.dictionnaire-juridique-com/définition/endos-endossement.php.

⁷ idem

bancaires. Les services financiers dont il s'agit sont principalement l'épargne, les crédits, les transferts et de plus en plus les assurances⁸.

- *Une Institution de MicroFinance (IMF)* ou un *Système Financier Décentralisé (SFD)* est une entreprise financière qui offre des services de microfinance et doit, à terme, couvrir ses charges et dégager une marge sans appui extérieur pour assurer sa pérennité.
- *Taux d'intérêt* est le pourcentage du capital représentant le coût de l'emprunt. Il est, selon la convention signée entre le PAPSA et la Faîtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB), de 1,25% par mois au profit des OPA retenues par le PAPSA et pratiquant le warrantage.
- *Tierce détention* : On parle de tierce détention lorsque le stock objet du warrantage est détenu par une tierce personne, autre que l'OPA et l'IMF.
- *Principe du double cadenas*⁹ : Fermeture du magasin avec 2 cadenas dont un pour l'OPA et l'autre pour l'IMF qui gardent chacun une des clés. Ainsi, le magasin n'est ouvert qu'en présence des 2 parties.
- De manière générale, *un ménage*, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne¹⁰.
- *Les conditions de vie des ménages* peuvent être appréciées à partir de leurs modes de consommation, d'épargne et de revenus.
- Sur le plan économique, *la consommation* est l'utilisation de biens et de ressources dont on ne peut se servir qu'en les détruisant ou en les transformant pour la satisfaction des besoins ou des désirs de l'homme. C'est la consommation finale (Exemple : la consommation d'eau, de nourriture)¹¹. La consommation des ménages est une donnée essentielle pour la santé économique d'un pays. Le niveau de

⁸ Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso : « Stratégie Nationale de Micro-finance et plan d'action 2012-2016 », version finale, janvier 2012, Page 8.

^{9 9} Ministère de l'Agriculture du Niger : « Manuel de formation sur le warrantage », mai 2011, page 26.

¹⁰ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/menage.htm>

¹¹ www.toupie.org/Dictionnaire/Consommation.htm

consommation est un élément qui entre en ligne de compte dans le calcul du Produit Intérieur Brut.

- *L'épargne* est la partie du revenu qui, pendant une période donnée, n'est pas dépensée. Cette somme d'argent n'est pas détruite immédiatement par une dépense de consommation et peut être conservée sous forme liquide (constitution d'encaisses ou de réserves motivées par une recherche de précaution ou l'échéance d'une dépense importante à venir), ou être réinvestie dans le circuit économique sous la forme d'un placement ou d'un investissement.
- *Le revenu* d'un ménage est l'ensemble des avoirs dont il dispose effectivement afin de consommer ou d'épargner. Alors, le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activités, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts.

Après avoir défini ces concepts en lien avec le warrantage, il est donc important pour nous de décrire l'historique et le contexte du warrantage.

1.2 Historique et contexte du warrantage

Le développement de notre thème d'étude nécessite que l'historique du warrantage, soit décrit, avant d'aborder le contexte dans lequel ce mécanisme a vu le jour au Burkina Faso.

1.2.1 Historique du warrantage

Les origines du warrantage remontent à l'antiquité où les civilisations de Mésopotamie et de Rome s'en sont servies. C'est un dispositif qui permet aux personnes de déposer leurs produits dans un entrepôt sécurisé et de recevoir en contrepartie un document commercial leur permettant d'obtenir un crédit auprès d'une institution financière; parfois, le système permet de vendre le produit par l'endos du même document ou d'un récépissé attaché¹³.

Le warrant agricole quant à lui, trouve son origine dans la nécessité apparue, dès la fin du XIX^{ème} siècle pour les agriculteurs européens, de trouver des moyens de financement sans se défaire de leurs moyens d'exploitation qui constituaient alors les éléments principaux de leur patrimoine mais dont ils ne pouvaient se dessaisir. La technique imaginée (le

¹³ COULTER Jonathan et Sani Mahamadou « Revue du warrantage paysan au Niger », version définitive, décembre 2009, page 6

warrantage) consiste dans la possibilité pour tout agriculteur ou toute agricultrice d'offrir sa récolte en gage du remboursement d'un prêt sollicité pour financer le début du cycle de production suivant ou toute autre activité de production agricole¹⁴.

Seulement, comme les établissements financiers n'ont pas toujours les moyens de conserver l'objet de la garantie (le warrant) dans leurs murs, il a été imaginé de procéder à la mise en gage au moyen d'un « en tiercement » : les marchandises sont entreposées dans des magasins généraux, dont les gestionnaires délivrent en échange des documents appelés « récépissés warrants » ou « certificat de dépôt », destinés à représenter à la fois la créance et la marchandise donnée en garantie, permettant de faire circuler toutes les deux par la voie de l'endossement. Cependant, cette technique présente l'inconvénient de dessaisir obligatoirement le débiteur, par le biais de l'entreposeur agréé.

Par la suite, différentes sortes de warrants n'exigeant pas de déplacement des marchandises données en garantie ont donc vu le jour, dénommés génériquement « warrants à domicile » similaire à des « crédits sur inventaire ».

Le développement des organisations de producteurs a permis aussi d'imaginer une solution intermédiaire et adaptée : la « détention communautaire » des stocks offerts en garantie dans un magasin contrôlé par une organisation d'agriculteurs.

Dans le contexte des pays en développement, le warrantage prend l'une ou l'autre forme, en « détention bancaire », en « tierce détention », en « warrant à domicile » ou en « détention communautaire », selon les pays.

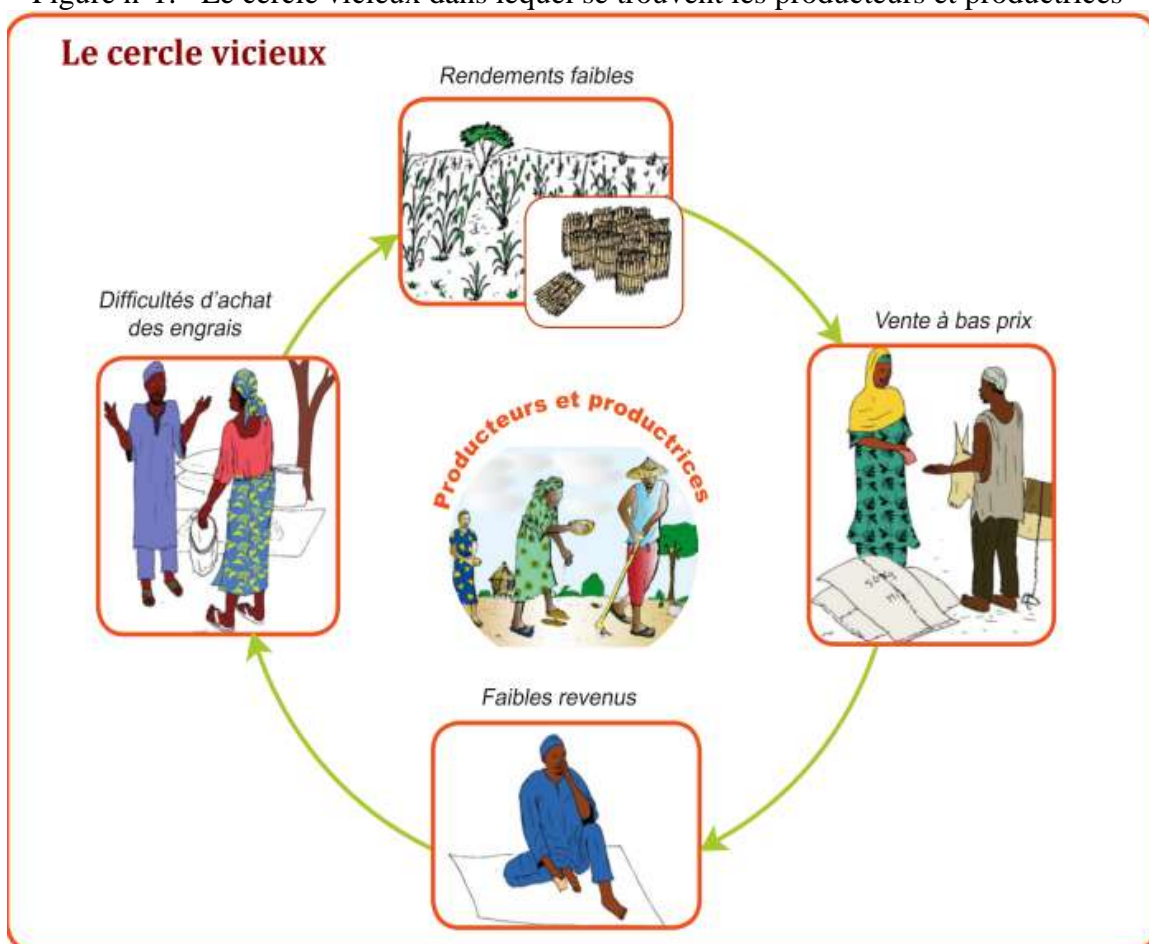
En Afrique Occidentale, on catégorise le magasinier ou la magasinnière comme un « tiers détenteur » qui reçoit typiquement des cargaisons de produits de consommation importés (sucre, riz, cigarettes etc.) ou de produits à exporter (comme le cacao ou le café), et les détiennent comme garantie pour un financement bancaire. Certains pays sahéliens comme le Niger et le Burkina Faso, ont développé un autre type de warrantage (en 1999 pour le Niger et 2005 pour le Burkina Faso) avec l'appui du Projet Intransit de la FAO.

¹⁴ Ministère de l'Agriculture du Niger : « Manuel de formation sur le warrantage », mai 2011, page 6.

1.2.2 Contexte et justification du warrantage

Dans les pays du Sahel, l'agriculture est soumise à des conditions climatiques peu favorables entraînant de faibles rendements des cultures. Les petits producteurs sont très souvent contraints de brader leurs produits agricoles dès la récolte pour avoir des liquidités afin d'amortir leurs dettes ou de satisfaire des besoins prioritaires (nourriture, santé, exode, scolarité des enfants, etc.). Or, à la période de soudure (juillet-septembre), les prix de ces mêmes produits augmentent. Ne disposant que de faibles revenus, les producteurs ne sont pas en mesure d'acheter les intrants leur permettant d'augmenter le rendement de leur production. Ils se retrouvent ainsi dans le cercle vicieux qui les rend de plus en plus pauvres, conformément à la figure n°1.

Figure n°1: Le cercle vicieux dans lequel se trouvent les producteurs et productrices



Source : FAO, Fiche d'information sur le warrantage, septembre 2012, page 1

Pour sortir de ce cercle, les pionniers¹⁵ du warrantage au Burkina Faso ont essayé plusieurs formules à savoir :

- le système de crédit traditionnel octroyé par les commerçants à des conditions défavorables et dont le remboursement est généralement effectué en nature pour financer leur achat d'intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires, etc.) en début de campagne, qui a provoqué l'endettement des ménages ruraux ;
- les opérations d'octroi de crédits avec l'appui des Institutions de Microfinance (IMF) de la région, afin de financer des activités génératrices de revenus parallèles à l'activité agricole, telles que la transformation artisanale ou le petit commerce ;
- le système des banques de céréales villageoises, qui consistait à l'achat direct de la production au plus haut prix du marché plutôt qu'au plus bas, puis à la revente aux producteurs membres des banques de céréales à des prix inférieurs au prix du marché en période de soudure. Cependant, au fil du temps, cette pratique a servi les intérêts personnels plutôt que collectifs et donné lieu à des impayés, ayant conduit à la faillite généralisée des banques de céréales dans toute la zone en 2006.

C'est dans ce contexte que les unions du Sud-ouest du Burkina Faso ont découvert le warrantage. Afin de s'enquérir de l'expérience de warrantage développé au Niger, les représentants de l'Union de Dissin ont initié un voyage d'échange organisé avec l'appui des organisations non gouvernementales SOS Sahel et Deutsche Welthungerhilfe (Agro Action Allemande) ainsi que du « Projet de Promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs », plus connu sous le vocable « projet Intrants » de la FAO (1999-2008). C'est à l'issue de ce voyage, que l'Union de Dissin a adapté le warrantage au contexte burkinabè et a ainsi lancé sa première campagne de warrantage en 2005-2006, suivie par la Coopérative de prestation de services agricoles - Coobsa (COPSA-C) en 2007-2008¹⁶.

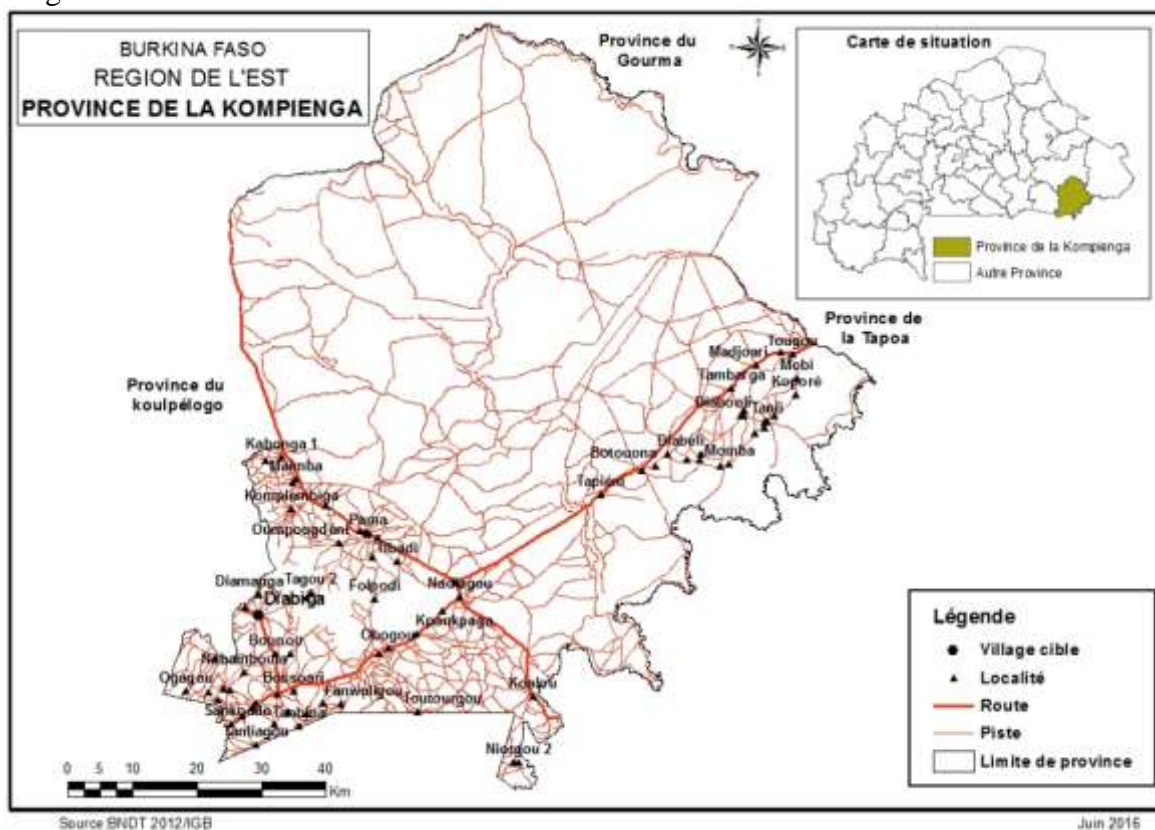
A l'image de la région du Sud-Ouest, les autres régions du Burkina Faso vivent les mêmes réalités. Cette situation a inspiré les autorités du pays à la formulation du Projet

¹⁵ Union des producteurs de Dissin, d'après Fanny Simphal « le warrantage dans le Sud-ouest du Burkina Faso. Une pratique adaptée aux besoins des petits producteurs et productrices », décembre 2012, page 2.

¹⁶ **FANNY Simphal**: « Le warrantage dans le Sud-ouest du Burkina Faso, une pratique adaptée aux besoins des petits producteurs et productrices », décembre 2012, page 2

d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA) après la crise alimentaire de 2008, pour prendre en compte ce mécanisme de financement qui aide les producteurs à accéder aux crédits, tout en sécurisant leurs productions. Pour atteindre son objectif de développement qui est « *d'améliorer la capacité des petits producteurs à accroître les productions vivrières et à assurer la disponibilité de ces produits sur les marchés ruraux toute l'année* »¹⁷, le PAPSA a choisi d'accompagner les organisations des producteurs et productrices situées dans les régions excédentaires¹⁸ du pays à pratiquer le warrantage. C'est ainsi que le groupement féminin TAMBA qui signifie « union, rassemblement, cohésion » en Gulmancema¹⁹, situé dans le village de Diabiga, commune de la Kompienga, province de la Kompienga, région de l'Est du Burkina Faso a été identifiée par le PAPSA pour conduire le warrantage pour la première fois au cours de la campagne de warrantage 2011/2012. La zone dans laquelle l'étude s'est réalisée est représentée par la figure n°2 ci-après.

Figure n°2: Zone d'étude



Source : Institut Géographique du Burkina (IGB) : Base nationale de données topographiques, 2012.

¹⁷ PAPSA : Manuel d'exécution, document principal. Version finale mise à jour mars 2015, page 16.

¹⁸ Régions déclarées excédentaires par le PAPSA : Régions du Sud-ouest, des Cascades, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, et du Centre-Ouest.

¹⁹ Traduction faite par M. C. Chantal LOMPO, Ingénieur Agronome.

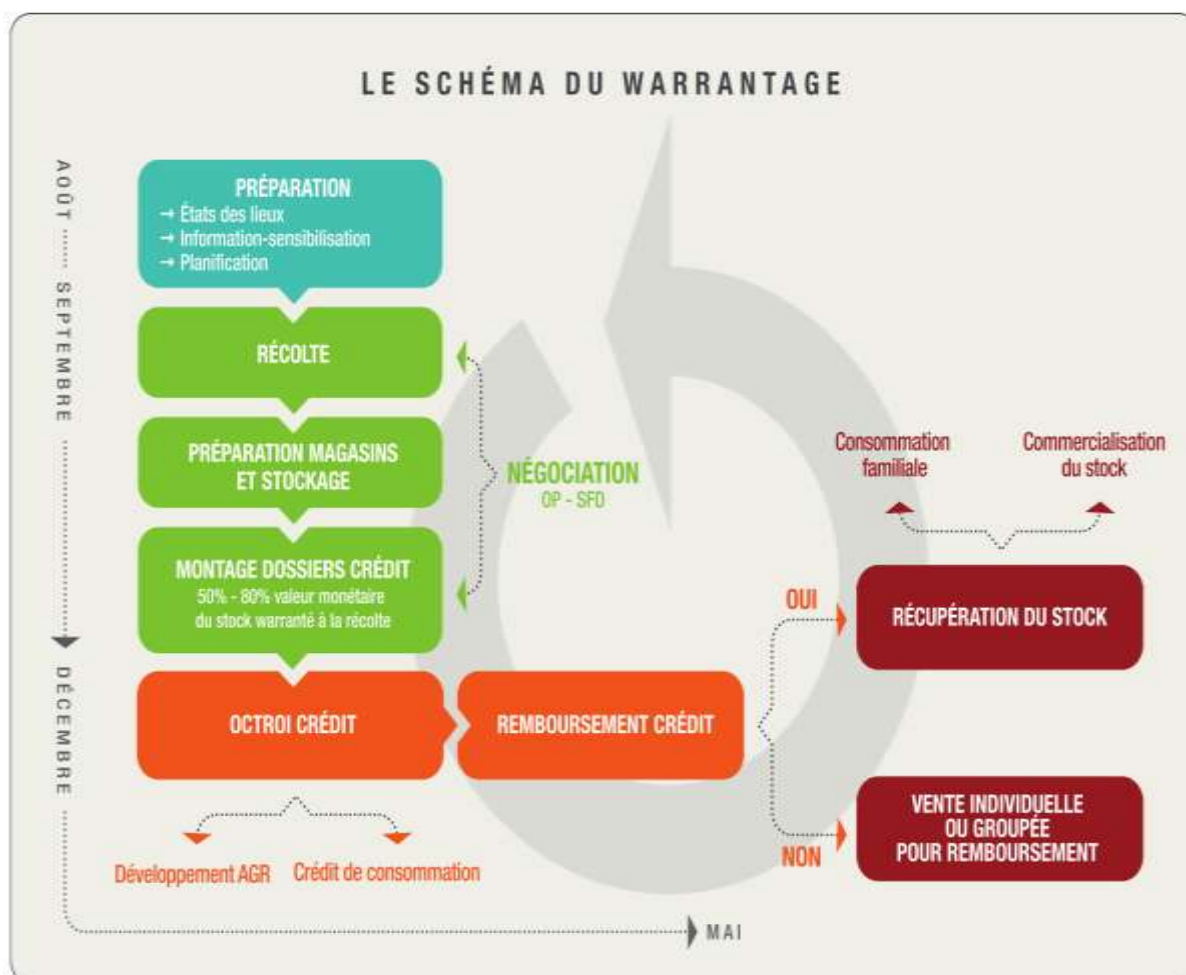
Cette figure n°2 nous fait ressortir la situation géographique de la province de la Kompienga sur la carte du Burkina Faso, afin de la présenter de façon isolée, tout en situant la position de Diabiga.

Après avoir défini le contexte et justifié la conduite du warrantage au Burkina Faso, il s'avère nécessaire pour nous de décrire le processus par lequel il est mis en œuvre.

1.3 Processus de mise en œuvre du warrantage

Au fil de l'expérience acquise d'année en année, un schéma opérationnel propre à la technique du warrantage a été mis en place conformément à la figure n°3 ci-après.

Figure n°3: Le schéma de mise en œuvre du warrantage



Source FAO, Fiche de bonne pratique, Burkina Faso, Décembre 2012, page 5

Le processus de mise en œuvre du warrantage passe par plusieurs étapes :

1. **Information et sensibilisation** des producteurs, des productrices et des conseillers de chaque localité sur le lancement de l'opération warrantage. Chaque année, deux à trois mois avant le déroulement de l'activité (début juillet), les agents de service de l'agriculture organisent des réunions villageoises afin de promouvoir la pratique et de recenser les OPA souhaitant « warranter » leur récolte. Les besoins de stockage des productions dans un magasin sécurisé (estimation en fonction des quantités semées en mai-juin, puis de la saison des pluies), sont généralement retranscrits sur une « fiche technique » spécifique au warrantage.
2. **Fixation des prix des produits agricoles et des calendriers de stockage et de dénouement.** Les prix de cession des produits à warranter sont fixés conjointement en réunion du bureau de l'OPA, des comités de gestion des magasins de warrantage et de l'IMF (courant octobre), en fonction de la valeur des produits à la récolte et des prix pratiqués sur les marchés de la zone. Au fil de la campagne, l'union continue de suivre l'évolution des prix.
3. **Montage du dossier du crédit warrantage** à partir de l'agrégation et de la synthèse de toutes les données collectées au niveau des villages (prix et intentions de stockage), et transmission du dossier à l'IMF. L'OPA négocie avec l'IMF le crédit collectif en son nom avec l'appui du PAPSA et des services techniques compétents, signe le protocole de collaboration.
4. **Préparation/nettoyage des magasins de warrantage** en vue du stockage de la récolte (octobre).
5. **Constitution des stocks et redistribution des crédits.** D'octobre à décembre, les producteurs et productrices acheminent au magasin de stockage les produits qu'ils ont décidé de warranter. Les comités de gestion des magasins, accompagnés par les agents de service de l'agriculture, enregistrent les entrées dans un cahier de gestion et classent les produits stockés (tout en veillant à la qualité des produits, à la sacherie utilisée, à la régularité du poids des sacs et au nom inscrit sur les sacs indemnes d'attaques), conformément à la figure n°4.

Figure n°4: Produit stockés dans le magasin de l'OPA



Source : Photo de produits stockés pour le warrantage prise par nous-mêmes, décembre 2015.

Ensuite, l'IMF octroie le crédit (qui varie entre 50% à 80% de la valeur monétaire du stock warranté à la récolte) à l'OPA qui le redistribue à ses membres sur présentation des reçus de stockage nominatifs des producteurs et productrices, telle une garantie pour récupérer le stock six mois plus tard.

6. **Suivi et accompagnement continu des producteurs et productrices après la constitution des premiers stocks.** Les comités de warrantage, les agents de service de l'agriculture, et l'IMF assurent:

i) les visites communes des magasins, au minimum une fois par mois à partir de janvier, pour contrôler l'état des stocks et procéder aux traitements des éventuels sacs attaqués par les prédateurs. A cette fin, les comités de gestion détiennent une clé du magasin, et l'IMF, détient la deuxième clé, d'où le système de double cadenas conformément à la figure n°5.

Figure n°5: Système de double cadenas



Source : Photo d'un magasin de warrantage prise par nous-mêmes, mai 2016.

ii) l'appui à la mise en œuvre des activités génératrices de revenus par les membres.

7. **Dénouement de l'activité**: à l'échéance, généralement au début de la période de soudure (mai-juin à début juillet), les membres remboursent les sommes dues (montant et intérêts du crédit contracté, frais de gardiennage) aux comités de gestion, qui ouvrent les magasins et rétrocèdent les stocks aux propriétaires sur présentation des reçus nominatifs. Par la suite le COGES assure le remboursement du crédit auprès de l'IMF. La date du déstockage est convenue d'un commun accord avec tous les producteurs, afin d'éviter les impayés.

Le stock est soit vendu (ventes groupées ou individuelles) à un prix nettement plus favorable qu'à la récolte, soit consommé par les familles des producteurs. Les producteurs peuvent également choisir de vendre le stock pour rembourser le crédit dans ce cas, la vente a lieu en présence de l'IMF, car le stock n'est jamais libéré avant le remboursement du crédit. Le stock est alors vendu par l'IMF pour solder le crédit.

8. **Présentation et analyse du bilan annuel de la campagne précédente lors de l'assemblée générale de l'union** (quantités stockées, crédits obtenus, marges obtenues par les hommes et les femmes) et bilan prévisionnel pour la campagne à venir (novembre).

Notre étude qui s'articule autour de l'impact du financement par le mécanisme du warrantage sur le groupement féminin TAMBA nous amène à décrire l'intérêt que chaque acteur a en particulier à exploiter le document.

1.3.1 Intérêt de l'étude

Cette œuvre aura certainement un intérêt pour plusieurs acteurs que sont entre autre, le PAPSA, les producteurs/productrices, et tout autre lecteur, pour peu qu'ils prennent le soin de la consulter et d'exploiter les conclusions qui en seront issues.

1.3.1.1 Intérêt pour le PAPSA

Ce document permettra au PAPSA d'avoir des éléments d'appréciation du niveau de conduite du warrantage et de son impact sur les bénéficiaires et leurs proches. Aussi, il permettra de mieux apprécier les principales difficultés rencontrées par les acteurs terrain et par ricochet permettra de réadapter la stratégie du projet relativement à cette activité.

1.3.1.2 Intérêt pour les producteurs/productrices

Au niveau de ce groupe cible, il s'agira pour eux de mesurer l'importance de cette activité. En effet, sur la base de chiffres et d'exemples concrets présentés dans le cadre de cette étude, les producteurs auront des preuves sur la pertinence de l'action menée et les bénéfices engendrés. Dans la mesure où le warrantage leur permet de renforcer la sécurité alimentaire, de conduire des activités génératrices de revenus, d'acquérir des intrants et du matériel agricole. Cette situation permet aux hommes d'investir davantage dans la production et réduit le départ en exode. Quant aux femmes, le warrantage leur offre l'opportunité de réaliser et/ou renforcer des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et contribue de ce fait à leur autonomisation.

1.3.1.3 Intérêt pour les acheteurs

Ce document pourrait leur permettre de mieux connaître le mécanisme notamment les possibilités de contractualisation avec les OPA disposant de stocks de produits warrantés. Avec le warrantage, qui permet de structurer et de grouper l'offre de produits agricoles, la collecte est facilitée, notamment pour répondre aux commandes. Les négociants grossistes et autres commerçants détaillants pourraient bénéficier d'une source d'approvisionnement régulière en céréales de qualité ; ceci pourrait leur permettre d'échelonner la mise en marché de leurs produits et de réaliser des gains substantiels.

1.3.1.4 Intérêt pour l'Institution de Microfinances (IMF)

Ce document permettra à l'IMF de connaître le sérieux ou non avec lequel les OPA travaillent dans le cadre du warrantage, afin de mieux les faire confiance ou non, dans le traitement de leur dossier de crédit. Le warrantage pourrait constituer un produit phare pour les IMF qui pourraient développer un nouveau service de financement en milieu rural adapté aux besoins des petits producteurs, diversifiant ainsi leur gamme de produits offerts dans le secteur de l'agriculture. Dans la mesure où le warrantage offre à l'IMF la garantie d'une meilleure sécurisation du crédit et du remboursement du fait de l'existence du stock en garantie, il est une opportunité d'améliorer et de pérenniser l'offre de service financier en milieu rural.

1.3.1.5 Intérêt pour nous-mêmes

Cette étude nous permettra d'approfondir nos connaissances en matière de warrantage au Burkina Faso d'une manière générale et en particulier dans la région de l'Est. En tant que Contrôleur Interne de Gestion au niveau du Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire, nous sommes chargés du suivi contrôle des fonds que le projet met à la disposition des différents acteurs chargés d'appuyer (renforcement des capacités, appui conseil des membres des OPA, construction et équipement des magasins) les OPA pour la conduite du warrantage dans la région de l'Est du Burkina Faso.

1.4 Critère d'identification de l'OPA par le PAPSA²⁰

Pour qu'une OPA soit éligible pour conduire le warrantage dans le cadre du PAPSA, un certain nombre de conditions favorables lui sont exigées. Il faut que l'OPA soit :

- reconnue officiellement, avec un statut, un règlement intérieur ; en effet ces documents font partie du dossier de demande de crédit ;
- informée et formée sur les principes, les règles et la technique de warrantage ;
- à mesure de constituer un stock suffisant de produits agricoles warrantables, de posséder les bonnes techniques de conservation, de disposer de produits de bonne qualité dont le prix est à mesure d'augmenter avec le temps ;

²⁰ Z. ETIENNE KABORE, V. MOHMED OUEDRAOGO « Formation des OPA sur le warrantage », mars 2012, page 43

- à mesure de prouver qu'elle dispose d'une capacité technique de traitement et d'entreposage des produits pour la conservation ;
- capable de prouver qu'elle a une bonne connaissance des évolutions probables des prix des produits agricoles en toutes saisons dans sa région ;
- à mesure de disposer d'un magasin approprié (sain et sûr) pour l'entreposage et la conservation du stock de garantie ;
- à mesure de disposer de capacités propres de financement et/ou est éligible à un financement d'une IMF et/ou d'une banque ;
- à mesure de disposer d'une capacité de préparation et d'organisation pour prévenir l'IMF, 1 à 3 mois à l'avance, de son intention de demander un crédit warranté ;
- à mesure de prouver qu'elle dispose d'une bonne cohésion sociale et qu'elle fait preuve de bonne gestion coopérative, cela peut être un atout améliorant la confiance de l'IMF vis-à-vis de l'OPA ;
- à mesure de prouver l'existence d'un règlement intérieur sur le warrantage, manuel de conduite opérationnelle du warrantage ;
- à mesure d'attester qu'elle dispose d'une bonne culture de remboursement des crédits.

Ce premier chapitre consacré à la revue de littérature, nous a permis de relever certains aspects théoriques du domaine. C'est ainsi que, pour mieux appréhender le thème, il nous a paru nécessaire de faire l'historique du warrantage. Au regard de l'évolution qu'a connu ce mode de financement des agriculteurs, plusieurs formules tendant à trouver une solution ont fait l'objet d'essai, mais n'ont pas été concluantes pour le bonheur des producteurs.

Pour parvenir à un résultat satisfaisant, nous nous sommes fixés des objectifs spécifiques, dont la mise en œuvre de chacun d'eux permettra d'atteindre l'objectif général visé. Au regard de l'importance de l'étude, nous avons estimé nécessaire de décrire l'intérêt que les acteurs auront à exploiter le présent document. Toute activité étant règlementée dans un Etat de droit, les autorités ont balisé le terrain quant à la création des Organisations Professionnelles Agricole (OPA), en édictant des lois et règlements.

Chapitre 2: Cadre réglementaire et méthodologie de recherche

Au-delà des doctrines qui présentent des réflexions faites par des personnes physiques sur des thématiques données, les Etats et les Institutions regroupant plusieurs Etats édictent des textes et règlements pour encadrer la vie des citoyens dans la mise en place de leurs organisations. C'est ainsi que dans le cadre des regroupements professionnels, des dispositions réglementaires ont été prises pour permettre aux personnes physiques ou morales désirant mettre leur savoir, leur bien et leur effort en commun, pour promouvoir ou créer des richesses de pouvoir le faire en toute liberté.

Nous consacrerons cette partie à l'intervention des partenaires qui accompagnent les organisations professionnelles agricoles dans le cadre du warrantage tout en précisant les dispositions réglementaires qui consacrent leurs interventions auprès de ces organisations paysannes. Autrement dit, le déroulement de ce chapitre fera ressortir les textes réglementaires relatifs à la création des organisations des producteurs, la présentation du Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire et l'appui qu'il apporte aux OPA. Aussi la méthodologie de recherche relative à l'étude sera développée.

2.1 Cadre réglementaire

Les Organisations Professionnelles Agricoles au Burkina Faso sont régies par un texte législatif national et bientôt se conformeront à l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.

2.1.1 Textes nationaux

Afin de mieux canaliser les organisations, le législateur Burkinabè a pris un texte pour orienter leur création, et leur fonctionnement. Il s'agit en l'occurrence de la loi n° 014/99/AN du 15 avril 1999²¹. Celle-ci dispose que les sociétés coopératives et les groupements, leurs unions et fédérations ainsi que la confédération des sociétés coopératives et des groupements constituent des personnes morales de droit privé à sociétaires variables, distinctes de leurs adhérents, jouissant de la pleine capacité juridique ainsi que de l'autonomie financière.

²¹ Loi N°014-99/AN du 15 avril 1999, portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso (article 1 et 3).

La loi 014 dispose en son article 4 que « les organisations précédemment citées répondent aux dénominations suivantes:

- coopérative ;
- groupement ;
- union de coopératives ou de groupements ;
- fédération ou confédération de coopératives ou de groupements.

Toute dénomination doit faire référence à la raison sociale indiquant le type d'activité ou la filière. Seule cette dénomination et le numéro d'enregistrement sont utilisés lors de toute opération avec des tiers ».

Il est interdit à toute organisation non enregistrée conformément aux dispositions de la présente loi d'utiliser l'une des dénominations prévues à l'article 4 ou toute autre dénomination de nature à prêter confusion avec celle-ci²².

La société coopérative, c'est toute association autonome de personnes qui se sont volontairement réunies sur leur propre initiative en vue de satisfaire leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise économique, dirigée démocratiquement, en fournissant une quote-part équitable du capital social nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les adhérents participent activement et dont ils sont les seuls propriétaires et les principaux usagers²³.

En se fondant sur cette loi, le groupement féminin TAMBA a été créé par arrêté n° 2002-041/MATD/PKPG/DKPG du 05 novembre 2002, agréant le groupement pré-coopératif féminin TAMBA du village de Diabiga. Il est agréé par l'Etat à travers l'enregistrement constaté dans le registre des groupements au niveau du département de la Kompienga sous le n°059-2002/DKPG du 04 novembre 2002. Ce groupement composé de femmes intervient sur le territoire de la Commune de Kompienga. Le groupement féminin TAMBA tout comme les autres OPA, devront se conformer aux textes communautaires dont le Burkina Faso est signataire.

²² Loi N°014-99/AN du 15 avril 1999, portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso (article 5).

²³ Article 8 de la Loi 014 ci-dessus citée.

2.1.2 Texte communautaire

Le texte communautaire qui régit les OPA est l'Acte Uniforme pour l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA²⁴). Il a connu presque dix ans²⁵ de négociations au sein des Etats Parties avant d'être adopté par 15 Etats membres (actuellement l'Organisation compte 17 Etats Parties), le 15 décembre 2010 à Lomé au Togo. Cet acte a été publié le 15 février 2011 au journal officiel de l'Union dont le Secrétariat Permanent est basé à Yaoundé au Cameroun. Après cette publication tous les Etats membres avaient quatre-vingt-dix (90) jours soit le 15 mai 2011 au plus tard pour le publier dans leurs journaux officiels et deux (02) ans²⁶, soit le 15 mai 2013 au plus tard, pour se conformer aux dispositions de cet acte tout en s'adaptant au contexte de chaque pays en prenant les dispositions législatives ou réglementaires y relatives.

Force est de constater qu'au Burkina Faso, plusieurs formations ont été organisées dans les régions au profit des organisations et des producteurs. Toutefois, aucune disposition législative ou réglementaire n'est encore prise afin que les organisations existantes puissent s'adapter à cet acte uniforme et permettre aux personnes physiques qui veulent créer leurs sociétés de le faire également afin de bénéficier des avantages qu'offre ce texte communautaire. Autrement dit, le groupement féminin TAMBA créé suivant les dispositions de la Loi N°014 du 15 avril 1999 est dans l'attente pour se conformer aux nouvelles dispositions. Ce groupement a été accompagné par le Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire dans la mise en œuvre du warrantage, qu'il convient pour nous de faire une brève présentation.

2.2 Présentation du Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA²⁷)

Cette présentation sera axée sur les raisons ayant motivé la création dudit projet, son domaine et sa zone d'intervention. Après avoir défini l'objectif de développement du PAPSA, nous allons décrire les composantes autour desquelles les activités sont orientées.

²⁴ Etats membres de l'OHADA : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, les Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée-Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. Cette organisation est créée le 17 octobre 1993 à Port-Louis à Maurice et révisé le 17 octobre 2008 à Québec au Canada

²⁵ David Hiez, Willy Tadjudje : « Présentation du nouveau droit coopératif OHADA », septembre 2012, page 3

²⁶ Acte Uniforme-OHADA : Articles 396 et 397

²⁷ Ces informations sont tirées du Manuel d'exécution du PAPSA adopté en 2010 et mise à jour en mars 2015, pp. 14-22.

2.2.1 Contexte et justification du PAPSA

La crise énergétique due à la hausse des prix des produits pétroliers a entraîné une crise alimentaire à partir de 2008 qui s'est traduite par une flambée des prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité. Face à cette situation, le gouvernement du Burkina Faso a adopté en mai 2008 un Plan d'Urgence pour le renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PUSAN). Le PUSAN vise à accroître la production globale et à améliorer les systèmes de production pour satisfaire durablement les besoins des populations à l'horizon 2015. Le PUSAN était une réponse conjoncturelle à la crise alimentaire en 2008 et a constitué les jalons de la réflexion sur une gestion structurelle de la vulnérabilité alimentaire des petits producteurs. C'est pourquoi en accord avec la Banque Mondiale, le gouvernement du Burkina Faso a procédé à la formulation du Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire en abrégé PAPSA pour être exécuté de juin 2010 à juin 2016. Le PAPSA a été créé suivant l'Arrêté conjoint N°2010-0017/MAHRH/MEF du 30 mars 2010.

A date, il convient de préciser que le projet a connu une restriction ayant conduit la Banque Mondiale à accorder un financement additionnel à travers deux guichets (IDA et GAFSP) et de prolonger la date de clôture en décembre 2018. Le PAPSA est un projet de catégorie A du point de vue de sa gestion administrative et de catégorie B en fonction des impacts que ses réalisations auront sur l'environnement.

Le PAPSA est géré par une Coordination Nationale qui est accompagnée par des Points Focaux qui sont également chargés de gérer le volet qui les concerne au sein des départements ministériels ou des structures²⁸ dans lesquels porte l'intervention du projet.

2.2.2 Ciblage géographique

Le projet a une couverture nationale et intervient dans quatre sous-secteurs à savoir : l'agriculture, l'eau, l'environnement et les ressources animales et halieutiques. Toutefois, les interventions se font en fonction des potentialités de chaque région.

²⁸ Les ministères ou structure qui sont concernés par le PAPSA sont : le Ministère en charge de l'Agriculture, le Ministère en charge des Ressources Animales et Halieutique, Ministère en charge de l'Eau, le Ministère en charge de l'Environnement et la Chambre Nationale d'Agriculture.

En ce qui concerne le financement IDA, la couverture géographique du projet reste les 13 Régions. Pour ce qui est du financement GAFSP, les activités du projet se sont concentrées dans les régions du Centre Sud, du Centre-Est et du Sahel.

Pour le cas spécifique des productions forestières, le Projet intervient dans les sept (07) aires protégées suivantes: (i) la forêt classée et réserve partielle de faune de Boulon-Koflandé ; (ii) la forêt classée et réserve partielle de faune de Comoé-Léraba ; (iii) la forêt classée et réserve de biosphère de la Mare aux Hippopotames ; (iv) le Parc National Kaboré Tambi (PNKT) ; (v) le bloc des cinq (05) aires de protection de faune (APF) du Sahel (Nassoumbou, Séno-Mango, Béli, Oursi, Darkoye) ; (vi) le Parc National d'Arly ; et (vii) le Ranch de gibier de Nazinga et dans les villages riverains desdites aires.

2.2.3 Objectif de développement du projet et résultats attendus

L'objectif de développement du Projet est d'améliorer la capacité des petits producteurs à accroître les productions vivrières et à assurer la disponibilité de ces produits sur les marchés ruraux toute l'année.

Pour atteindre cet objectif, le projet doit:

- améliorer le transfert de la technologie agricole et sa vulgarisation afin d'améliorer la productivité et surtout la production alimentaire ;
- renforcer les capacités des acteurs à gérer la variabilité des différents vivres aux niveaux local et national à travers un plus grand stockage et un accès au crédit sous le système de warrantage ;
- accroître la prestation et l'efficacité des services publics et privés impliqués dans la mise en œuvre du Projet.

Les principaux résultats à partir desquels l'objectif de développement du projet sera évalué sont les suivants :

- au moins 750 000 bénéficiaires directs dont 40% de femmes et 10% de jeunes sont touchés ;
- au moins 5 742 229 tonnes de productions vivrières sont atteintes ;
- au moins 540 tonnes de poissons sont produites;
- au moins 10 000 tonnes de produits agricoles sont stockés par les producteurs dans le système de warrantage ;

- au moins 3 500 000 litres de lait sont collectés dans les Centres de Collecte de Lait (CCL).

2.2.4 Description des composantes du projet

Les activités du projet s'articulent autour de trois composantes.

Composante 1 : amélioration de la production. Cette composante vise une meilleure production alimentaire à travers l'adoption par les producteurs des technologies de haute performance déjà disponibles au Burkina Faso. Pour ce faire, le projet s'assure de la disponibilité et de la proximité des technologies pour les producteurs en renforçant et en appuyant les extensions du réseau des distributeurs d'intrants.

Composante 2 : amélioration de la disponibilité des produits alimentaires. Cette composante vise le renforcement des capacités des acteurs à gérer la variabilité des vivres aux niveaux local et national. Pour y arriver, le Projet se charge d'appuyer la commercialisation des produits vivriers à travers: (i) le développement au niveau villageois d'un système de warrantage dans les zones excédentaires²⁹; (ii) la restructuration des banques céréalières en coopératives de commercialisation des céréales et leur mise en relation avec la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité (SONAGESS) dans les zones déficitaires; (iv) le renforcement des systèmes d'information sur les marchés et la création des points d'information au niveau des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA). Pour la mise en œuvre du système de warrantage, le projet a signé des protocoles de collaboration avec les institutions financières décentralisées qui ont manifesté leur intérêt dans le système de warrantage, notamment le réseau des caisses populaires qui conduit déjà des opérations pilotes.

Composante 3 : Développement institutionnel et renforcement des capacités. Cette composante vise le renforcement des capacités des structures directement impliquées dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit des séances de formation, des visites d'échanges entre producteurs, des activités de communication et d'information, des prestations de services de consultants aussi bien que des équipements.

²⁹ Zones où la production est abondante. Pour le PAPSA, il s'agit des régions : de l'Est, de la Boucle de Mouhoun, des Hauts-Bassins, des Cascades, du Centre Ouest, et du Sud-ouest.

2.2.5 Financement du projet

Le Projet d'amélioration de la productivité et de la sécurité alimentaire (PAPSA) dans sa phase initiale a coûté 26,173 milliards de FCFA, soit 51,319 millions de Dollar US.

Le financement additionnel se chiffre à environ 36,40 milliards de FCFA, soit 72,8 millions de Dollar US. Ce financement se reparti comme suit :

- le guichet IDA a contribué pour environ 17,85 milliards de FCFA, soit 35,7 millions de Dollar US.
- le guichet GAFSP a contribué pour environ 18,55 milliards de FCFA, soit 37,1 millions de Dollar US.

2.3 Appui du PAPSA dans le cadre du warrantage aux OPA

Pour la mise en œuvre du système de warrantage, le projet a signé un protocole de collaboration avec la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) qui conduit déjà des opérations pilotes. Ce protocole permet à la FCPB, d'accorder des avantages préférentiels aux OPA³⁰ qui ont été identifiées par le PAPSA pour conduire le warrantage. De même des protocoles sont également signés avec la Direction Générale de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR), et la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) afin qu'elles accompagnent les OPA à bien mettre en œuvre le mécanisme de warrantage.

Pour la DGFOMR, le principal domaine de collaboration avec le PAPSA porte sur la bonne organisation des producteurs et leur formation sur des activités spécifiques³¹. Quant à la DGPER, le domaine de collaboration avec le projet porte sur son accompagnement financier dans la réussite des activités du PAPSA relevant de ses compétences.

De 2011 à 2014, le PAPSA a appuyé les OPA à mettre en œuvre le warrantage. Cet appui direct mis à la disposition des OPA par le PAPSA se chiffre à environ 247 000 333 FCFA³². Il faut noter que l'appui que le PAPSA apporte aux OPA, passe par plusieurs structures d'intervention, qui constituent également des centres de gestion financière. Ces structures au regard de leurs modes d'intervention, bénéficient chacune d'un financement

³⁰ D'après le rapport d'évaluation des activités de warrantage et des coopératives de commercialisation des céréales (ccc), période de 2011 à 2014, effectué en décembre 2015, 124 OPA dont 21 dans la Région de l'Est, conduisent le warrantage avec l'appui du PAPSA.

³¹ Protocole d'accord N° 2015-14/MARHASA/SG/PF PAPSA charge de l'agriculture avec la Direction Générale de la Formation et de l'Organisation du Monde Rurale (DGFOMR), période : janvier-décembre 2015, signé en mai 2015.

³² Ce montant est extrait du logiciel de comptabilité TomPro de PAPSA et correspond au cumul des dépenses relatives au warrantage de 2011 à 2014.

du PAPSA pour faire soit de l'appui conseil, du suivi évaluation, du suivi contrôle, de la supervision, ou la formation des membres dans le cadre du warrantage. Les structures qui interviennent pour accompagner l'OPA dans le cadre du warrantage sont composées des:

- structures de l'administration centrale à savoir : la Direction Générale de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural ; la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale ; les Directions Régionales de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques ; les Directions Provinciales de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques ; les Zones d'Appui Technique ; les Unités d'Animation Techniques ;
- structures de la Coordination du Projet à savoir : la Coordination Nationale du Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire; le Point Focal PAPSA au niveau du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques ; le Point-Focal PAPSA au niveau de la Chambre Nationale d'Agriculture ;
- structures d'appui conseil qui sont les Chambres Régionales d'Agriculture dans lesquelles sont logées les équipes techniques pluridisciplinaires du PAPSA ;
- structures partenaires que sont la Banque Mondiale, les Caisses Populaires, etc.

En définitive, nous pouvons dire que cette partie a été consacrée au recensement des textes réglementaires ayant favorisé la création des OPA. Aussi faut-il préciser qu'à travers cette partie, l'occasion nous a été donnée de revenir sur le cas spécifique du Burkina Faso qui a signé l'Acte Uniforme OHADA qui devrait entrer en vigueur le 15 mai 2013, mais qui ne s'est pas encore conformer à ces dispositions. La contribution du PAPSA à la réussite de l'opération de warrantage a été évoquée, de même que son contexte de création, son objectif de développement et son partenaire technique et financier.

Les critères édictés par le PAPSA pour identifier les OPA à accompagner, ont fait l'objet de présentation, tout en prenant en compte les différentes étapes pour la mise en œuvre du warrantage. Pour la suite de notre travail, il est nécessaire pour nous de présenter la méthodologie de recherche que nous avons utilisée pour aboutir aux différentes conclusions de l'étude.

2.4 Méthodologie de recherche

« La résolution de tout problème en management, que ce soit en recherche fondamentale ou appliquée, nécessite une approche scientifique rigoureuse, laquelle garantira le caractère professionnel de l'étude donc, du résultat final³³ »

Cette constatation présuppose que face à un problème, le gestionnaire de projets doit être à mesure d'établir une démarche rigoureuse pour aboutir aux résultats pertinents qui permettront sa résolution. Pour cela, il s'agira pour nous d'opérationnaliser les variables à manipuler, en les adaptant à la situation, ce qui se traduit par une maîtrise de l'étude qui est conduite. Le manager de projet ne peut y arriver que grâce à une recherche documentaire et exploratoire qui lui permettra de bien cerner le problème à traiter. Une fois ce préalable établi, le manager de projet doit être capable d'élaborer un plan de collecte et d'analyse des données en fonction des relations identifiées et de mettre sur pied des techniques de traitement et des outils statistiques nécessaires.

2.4.1 Revue de la littérature

La revue de la littérature a consisté à faire un travail de restitution synthétique des différentes théories existant dans le domaine du warrantage. Pour cela, nous avons eu recours à plusieurs sources de données auxquelles nous pouvions accéder. Pour ce faire, cette partie du travail nous a conduit à l'exploitation des documents ci-après énumérés. Il s'agit :

- du texte communautaire à savoir l'acte uniforme OHADA du 15 décembre 2010 signé à Lomé, relatif au droit des sociétés coopératives et certains modules de formation ayant permis de mieux le cerner ;
- du texte national qui est la Loi N°014/99/AN du 15 avril 1999, portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso ;
- des publications des résultats d'étude, des modules de formations, des rapports de la FAO relatifs au warrantage :
 - ☞ « Le warrantage dans le Sud-ouest du Burkina Faso, une pratique adaptée aux besoins des petits producteurs et productrices », étude commanditée par

³³ Pierre Kamtchouing Noubissi, cité par Moussa Benjamin SOMBIE « Analyse de la pratique de suivi-évaluation dans les projets de développement communautaire : Expériences de l'ONG Action pour l'Enfance et la Santé au Burkina Faso (AES/BURKINA) », Institut International de Management de Ouagadougou, mars 2004 page 24

la FAO dans le cadre du Projet de capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire, fiche de bonne pratique et réalisée par FANNY Simphal, en décembre 2012.

- ☞ « Le warrantage au Niger, une pratique adaptée aux besoins des petits producteurs et productrices », étude commanditée par la FAO dans le cadre du Projet de capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire, fiche de bonne pratique et réalisée par SALMOU Hassane, FATOUMATA Déla Sidi en juillet 2012.
- ☞ « Colloque sur la microfinance pour l'agriculture dans les pays en développement. Atelier 2 : comment répondre au besoin financier de l'agriculture : produits et procédures innovants ? L'expérience du warrantage au Niger », présenté à Paris par BOUBACAR Sani, en décembre 2007.
- des thèmes de mémoires soutenus publiquement et publiés, ayant traités au warrantage :
 - ☞ « L'impact du warrantage: tentative d'évaluation sur le bien-être socio-économique des ménages bénéficiaires des provinces du Tuy et Ioba, au Burkina Faso », présenté et soutenu publiquement à l'Université de Ouagadougou, année académique 2011/2012, par Laura PALA.
 - ☞ « Analyse du fonctionnement du warrantage dans une organisation paysanne : cas de la Fédération Provinciale des Professionnels Agricoles de la Sissili (FEPPASI), présenté et soutenu publiquement à Université de Ouagadougou, année académique 2009/2010 par Zakaria TARPOUGA, en juin 2011.
- des documents du PAPSA relatifs au warrantage:
 - ☞ Manuel d'exécution, document principal du PAPSA, version finale mise à jour, mars 2015 ;
 - ☞ Manuel de procédure de gestion administrative, financière et comptable du PAPSA, adopté en mars 2010 et mis à jour en mai 2014 ;
 - ☞ Document d'évaluation du PAPSA, septembre 2009 ;
 - ☞ Rapport d'évaluation du niveau d'atteinte des cibles des indicateurs du PAPSA, version finale, juin 2015 ;
 - ☞ Rapports annuels d'exécution des PTBA, 2011, 2012, 2013, 2014.
- des informations exploitées à partir des documents téléchargés sur de l'internet:

- ☞ « Le warrantage: un moyen efficace pour une meilleure commercialisation des produits au profit des petits agriculteurs », élaboré par SOGODOGO Diakalia, BATIONO André, COULIBALY Béjamé et Boubacar S. Camara ;
- ☞ «Les services de magasinage et warrantage, que peuvent-ils faire pour mitiger la volatilité des cours des produits vivriers en Afrique », présenté à Paris par COULTER Janathan Paris, en novembre 2009 ;
- ☞ « Revue du warrantage paysan au Niger », version définitive, commanditée par l'Agence Française de Développement et élaborée par COULTER Jonathan et Sani Mahamadou en décembre 2009 ;
- ☞ « Renforcer les capacités des réseaux d'organisations agricoles par l'analyse de l'évolution des prix des céréales locales au Burkina, Mali et Niger durant la période 2001-2010... et ses incidences sur le warrantage » publié par Afrique Verte Internationale, en décembre 2010.

L'exploitation de cet ensemble de documents a été d'un grand apport dans la compréhension de notre sujet. Au regard du nombre important de documents exploités, le résumé de l'ensemble de ces ouvrages pourrait exagérément allonger cette partie du travail. C'est pourquoi nous les avons inséré dans les références bibliographiques pour permettre aux différents lecteurs de les retrouver facilement en cas de besoin.

Cette revue de la littérature nous a permis d'identifier les approches à utiliser, les éléments nécessaires à la rédaction du cadre théorique de notre travail, ainsi qu'à l'élaboration du questionnaire/guide d'entretien.

2.4.2 Question de recherche

La question de recherche est l'interrogation autour de laquelle notre travail sera orienté, afin de collecter les données nécessaires pour apprécier l'évolution de la situation. Il y a la question principale et les questions subsidiaires qui orientent davantage la recherche.

2.4.2.1 Question principale

La conduite du warrantage a-t-elle induit un changement au niveau des producteurs ?

2.4.2.2 Questions subsidiaires

1. Les membres de l'OPA ont-ils amélioré leurs revenus à travers la conduite du warrantage ?
2. Les produits warrantés ont-ils permis d'avoir un stock alimentaire suffisant pour les membres pendant la période de soudure ?

Cette question principale appuyée par des questions secondaires que nous avons formulées nous amène à définir les objectifs à partir desquels l'étude sera conduite.

2.4.3 Objectifs de l'étude

Pour réussir cette étude il s'avère nécessaire de se fixer un objectif global et des objectifs spécifiques dont leur mise en œuvre se traduit par l'atteinte de l'objectif global.

2.4.3.1 Objectif global de l'étude

Il s'agit de mesurer la performance du mécanisme de warrantage tel que pratiqué par l'Organisation Professionnelle Agricole (OPA) appuyée par le Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA).

2.4.3.2 Objectifs spécifiques (OS)

La réalisation de chaque objectif spécifique contribue à l'atteinte de l'objectif général. Pour ce faire, il s'agit de :

- OS1 : évaluer l'impact du warrantage sur le revenu de l'OPA bénéficiaire ;
- OS2 : évaluer l'impact du warrantage sur l'autosuffisance alimentaire de l'OPA.

Cet objectif global appuyé par des objectifs spécifiques que nous avons formulés nous amène à émettre des hypothèses à partir desquelles nous allons procéder à leurs vérifications durant notre travail afin de les confirmer ou de les infirmer selon le cas.

2.4.4 Hypothèse

Une hypothèse, d'après GRAWITZ M³⁴. (1993 :322) est « une proposition de réponse à une question posée ». Ce sont donc des points de vue personnels qui découlent d'une réflexion approfondie préalable que le chercheur émet en fonction des observations empiriques qu'il a faites. En tant que tel, elle appelle à vérification à travers expérimentation et analyse. Par souci de méthode, nous hiérarchiserons nos hypothèses en hypothèse générale et en hypothèses secondaires.

2.4.4.1 Hypothèse générale (HG)

Une bonne pratique du warrantage améliore les conditions de vie des bénéficiaires.

2.4.4.2 Hypothèses Secondaires (HS)

Ce sont les affirmations subsidiaires qui découlent de l'hypothèse générale. Elles explicitent l'hypothèse générale tout en montrant les pistes sur lesquelles seront axées les investigations. Dans notre cas, l'hypothèse générale se décline en deux hypothèses secondaires:

HS1 : le warrantage procure des revenus aux membres de l'OPA concernée.

HS2 : le warrantage sécurise les produits issus des récoltes au profit de ces membres, pour la période de soudure.

Les hypothèses étant émises, il convient pour nous de définir les variables de l'étude que nous allons analyser.

2.4.5 Variables d'étude

La variable peut se définir comme une donnée qui évolue en fonction des circonstances qui se présentent en elle. Durant cette étude nous allons nous intéresser au nombre de membres de l'OPA, à la nature des spéculations, à la quantité des produits stockés, au crédit octroyé par la Caisse Populaire, au taux d'intérêt, à l'épargne nantie, aux frais de gestion, aux frais de dossiers, et à la conduite des AGR. La collecte de nos données durant les trois premières campagnes de warrantage (2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014), permettra de suivre l'évolution des variables ci-dessus énumérées.

³⁴[related:www.memoireonline.com/04/10/3417/m_Confluence-pedagogique-des-mediathèques-apport-dans-la-didactique-de-la-langue-française-au-sec13.html](http://www.memoireonline.com/04/10/3417/m_Confluence-pedagogique-des-mediathèques-apport-dans-la-didactique-de-la-langue-française-au-sec13.html) hypothese selon grawitz

2.4.5.1 Nombre des membres de l'OPA

Le nombre de membres de l'OPA devra être déterminé, de même que les membres qui ont conduit le warrantage durant les trois premières campagnes à savoir 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014. Le comportement de cet indicateur, nous permettra de décrire l'engouement qu'il y a au sein des membres autour de cette activité. La conduite du warrantage est fonction de la nature des spéculations dans la localité.

2.4.5.2 Nature des spéculations

A partir de la nature des spéculations nous allons collecter les différents produits agricoles destinés à la conduite du warrantage dans la localité. L'évolution de ces différentes spéculations nous permettra de connaître les spéculations les plus adaptées de la zone d'étude. Au regard des produits identifiés les stocks réalisés au profit du warrantage seront déterminés.

2.4.5.3 Quantité de produits stockés

La quantité des produits stockés sera également identifiée au regard des spéculations à warranter sur la période de notre étude. Cette variable nous permettra de suivre l'évolution du volume de produits. Le stock qui constitue la garantie pour la Caisse Populaire permettra d'expliquer le montant du crédit qu'elle a octroyé à l'OPA.

2.4.5.4 Crédit octroyé par la Caisse Populaire

Le crédit octroyé par la Caisse Populaire est évalué à partir de la valeur monétaire des quantités stockées et sera déterminé pour nous permettre de connaître le montant octroyé par la Caisse populaire à l'OPA. Les différentes variations que cette variable subira nous permettront de donner une explication sur les trois campagnes de warrantage. Par la suite nous allons nous intéresser au mode d'utilisation de ce crédit.

2.4.5.5 Utilisation du crédit octroyé par la Caisse Populaire

Il s'avère nécessaire de connaître l'utilisation qu'en font les femmes du crédit que la Caisse Populaire leur a octroyé. Il s'agit pour nous de savoir si les fonds reçus ont servis pour des

dépenses sociales ou économiques. Pour ce faire, nous allons d'abord nous intéresser au taux d'intérêt qui intervient dans le processus d'octroi de crédit.

2.4.5.6 Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt fait partie des frais connexes qui interviennent dans le processus d'octroi de crédit. Sa variabilité sur notre période choisie fera l'objet d'une étude. Nous allons par la suite, nous intéresser à d'autres éléments à savoir l'épargne nantie.

2.4.5.7 Epargne nantie

L'épargne nantie est une garantie financière bloquée dans le compte de l'OPA au niveau de l'IMF, avant l'octroi du crédit et durant toute sa durée. Nous allons également nous attarder sur sa variation durant les trois premières campagnes. Par la suite, les frais de gestion feront également l'objet d'une appréciation.

2.4.5.8 Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un montant proportionnel au crédit que l'OPA verse à l'IMF, lors de l'étude du dossier. Son évolution sera appréciée durant la période d'étude, de même que les frais de dossiers.

2.4.5.9 Frais de dossiers

Les frais de dossiers représentent le prix des documents constatant le contrat d'emprunt fournis par l'IMF à l'OPA. Les changements opérés au niveau de cette variable seront également appréciés. Malgré les différents frais qu'engendre le crédit, les femmes se fixent un objectif sur son utilisation à travers la conduite des AGR.

2.4.6 Conduite des AGR

L'un des objectifs visés par le warrantage est la conduite des AGR par les membres bénéficiaires du crédit. Cette situation nous amènera à déterminer la nature des AGR. Au regard de l'utilisation que chacune des femmes fait dans la conduite des AGR, les changements opérés dans les familles des membres de l'OPA nous permettra d'analyser et d'interpréter l'impact que le crédit a sur ses membres. L'identification des différentes variables nous amène à la détermination de l'échantillon d'étude.

2.4.7 Détermination de l'échantillon d'étude

Afin de mieux approfondir les informations sur notre échantillon, nous avons estimé nécessaire de donner un aperçu sur les résultats obtenus avec les OPA retenues pour conduire le warrantage dans les zones excédentaires définies par le PAPSA. Ainsi, l'étude sur l'impact du financement, nous a conduit à identifier une OPA féminine. L'OPA sur laquelle le choix de l'étude porte est le groupement féminin TAMBA de Diabiga, dans la commune de la Kompienga, située dans la Province de la Kompienga, Région de l'Est. L'Est est l'une des régions excédentaires retenue par le PAPSA et correspond également à une de nos régions d'intervention, cette situation a favorisé notre choix sur ladite région.

Pour ce qui est de l'OPA, nous avons estimé que beaucoup d'études ont été réalisées sur les autres types de groupement (Masculin, mixte en particulier), d'où la nécessité pour nous de réaliser la présente étude qui porte essentiellement sur un groupement féminin. Ce choix nous permettra d'analyser le changement de comportement qui se produira sur les membres du groupement bénéficiaire du warrantage et les membres de leurs familles respectives. Cette OPA fait partie du premier groupe des OPA qui avaient été identifiées par le PAPSA pour conduire le warrantage au cours de la campagne 2011/2012, pour la première fois. L'analyse a porté sur les résultats des trois premières campagnes de warrantage à savoir 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014, à partir desquelles nous pensons que l'impact de l'activité sur les bénéficiaires peut être apprécié.

Ce qui nous a permis de collecter un certain nombre d'informations pour mesurer l'impact que le warrantage a eu sur les ménages membres. Nous avons porté notre choix sur cette OPA, afin de faire connaître à d'autres OPA, la rigueur et la persévérance avec lesquelles les membres de cette OPA travaillent pour conduire le warrantage.

2.4.7.1 Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 14 décembre 2015 au 15 mai 2016, d'une manière intermittente au regard des données à collecter et s'est effectuée en deux phases.

Premièrement sous forme d'entretiens semi-structurés avec des focus groupes constitués de membres d'organisations de producteurs. Deuxièmement sous forme d'interview individuelle. L'interview individuelle a porté sur l'ensemble des membres de l'OPA, et sur quelques personnels du projet et de l'Administration Centrale.

2.4.7.2 Techniques et outils de recueil des données

Pour collecter les données, nous nous sommes intéressés à toutes les structures à partir desquelles nous pouvions réunir les informations relatives au warrantage d'une manière générale. Au fur et à mesure que nous collections les documents pour exploiter les informations y afférentes, nous nous sommes intéressés aux documents qui ont abordé le warrantage sous la forme de « détention communautaire ».

Les outils utilisés pour collecter les informations sont entre autres :

- les blocs notes pour les prises de notes ;
- l'ordinateur portable pour la saisie des informations en vue de leur traitement ;
- les clés USB, le disque dur externe pour le stockage des données ;
- les appareils téléphoniques pour fixer les rendez-vous pour les séances de travail ou pour affiner certaines informations ;
- les appareils photographiques pour les prises de vue sur le terrain ;
- le guide d'entretien.

2.4.7.3 Phase d'entretien et de collectes des données

L'entretien consiste à administrer le questionnaire aux personnes qui ont été responsabilisées dans les structures chargées d'accompagner l'OPA pour la mise en œuvre du warrantage, de même qu'avec les membres de l'OPA elle-même. A cette phase, l'échange a été fait en groupe pour recueillir les informations d'ordre général ayant trait à la vie de l'OPA. Par la suite nous avons échangé avec le comité de gestion (COGES) mis en place pour gérer les activités relatives au warrantage, puis chacune des membres de l'OPA pratiquant le warrantage.

L'entretien a été réalisé avec quelques membres de l'équipe du projet, certains agents des autres structures impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet et plus précisément dans la conduite du warrantage.

La phase de collecte des données nous a permis de prendre les notes, de les faire traduire et/ou de les transcrire, de télécharger certaines informations et documents pour exploitation ou même de les photocopier. Il convient pour nous de préciser que la plupart des questions ont été traduites du français au gulmancema et du gulmancema en français par les agents

de l'agriculture en occurrence les agents de la Zone d'Appui Technique (ZAT) ou de l'Unité d'Animation Technique (UAT), toute chose qui peut avoir eu un impact négatif sur le rendu de compte. Les structures auprès desquelles nous avons pu obtenir des informations se regroupent autour de l'équipe de projet, de l'Administration Centrale et des partenaires techniques et financiers.

Pour l'Administration centrale les services concernés sont : la DGFOMR et la DGPER pour l'appui technique qu'elles apportent à travers le financement bénéficié de la part du Projet.

Pour l'équipe du projet, les services concernés sont :

- la Coordination Nationale du PAPSA pour l'exploitation des protocoles qui sont signés entre elle et :
 - ☞ la Faîtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) ;
 - ☞ la Direction Générale de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) ;
 - ☞ la Direction Générale de la Promotion et de l'Economie Rural (DGPER) ;
 - ☞ La Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (DRAAH) de l'Est ;
- le Point Focal PAPSA en charge de l'agriculture, pour recueillir les informations relatives à l'appui technique et financier que le projet apporte à l'OPA sur le terrain ;
- la Chambre Nationale d'Agriculture pour l'exploitation des statistiques sur les OPA qui conduisent le warrantage.

Pour les services techniques déconcentrés, il s'agit de la DRAAH de l'Est, à partir de la DPAAH de la Kompienga couvrant la ZAT et l'UAT concernées pour collecter les données sur les OPA de l'Est.

Pour les partenaires techniques et financiers, il s'agit de la Caisse Populaire de la Kompienga pour s'informer des conditions d'octroi de crédits aux OPA pratiquant le warrantage dans le cadre du PAPSA en général et en particulier au groupement TAMBA et apprécier le volume financier mis à leur disposition.

Pour l'Organisation Professionnelle Agricole (OPA), il s'agit du groupement féminin TAMBA, pour apprécier son fonctionnement dans le cadre du warrantage, puis s'assurer de la qualité des outils utilisés et les informations contenues dans chacun d'eux.

Pour les Instituts de formation, il s'agit de l'Institut International de Management de Ouagadougou, pour l'exploitation des documents à la bibliothèque.

Il convient de préciser que l'internet a été pour nous d'un apport important pour accéder à d'autres informations relatives à la conduite du warrantage au Burkina Faso et dans les autres pays Africains en occurrence le Niger avec le projet Intrants FAO, précurseur du warrantage sous la détention communautaire.

Les données ont été collectées par l'intermédiaire d'un questionnaire qui a été élaboré pour être administré aux 36 productrices du groupement ayant conduit le warrantage. Toutefois, sur le terrain le nombre total n'a pu être touché du fait des occupations des unes et des autres. Aussi, nous nous sommes rendus auprès des structures techniques ayant en charge l'accompagnement des OPA identifiées pour conduire le warrantage, dans le but de nous entretenir avec les responsables concernés pour la mise en œuvre de l'activité.

2.4.8 Traitement et analyse des données

Dès lors que les données ont été collectées nous avons procédé à leur traitement et analyse. « En informatique, le terme traitement de données renvoie à une série de processus qui permettent d'extraire de l'information ou de produire du savoir à partir de données brutes³⁵. » Le traitement a donc consisté à la saisie des informations collectées au moyen des logiciels tels que Word et Excel. Ces logiciels ont permis de construire les tableaux, à partir desquels nous avons élaboré des graphiques. En plus d'autres présentations à savoir les figures, les cartes nous ont permis de rendre visuelles certaines descriptions. L'analyse de données traitées a consisté à l'interprétation des tableaux et des figures permettant de visualiser certaines actions.

Le traitement et l'analyse des données que nous avons effectuées nous permettront de vérifier si les objectifs sont atteints et si les hypothèses émises se sont avérées.

Pour mesurer l'appui que le PAPSA a apporté dans le cadre du warrantage, nous avons présenté l'ensemble des données obtenues par le système de warrantage que le PAPSA a

³⁵ [http://fr.wikipedia.org/wiki/traitement de données](http://fr.wikipedia.org/wiki/traitement_de_donnees)

mis en place, ensuite nous nous sommes focalisés sur les données de l'OPA identifiée dans le cadre de l'étude pour analyser les différents changements qui se sont opérés au sein de ses membres. Nous avons également réalisé des entretiens qui nous ont permis de recueillir les avis de certaines d'entre elles, afin d'apprécier le changement que le warrantage a apporté aux membres de l'OPA, de même qu'aux membres de leurs familles.

Tout compte fait, la méthodologie de recherche est une démarche scientifique à partir de laquelle tout étudiant est tenu de sacrifier afin de réussir une étude. Cette partie, nous a permis de développer la démarche qui a été suivie, pour collecter et traiter les informations. Elle a permis de localiser la zone d'intervention tout en identifiant l'échantillon qui est concerné par la thématique. Les techniques et les outils de collecte des données, de même que leur traitement et analyse nous ont permis d'aboutir à un certain nombre de résultats.

En somme, nous pouvons conclure cette première partie en disant que la résolution d'un problème commence par une bonne définition de ce problème, en ce sens qu'il faut bien le circonscrire. Cette circonscription du problème nous a conduit à réunir le maximum de documents qui traite du warrantage. Le thème étant orienté vers une OPA du Burkina Faso, cela nous a permis de voir ce qui se passe dans d'autres contrées avant de revenir spécifiquement sur le cas particulier de l'OPA du Burkina Faso. C'est ainsi que la documentation nous a permis de connaître le contexte dans lequel le warrantage a été introduit non seulement dans les pays européens, mais également en Afrique et au Burkina Faso en particulier.

L'existence des OPA est règlementée par des textes qui peuvent être nationaux ou communautaires, en fonction de la zone d'appartenance et des accords qui sont souvent signés entre un pays et d'autres. La résolution d'un problème passe toujours par une méthode de travail qu'il convient de se fixer pour atteindre les objectifs fixés.

Pour vérifier les hypothèses que nous avons émises, il conviendra pour nous d'apprécier le financement que l'Institut de Microfinance a octroyé au groupement féminin TAMBA, ce qui nous permettra de voir comment ce crédit issu du warrantage impacte les membres de l'OPA.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

Le développement à la base peut se définir comme un processus utilisant les initiatives locales au niveau des collectivités pour booster le développement économique et social. Ce développement fait référence à l'ensemble des mutations positives que peut connaître une zone géographique et est prôné dans les pays comme le Burkina Faso. Pour y arriver cette action a besoin d'être accompagnée par l'Etat et ses démembrements à travers des actions de base que sont l'information, la formation et la sensibilisation. C'est dans cette optique que le PAPSA formulé par le gouvernement du Burkina Faso en accord avec la Banque Mondiale s'est fixé pour objectif de réduire les pertes post-récoltes et d'accompagner la commercialisation des céréales en orientant les petits producteurs non seulement à sécuriser leurs produits mais également à se procurer de revenus pour faire face aux dépenses de bases.

Les revenus que les producteurs obtiennent sont fonction du mécanisme mis en place à savoir le warrantage entraînant la production en qualité et en quantité des récoltes. Les techniques culturales étant obsolètes au niveau des zones rurales, le projet a choisi de travailler avec des acteurs plus proches et qualifiés dans le domaine de la production végétale afin d'accroître leurs productions.

Cette partie de l'étude nous amène à faire la situation des bénéficiaires qui se sont intéressés au warrantage et les spéculations qui ont retenu leur attention. De même, le point sur les crédits qui ont été accordés aux OPA appuyés dans le cadre du warrantage par le PAPSA au Burkina Faso sera fait. Par la suite, les données du groupement féminin TAMBA ont fait l'objet d'une analyse sur les productions réalisées. Au cours de cette analyse, les membres de l'OPA, la quantité et la qualité des spéculations produites, la valeur monétaire des stocks, de même que le crédit reçu à partir de ce stock ont été pris en compte. Enfin, la nécessité de faire une description sur l'impact que le crédit octroyé à l'OPA a produit sur ses membres s'est fait sentir. Pour ce faire, ce dernier volet nous a permis de vérifier les hypothèses que nous avons émises au début de notre travail afin de les confirmer ou les infirmer, au regard des données obtenues et d'en dégager les limites puis énumérer des actions pouvant contribuer à améliorer le système dans le futur.

Chapitre 3: Présentation des résultats sur le warrantage

Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) sont des regroupements qui visent à promouvoir les objectifs de la structure et à satisfaire les besoins de leurs membres. Or l'Agriculture est un vaste domaine qui prend en compte la production animale, la pêche, la forêt, la faune et la production végétale. La situation des OPA appuyées par le PAPSA dans le cadre du warrantage se limite à celles qui évoluent dans la production végétale. Les critères de leur choix déjà évoqués dans ce présent document ont permis de les retenir dans le but d'expérimenter le warrantage suivant la détention communautaire des stocks. En effet, ce mode de détention des stocks permet à l'OPA, propriétaire du magasin d'entreposer les quantités des spéculations warrantables dans leur magasin et de procéder au contrôle des stocks et à l'entretien des locaux.

Pour ce faire, ce chapitre nous permettra de faire l'état des lieux suivi de la situation des résultats auxquels le Projet est parvenu. Pendant les trois premières campagnes de conduite de warrantage par les OPA accompagnées par le PAPSA, des résultats ont été obtenus et méritent d'être appréciés. Cette partie nous donne l'occasion de présenter un aperçu des résultats engrangés par le PAPSA en termes de nombre de systèmes mis en place, de nombre de membres bénéficiaires et de la valeur du crédit dont les membres ont bénéficié. Par la suite, nous allons faire une analyse détaillée des données du groupement féminin TAMBA.

3.1 Aperçu des résultats du warrantage des OPA appuyées par le PAPSA

Pour améliorer la disponibilité des produits alimentaires, le PAPSA a développé dans les zones excédentaires le système de warrantages par la détention communautaire des stocks. Pour atteindre son objectif, une convention de partenariat a été signée le 30 septembre 2011³⁶ entre le Coordonnateur National du PAPSA et le Directeur Général de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina afin de faciliter la mise en œuvre de ce programme. Le démarrage des activités liées à ce mécanisme a débuté en 2011 à travers l'organisation de rencontres d'information/sensibilisation, la formation des OPA et le choix des bénéficiaires pour la conduite du warrantage pour la première campagne 2011/2012. C'est ainsi qu'un manuel de procédures a été élaboré pour la mise en œuvre de ce processus au moment des

³⁶ Rapport d'exécution des activités du PTBA 2011 du PAPSA au 31 décembre 2011, février 2012, Page 7

récoltes en novembre-décembre de chaque année. Afin de s’inspirer de l’expérience du Niger dans ce domaine, une équipe s’est rendue dans ce pays en juin 2011. A l’issue des formations et sensibilisations, les acteurs intervenant dans le domaine de warrantage ont abouti à la sélection de 47 OPA dans les six régions excédentaires du Burkina Faso pour effectivement conduire la phase expérimentale du warrantage. Il faut noter qu’en 2014 le projet a contribué à la création de 124 systèmes de warrantage au niveau des six régions excédentaires identifiées.

3.1.1 Situation du nombre de systèmes de warrantage

Le système³⁷ de warrantage mis en place par le PAPSA a connu une évolution durant les trois premières années. Pour créer un système de warrantage il faut que l’OPA remplisse un certain nombre de critères qui sont entre autres l’existence de l’organisation, la disponibilité d’un magasin sain et sécurisé, la mise en place d’un comité de gestion (COGES) pour le warrantage et l’existence d’une caisse populaire dans la zone concernée.

La fonctionnalité de l’OPA est liée au fait qu’elle arrive à stocker les produits warrantables, à bénéficier du crédit auprès de la caisse populaire de la localité, à conduire des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et à rembourser le crédit au dénouement de l’opération. Le tableau n°1 ci-dessous nous présente l’évolution du nombre de systèmes de warrantage créés et fonctionnels.

Tableau n°1: Evolution du nombre de systèmes de warrantage créés et fonctionnels de 2011 à 2014

Régions	Système de warrantage							
	2011		2012		2013		2014	
	Créé	Fonctionnel	Créé	Fonctionnel	Créé	Fonctionnel	Créé	Fonctionnel
Boucle de Mouhoun	0	0	11	1	11	10	18	12
Hauts-Bassins	1	1	3	3	7	5	16	11
Centre-Ouest	0	0	7	4	7	7	19	13
Cascades	0	0	8	5	10	8	21	17
Est	3	3	7	1	10	7	21	13

³⁷ Le système de warrantage est un concept utilisé par le PAPSA, lorsque l’OPA réuni certaines conditions pour pratiquer le warrantage

Sud-Ouest	4	4	11	8	15	13	29	23
Total	8	8	47	22	60	50	124	89
Taux d'accroissement			488%	175%	127%	127%	206%	78%

Source : Extrait du rapport sur l'étude d'évaluation du niveau d'atteinte des cibles des indicateurs du PAPSA, juin 2015, p.33

La lecture du tableau 1 ci-dessus nous montre que le projet a appuyé huit (8) OPA qui ont réussi à conduire l'opération en 2011 à travers trois régions parmi les six identifiées. Malgré le fait que le nombre de régions ayant adopté le warrantage à la première année soit relativement faible, nous constatons un engouement autour de l'opération en ce sens que 100% des systèmes créés ont fonctionné.

En 2012, avec l'action de la formation, de l'information et de la sensibilisation, le système de warrantage a été créé dans toutes les six régions excédentaires. Ce qui se justifie par un taux d'accroissement des systèmes créés de 488% et de 175% par rapport à ceux qui sont fonctionnels. Cette deuxième année fait constater une baisse de 53,19% (soit 46,81% fonctionnels) du nombre de systèmes fonctionnels par rapport à ceux qui ont été créés. Cette situation peut en partie s'expliquer par le fait que la campagne agricole 2011-2012 avait enregistré une mauvaise pluviométrie³⁸ dans certaines zones du Pays, ce qui n'a pas permis aux OPA de constituer des stocks conséquents pour la conduite de l'activité du warrantage. Aussi y a-t-il une appropriation lente du système de warrantage par les acteurs.

L'opération s'est poursuivie en 2013 et a permis d'enregistrer de nouvelles OPA pour le warrantage. Le nombre de systèmes créés est passé de 47 en 2012 à 60 en 2013 soit un taux d'accroissement de 127% et le nombre de 22 systèmes fonctionnels en 2012 à 50 en 2013 avec 127 % d'accroissement. Toutefois, nous constatons une amélioration des systèmes fonctionnels par rapports à ceux qui ont été créés en ce sens que le taux de fonctionnalité est passé de 46,81% en 2012 à 83,33% en 2013. Cet écart peut s'expliquer par l'amélioration de la pluviométrie, une meilleure compréhension du système de warrantage à travers le remboursement effectif des crédits contractés auprès de la caisse populaire.

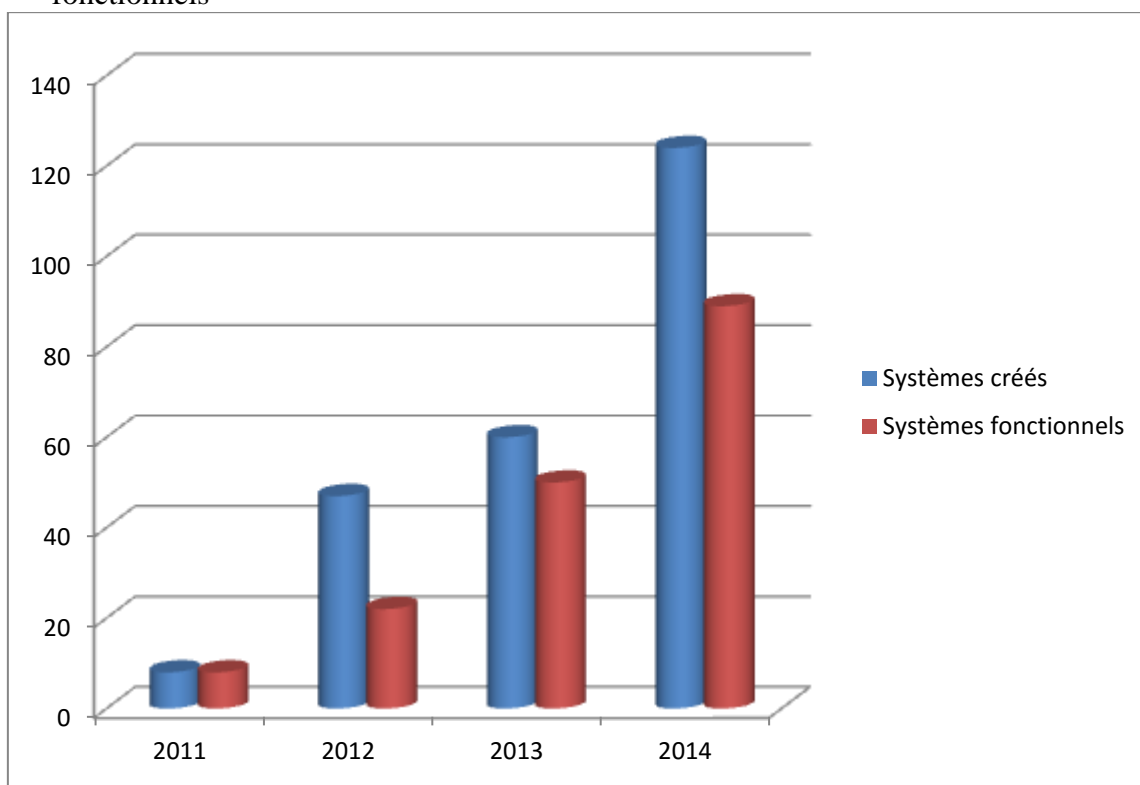
De 2013 à 2014, l'augmentation du nombre de systèmes de warrantage créés s'est poursuivie avec une hausse de 206% de création et 78% fonctionnels. Pour l'année 2014,

³⁸ Rapport d'exécution du PTBA 2012 du PAPSA, adopté par le Comité de Pilotage du Projet au 31 décembre 2012, page 26.

les résultats du tableau n°1 nous montrent que 71,77% de systèmes de warrantages ont fonctionné, ce qui se traduit par une baisse par rapport à 2013 où le pourcentage était 83,33%. Cette situation qui évolue en dent de scie peut se justifier par l'arrivée de nouvelles OPA qui ne maîtrisent pas tout le mécanisme lié au warrantage. Il peut s'agir d'un problème de disponibilité de magasins adaptés pour la conduite du warrantage.

D'une manière générale, lorsque la période d'octroi du crédit aux OPA ayant conduit le warrantage coïncide avec une forte sollicitation d'autres demandeurs de crédit au niveau des caisses, cela peut avoir des conséquences néfastes sur la conduite de l'activité. Pour mesurer le dynamisme des OPA dans la conduite du warrantage nous allons présenter la figure n° 6 qui fait ressortir les systèmes de warrantage créés et fonctionnels durant les quatre années de mise en œuvre.

Figure n°6: situation des systèmes de warrantage créés par rapport à ceux fonctionnels



Source : Figure n°6 dressée par nous-mêmes, à partir des données du tableau n°1

Le constat que nous pouvons faire à partir de la figure 6 est que les systèmes de warrantage qui ont été créés n'ont pas pu fonctionner à 100%, à partir de la deuxième année de mise en œuvre. Ce qui veut dire qu'il y a encore des efforts à fournir par l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine du warrantage.

Malgré les difficultés évoquées durant les quatre années de mise en œuvre (2011 à 2014) qui entravent la fonctionnalité des systèmes de warrantage, nous pouvons dire que le nombre de systèmes fonctionnels a évolué d'une année à une autre. Le dynamisme constaté dans la conduite du warrantage peut être lié aux revenus engrangés par chaque membre qui compose l'OPA.

3.1.2 Situation du nombre des membres du système de warrantage

Le nombre des membres du système de warrantage a connu une augmentation durant les trois premières campagnes (2011/2012 ; 2012/2013 ; 2013/2014) de mise en œuvre. Le tableau n°2 ci-dessous nous présente la situation sur la période.

Tableau n°2: Evolution du nombre des membres du système de warrantage par région pour les trois campagnes

Régions	Campagne 2011/2012			Campagne 2012/2013			Campagne 2013/2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boucle de Mouhoun	91	36	127	142	53	195	181	54	235
Hauts-Bassins	70	34	104	159	72	232	234	101	355
Centre-Ouest	70	14	84	103	71	174	158	63	221
Cascades	12	33	45	43	54	96	106	60	166
Est	-	24	24	85	65	150	188	169	357
Sud-Ouest	91	12	103	1089	139	1228	1078	443	1441
Total	334	153	487	1621	454	2075	1945	890	2755
Taux d'accroissement				385%	197%	326%	20%	96%	33%

Source : Tableau dressé par nous-mêmes, à travers les données collectées au niveau des rapports d'exécution des PTBA 2012, 2013 et 2014 du PAPSA.

F=Femme H=Homme T=Total

La campagne 2011/2012 a connu la participation des six régions excédentaires au système de warrantage. Le projet a pu mobiliser 487 membres qui se sont intéressés à l'opération. Parmi ces 487 membres, 334 sont des hommes soit 68,58% et 153 des femmes soit 31,42%.

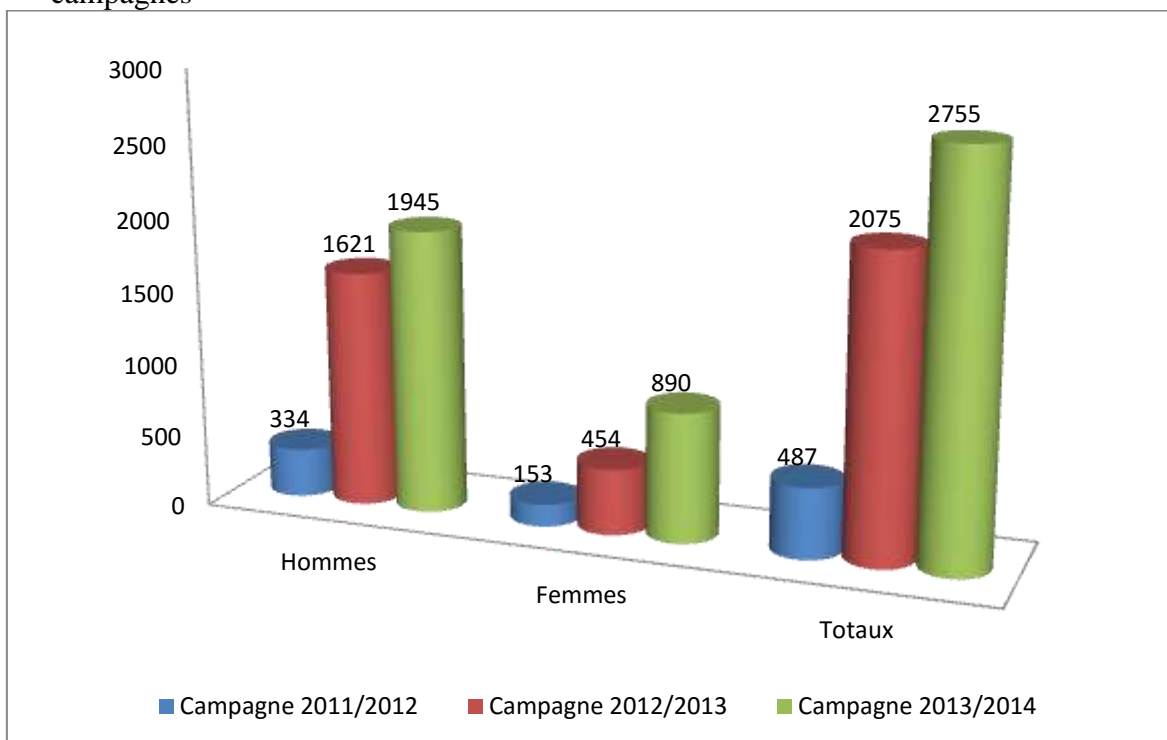
Durant la campagne 2012/2013, nous constatons qu'il y a eu un accroissement de 1 588 membres correspondant à un taux de 326%. Cet accroissement est également constaté au

niveau des hommes (1287) et des femmes (301) soit un taux respectif entre la campagne 2011/2012 et celle de 2012/2013 de 385% et 197%.

Au cours de la campagne 2013/2014, le nombre s'est accru par rapport à la campagne 2012/2013 avec un taux de 20% pour les hommes et 96% pour les femmes, soit un taux d'accroissement de 33% des membres entre ces deux campagnes.

Ce tableau nous permet de dire que l'accroissement des hommes et des femmes est continu de la première campagne 2011/2012 à celle de 2013/2014 comme le précise la figure n°7 ci-après.

Figure n°7: Accroissement des hommes et des femmes sur la période des trois campagnes



Source : Figure n°7 dressée par nous-mêmes, à partir des données du tableau n° 2

Cette figure n°7 met en exergue l'évolution du nombre total des membres, celle des hommes et des femmes durant les campagnes 2011/2012 ; 2012/2013, 2013/2014. Elle nous montre également au niveau des totaux que le nombre s'est accru considérablement eu égard aux résultats engrangés au cours de la première campagne.

Après l'analyse de l'évolution des membres bénéficiaires du système de warrantage sur la période d'étude, il nous paraît essentiel de faire le lien avec les crédits que le réseau des caisses populaires du Burkina leur a octroyé.

3.1.3 Situation de crédits octroyés par le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB).

Le mécanisme de warrantage a pour but de rendre disponibles les fonds aux producteurs à temps après les récoltes afin qu'ils puissent faire face à certaines dépenses obligatoires sans toucher à leurs récoltes. Cette partie de l'analyse nous commande d'apprécier l'évolution de l'opération de warrantage à travers les quantités de produits stockés, le montant des crédits par rapport à leur valeur, ainsi que les membres qui ont bénéficié du crédit durant ces trois campagnes de mise en œuvre de l'activité. La situation est présentée dans le tableau n°3 ci-après.

Tableau n°3: Situation des crédits octroyés par le Réseau des Caisses Populaires du Burkina durant les trois campagnes

Campagne	Quantité des produits (sac/100kg)	Valeur des produits (en FCFA)	Montant du crédit (en FCFA)	Nombre des Bénéficiaires du crédit		
				H	F	T
2011/2012	3 582,5	48 339 750	16 929 920	334	153	487
2012/2013	15 198	175 733 250	101 956 555	1 621	454	2075
2013/2014	18 761	179 471 935	118 985 570	1 954	890	2 755
TOTAL	37 541,5	403 544 935	237 872 045	3 909	1 497	5 317

Source : Tableau n°3 dressé par nous-mêmes, à travers les données collectées au niveau des rapports d'exécution des PTBA 2012, 2013 et 2014 du PAPSA

Les producteurs accompagnés par le PAPSA dans le cadre du warrantage, durant la période 2011 à 2014 ont pu stocker 37 541,5 sacs de 100kg dans les magasins, ce qui leur a permis de bénéficier des crédits pour faire face aux besoins sociaux et économiques de base. Les produits qui ont été stockés sur cette période correspondent à plusieurs spéculations qui sont entre autres le sorgho, le maïs, le niébé, le mil, l'arachide le riz, le sésame. Ces produits ont été identifiés par le PAPSA dans la mesure où ils sont facilement conservables sur une période d'au moins 6 à 8 mois, au bout de laquelle leur valeur monétaire s'augmente et leur demande sur le marché s'accroît.

Au regard des données sur le tableau n°3, les quantités de produits qui ont été stockés ont connu une hausse au cours des trois campagnes. C'est ainsi qu'à la première campagne la

quantité stockée qui était de 3 582,5 sacs de 100 kg a évolué à la deuxième campagne de 324,32% soit 15 198 sacs de 100kg. Entre la deuxième campagne et la troisième, il y a eu un accroissement de 3 563 sacs de 100kg, correspondant à un taux de 23,44%. Les stocks ont évolué positivement depuis la première campagne, jusqu'à la troisième comme le présente le tableau n°3 ci-dessus.

3.2 Mesure du degré de liaison entre la quantité et le revenu

Pour mesurer le degré de liaison existant entre le revenu et la quantité de produit stocké, nous avons estimé nécessaire de déterminer le coefficient de corrélation entre ces deux phénomènes. Les deux variables ont été estimées sur une période de trois campagnes de warrantage à savoir 2011/2012 ; 2012/2013 et 2013/2014. C'est le coefficient de corrélation linéaire qui nous permettra de mesurer l'intensité de la liaison entre ces deux variables. Les données recueillies sur ces deux variables durant la période indiquée sont consignées dans le tableau n°4 ci-après.

Tableau n°4: Données des trois campagnes de warrantage

Campagne	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Quantité Produits stockés (tonne) (X)	358,25	1519,8	1876,1
Revenus (millions FCFA) (Y)	16,93	101,96	118,99
Rapport Y/X (millions de FCFA)	0,047	0,067	0,063

Source : Tableau n°4 dressé par nous-mêmes, à travers les données du tableau 3

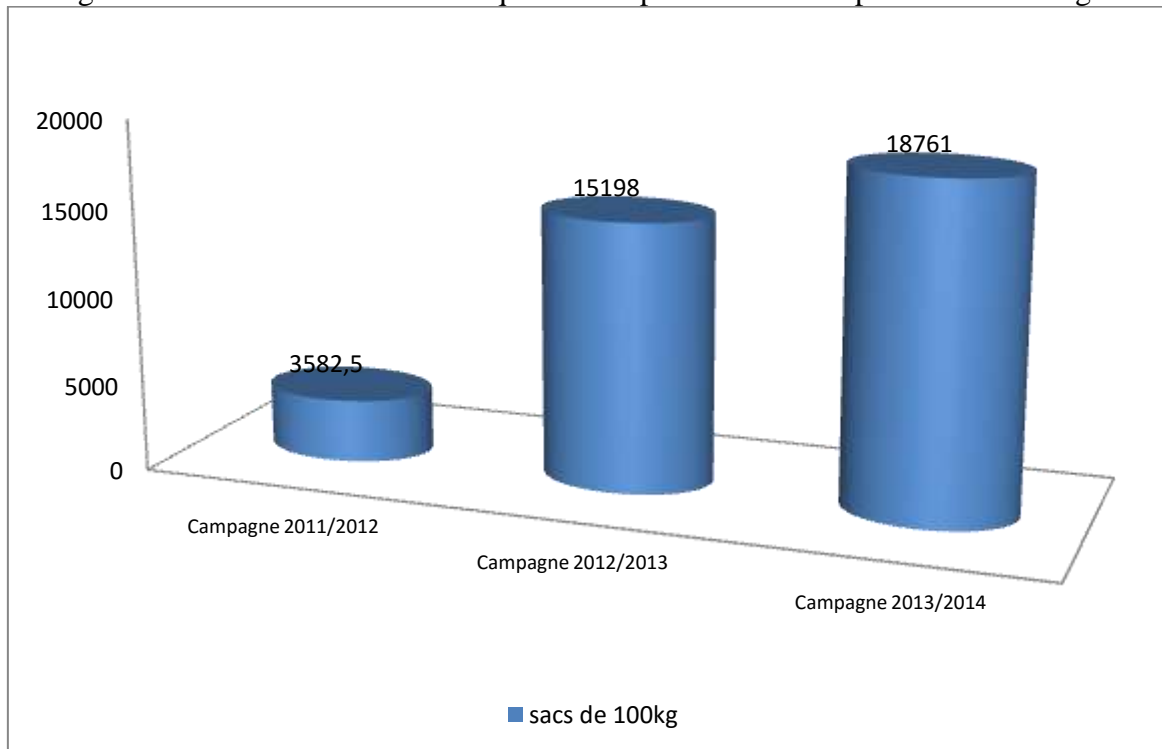
Après avoir effectué les différents calculs y relatifs, nous avons obtenu un coefficient de corrélation de 0,69³⁹ entre le revenu et la quantité de produit stocké, permettant de dire que la corrélation qui existe entre le revenu des membres et la quantité du produit est élevée. Donc il y a alors une corrélation positive entre les deux variables. Autrement dit, lorsque la quantité de produit stocké augmente, sa valeur monétaire s'accroît, d'où une hausse du montant de crédit octroyé aux membres à travers l'OPA.

Aussi, le résultat obtenu dans le tableau nous fait dire qu'une tonne de produit stocké a permis à l'OPA de bénéficier d'un prêt de 47 000 FCFA pour la première campagne, 67 000 FCFA et 63 000 FCFA respectivement pour la deuxième et la troisième campagne.

³⁹ Voir annexe 5 : formule utilisée pour calculer le coefficient de corrélation linéaire.

Ce qui montre que l'accroissement des quantités de produits stockés se traduit par une augmentation du revenu. L'évolution de la quantité de produits stockés par sacs de 100 kg est représentée par la figure n°8.

Figure n°8: Evolution de la quantité de produits stockés par sacs de 100 kg

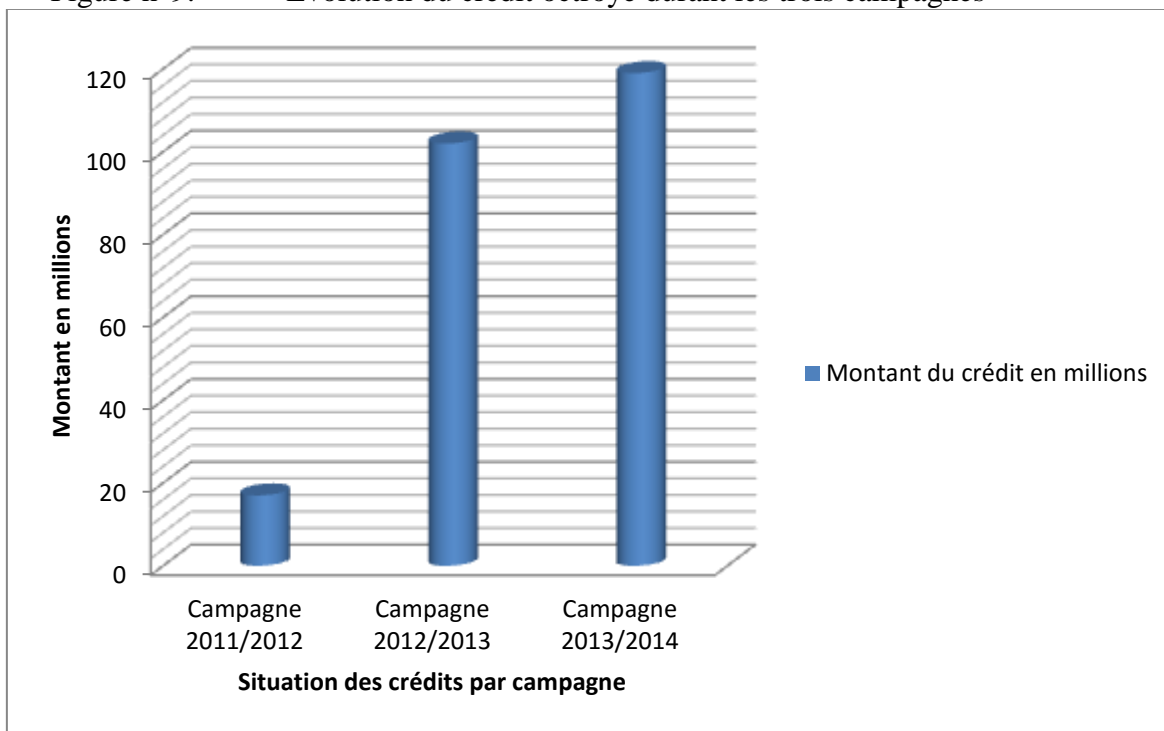


Source : Figure n°8 dressée par nous-mêmes à partir des données du tableau 3

La figure n°8 ci-dessus présente l'évolution des stocks depuis la première campagne jusqu'à la troisième. Ce qui permet de dire que la sensibilisation et les formations qui sont faites à l'endroit des producteurs pour la conduite du warrantage ont été mieux maîtrisées au cours de la deuxième campagne et se sont poursuivies à la troisième.

Le tableau n°3 nous montre que les quantités de produits stockés ont été évaluées à un montant de 403 544 935 F FCA permettant à l'organisation des producteurs de bénéficier de crédits d'un montant de 237 872 045 F CFA durant les trois campagnes. Ce crédit octroyé est évalué à 80% au plus de la valeur monétaire des stocks. Dès lors que l'OPA rentre en possession des Fonds, elle procède alors au partage auprès de ses membres en fonction de la valeur du stock mis en garantie. Dans ces conditions, chaque producteur reçoit donc l'argent de sa récolte comme s'il l'avait vendue. A travers le mécanisme de warrantage, nous constatons que le montant des crédits a positivement évolué de la première campagne à la troisième comme l'atteste la figure n°9.

Figure n°9: Evolution du crédit octroyé durant les trois campagnes



Source : Figure n°9 dressée par nous-mêmes, à partir des données du tableau 3

Cette figure n°9 nous fait constater qu'entre la première campagne et la deuxième le montant du crédit a été multiplié par presque 6, entre la troisième campagne et la deuxième le montant des crédits a également augmenté ce qui témoigne de l'intérêt que les acteurs ont autour de ce mécanisme. Avec cet argent, le paysan peut financer une activité génératrice de revenu ou faire face à des dépenses sociales. L'intérêt du warrantage est justement de permettre aux producteurs d'avoir de l'argent pour faire face aux dépenses dont ils jugent nécessaire sans brader leurs récoltes, dans la mesure où l'IMF possède une garantie en stock. A la période du dénouement de l'opération, soit quelques mois après le partage du crédit entre les producteurs qui ont pris part au warrantage, l'IMF libère le stock qui, entre temps, a augmenté de valeur. Cette opération se justifie par le fait que le crédit est remboursé avec le produit de l'AGR. Si tel n'est pas le cas, l'IMF fait recours à la garantie. Dans ce cas, le stock est alors vendu par l'IMF qui entre en possession de son montant et le reliquat, s'il en existe, est remis au propriétaire de stocks.

Pour mieux apprécier l'impact du mécanisme de warrantage, nous allons procéder à l'analyse des données du groupement féminin TAMBA qui a conduit l'opération de warrantage durant les trois premières campagnes (Campagnes 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014) de mise en œuvre du système de warrantage par le PAPSA.

3.3 Analyse des données du groupement féminin TAMBA de 2011 à 2014, issues du warrantage

L'étude étant orientée sur le groupement féminin TAMBA, il nous revient à présent, de décrire les conditions de création du groupement avant de procéder à l'analyse des informations relatives aux membres, à la quantité de stock réalisé, de même que le crédit octroyé par la Caisse Populaire, durant les trois premières campagnes de warrantage.

3.3.1 Contexte et justification de la création du groupement féminin TAMBA

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur le fait que la pauvreté est un phénomène complexe, pluridimensionnel, ne pouvant être réduit à sa simple expression monétaire (c'est-à-dire à un niveau insuffisant de ressources économiques pour vivre de façon décente). Le PNUD déclare ainsi que « la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel, un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées » [2000a : 34]. De même, la Banque Mondiale affirme que la pauvreté a des « dimensions multiples », de « nombreuses facettes » et qu'elle est « la résultante de processus économiques, politiques et sociaux interagissant entre eux dans des sens qui exacerbent l'état d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres » [BM 2000 : 1]⁴⁰.

Le Burkina Faso est un pays pauvre très endetté et sa population vit dans la pauvreté ou du moins sous une des facettes de cette pauvreté. C'est ainsi que, pour réduire la situation de pauvreté les individus se réunissent en organisations afin de mutualiser leurs idées pour chercher les solutions dans le but de réduire la pauvreté. Les productrices du village de Diabiga, commune de la Kompienga, Province de la Kompienga, Région de l'Est du Burkina Faso, conscientes de l'état de pauvreté extrême dans lequel se trouvaient les femmes de cette contrée, se sont rendues compte que les solutions ne viendraient que par l'organisation et le renforcement des capacités de leur structure.

Fort de ce constat, elles ont mis en place le groupement féminin TAMBA afin de chercher les voies et les moyens pour réduire cette pauvreté qui sévit en leur sein. Les membres du groupement conscients de leur situation, ont créé les conditions pour être identifiés par le

⁴⁰<https://etudesrurales.revues.org/68>. Le titre de l'article est « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », point 3.

PAPSA afin de conduire le warrantage qui pourrait être une forme de réduction de la pauvreté. Il paraît essentiel pour nous de présenter la situation des membres de l'OPA qui sont dans le système de warrantage.

3.3.2 Situation des membres du système de warrantage du groupement féminin TAMBA

Le groupement féminin TAMBA comme son nom l'indique est composé essentiellement de femmes. Ces membres sont restructurés pour assurer la conduite du warrantage au sein de l'OPA. Dans le cadre de la gestion du warrantage un comité de gestion de cinq membres a été mise en place pour assurer l'exécution de l'ensemble des tâches qui lui sont confiées par l'assemblée générale. Le nombre des membres a évolué durant les trois premières campagnes, comme l'indique le tableau n°5.

Tableau n°5: Nombre des membres de l'OPA et ceux actifs dans le warrantage

Campagne	Nombre de membres de l'OPA	Nombre de membres de l'OPA actifs dans le warrantage
2011/2012	24	24
2012/2013	26	26
2013/2014	36	36

Source : Tableau n°5 dressé par nous-mêmes, à partir des données des campagnes 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 du groupement féminin TAMBA

Au regard des informations contenues dans le tableau n°5, nous constatons que le groupement féminin TAMBA fait partie des OPA qui ont mis en œuvre le warrantage à la première campagne. L'OPA était motivée pour conduire le warrantage parce que tous les membres se sont intéressés à l'activité. Pour la campagne 2012/2013, nous constatons qu'il y a eu une évolution du nombre des membres de l'OPA qui est passé de 24 pour la campagne 2011/2012 à 26 pour la campagne 2012/2013. Cette même évolution a été constatée au niveau des membres actifs pour la conduite du warrantage. Pour ce qui est de la campagne 2013/2014, on constate une évolution plus sensible du nombre des membres de l'OPA et de ceux pratiquant le warrantage. Ce nombre est passé de 26 pour la campagne 2012/2013 à 36 pour la campagne 2013/2014. Cette situation s'explique par le fait que la conduite de l'activité a permis aux premiers membres de faire face à certaines de leurs dépenses sans trop de difficultés comme de par le passé, c'est-à-dire au moment où l'OPA ne conduisait pas le warrantage. Le système de warrantage leur a permis de disposer des

céréales pendant la période de soudure, une chose qui était rare lorsque l'OPA ne pratiquait pas le warrantage. Le tableau n°5 nous montre que tous les membres se sont intéressés au warrantage témoignant ainsi du dynamisme au sein de l'OPA et de l'intérêt de l'activité. Au regard du nombre croissant des membres, nous allons également présenter les différentes spéculations concernées par le warrantage et les quantités stockées.

3.3.3 Situation des stocks par spéculation durant les trois campagnes

Les spéculations retenues dans la localité sont les différents types de céréales cultivées et retenues pour la conduite du warrantage dans le cadre du PAPSA. Les quantités de céréales retenues pour le warrantage sont consignées dans le tableau n°6 ci-après.

Tableau n°6: Situation des stocks en sacs de 100kg par spéculation durant les trois campagnes

Campagne	Sorgho ⁴¹	Maïs	Niébé	Total
2011/2012	12	109	8	129
2012/2013	11	97	9	117
2013/2014	23	214	19	256

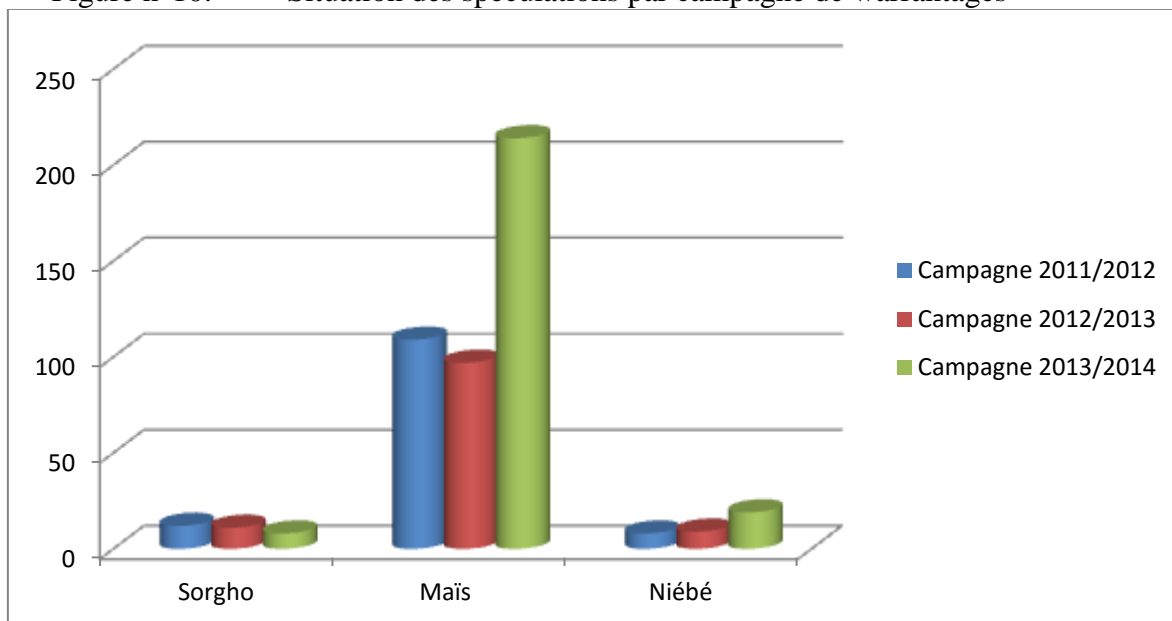
Source : Tableau n°6 dressé par nous-mêmes, à partir des données des campagnes de warrantage 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 du groupement féminin TAMBA

Le tableau n°6 nous montre que l'OPA s'est intéressée à trois spéculations à savoir le sorgho, le maïs et le niébé. Parmi les trois spéculations qui font l'objet de warrantage par l'OPA, nous constatons que le maïs est la spéculation qui est la plus stockée. Pour la campagne 2011/2012 l'OPA a stocké 109 sacs de maïs, 97 sacs pour la campagne 2012/2013 et 214 sacs pour la campagne 2013/2014. Après le maïs, la spéculation qui suit est le sorgho, suivi du niébé. Pour le sorgho, l'OPA a pu stocker au cours de la campagne 2011/2012, 12 sacs, 11 sacs pour la campagne 2012/2013 et 23 pour la campagne 2013/2014. Pour ce qui est du niébé, les quantités stockées étaient de 8 sacs pour la campagne 2011/2012, cette quantité a été de 9 sacs et de 19 sacs respectivement pour la campagne de warrantage 2012/2013 et celle de 2013/2014.

Ces données consignées dans le tableau nous font dire que les quantités stockées ont évolué durant les trois campagnes avec une légère baisse constatée durant la campagne 2012/2013, comme le montre la figure n°10.

⁴¹ A ce niveau c'est le sorgho blanc et le sorgho rouge qui ont été cumulé.

Figure n°10: Situation des spéculations par campagne de warrantages



Source : Figure n° 10 dressée par nous-mêmes à partir des données du tableau 5

Cette figure n°10 nous permet d'apprécier l'évolution de ces trois spéculations durant les trois premières campagnes de la mise en œuvre des activités du warrantage. Le stock constitué durant cette période a permis à l'OPA de contracter un prêt auprès de la Caisse Populaire de la Kompienga.

3.3.4 Situation des crédits octroyés durant les trois campagnes

Le groupement féminin TAMBA, ayant conduit le warrantage durant les campagnes 2011/2012 ; 2012/2013 et 2013/2014, cela a permis à la Caisse Populaire de lui octroyer un prêt durant ces trois campagnes. Ces données sont consignées dans le tableau n°7 ci-après.

Tableau n°7: Situation des crédits octroyés à l'OPA par la Caisse Populaire de la Kompienga durant les trois campagnes.

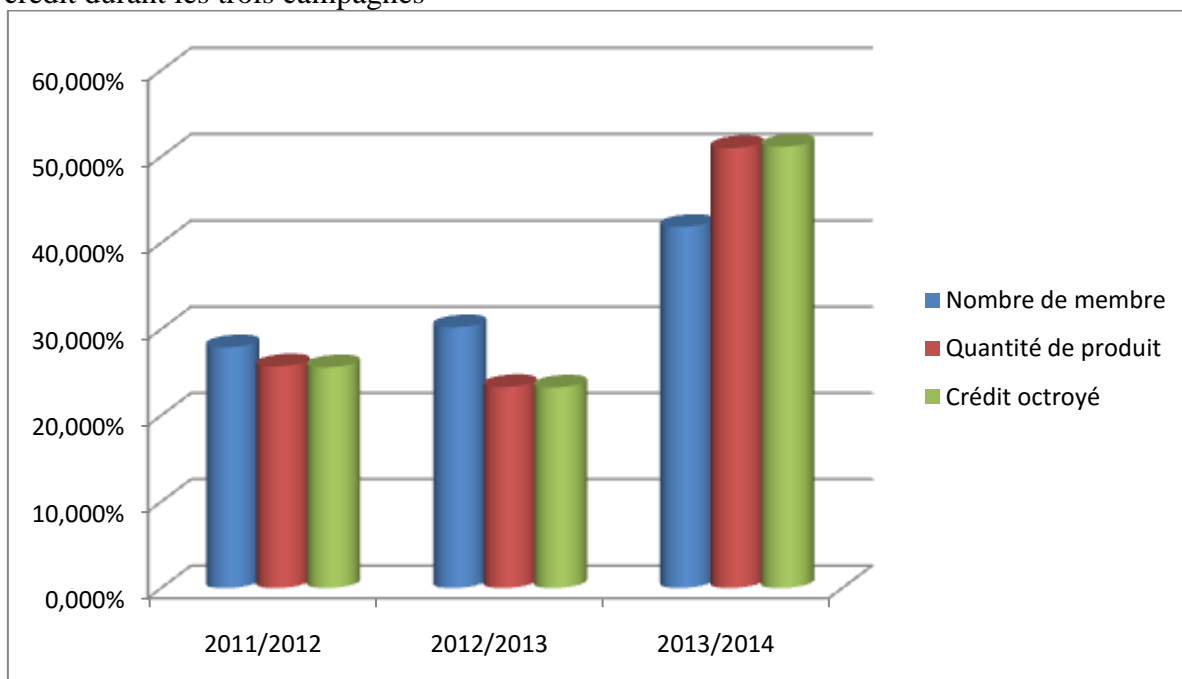
Campagne	Valeur des produits (en FCFA)	Montant du crédit (en FCFA)	Montant total à rembourser à la caisse (en FCFA)
2011/2012	2 368 750	1 895 000	1 936 183
2012/2013	2 152 000	1 721 600	1 795 847
2013/2014	4 734 000	3 787 200	4 101 840
TOTAL	9 254 750	7 403 800	7 833 870

Source : Tableau n°7 dressé par nous-mêmes, à partir des données des campagnes de warrantage 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 du groupement féminin TAMBA

Le tableau n°7 ci-dessus nous fait ressortir la valeur des produits, le montant du crédit octroyé et le montant total qui a été remboursé par l'OPA durant les trois campagnes. La valeur des produits est le montant correspondant à la quantité totale de stocks évaluée pendant le stockage des produits. Elle a été de 99,85 % de la première campagne à la troisième. Toutefois, cette croissance ne doit pas masquer la baisse de 9,15% que l'OPA a enregistré entre la première campagne et la deuxième avant de croître de 119,98% entre la deuxième et la troisième campagne de warrantage. Cette baisse enregistrée peut trouver sa raison par le fait que la quantité stockée durant la campagne 2012/2013 était faible par rapport à celle stockée durant la campagne 2011/2012.

Quant au montant du crédit octroyé par la Caisse Populaire, il correspond à 80% de la valeur des produits stockés. Ce qui fait constater que le crédit octroyé par la Caisse Populaire a connu les mêmes évolutions que la valeur des produits stockés durant les trois campagnes de warrantage. Il convient de préciser que durant les trois premières campagnes la Caisse Populaire a mobilisé au profit des femmes du groupement TAMBA un montant de 7 833 870 FCFA qui est fort appréciable. Ce montant nous permet de mettre en relation le nombre des membres de l'OPA et les quantités de produits stockés dans le magasin, conformément à la figure n°11.

Figure n°11: Lien entre le nombre des membres, les quantités de produit et le montant du crédit durant les trois campagnes



Source : Figure n°11 dressée par nous-mêmes à partir des données des tableaux 4; 5 et 6

Pour faire le lien entre le nombre des membres, les quantités de produit et le montant du crédit durant les campagnes de warrantage 2011/2012 ; 2012/2013 et 2013/2014, nous avons rapporté les différentes rubriques par leurs totaux, pour avoir des chiffres relatifs permettant de dresser cette figure n°11. Durant les trois années, le nombre des membres a évolué distinctement par rapport à la quantité de produit stocké. Toutefois, nous constatons que la quantité de produit évolue proportionnellement au montant de crédit octroyé. Plus la quantité du produit est importante plus le montant du crédit l'est et vice versa. La figure n°11 fait transparaître que la quantité des produits stockés a une forte influence sur le montant du crédit que l'IMF accorde à l'OPA. Le crédit octroyé par l'IMF engendre des frais supplémentaires que l'OPA doit intégrer dans son montant à lui rembourser.

Pour ce qui est du montant total à rembourser à la Caisse Populaire, présenté dans le tableau n°7, il correspond au montant du crédit octroyé, auquel se sont ajoutées les autres charges telles que les frais de dossier et l'intérêt débiteur. Ce montant s'est accru de 5% par rapport au montant du crédit reçu de la Caisse Populaire pour la campagne 2011/2012. Il est en hausse de 8% pour la campagne 2012/2013 et est passé à 11% pour la campagne 2013/2014. A ces charges il faut également noter la constitution de l'épargne nantie par l'OPA, à répartir entre les des membres et la mise en place des frais de gestion dont l'exécution est assurée par le COGES.

Pour corroborer notre développement, nous allons présenter la situation des dépenses engendrées par l'octroi de crédit à l'OPA par la Caisse Populaire durant les campagnes de warrantage 2011/2012 ; 2012/2013 et 2013/2014, conformément au tableau n°8.

Tableau n°8: Situation des dépenses engendrées par l'octroi du crédit à l'OPA par la Caisse Populaire (en FCFA)

Campagne	Frais de dossiers	Epargne nantie	Frais de gestion	Intérêts débiteurs	Total dépenses
2011/2012	9 600	94 750	18 950	31 583	154 883
2012/2013	25 110	258 240	17 216	49 137	349 703
2013/2014	30 600	560 080	37 872	284 040	920 592

Source : Tableau N°8 dressé par nous-mêmes, à partir des données des campagnes de warrantage 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 du groupement féminin TAMBA

Au regard des données enregistrées dans le tableau n°8, le constat est que les dépenses relatives à l'octroi du crédit croissent d'année en année. Pour ce faire les dépenses pour la campagne 2011/2012 s'élèvent à 154 883 FCFA, celles relatives à la campagne 2012/2013 sont égales à 349 703 FCFA soit un taux d'accroissement de 125,78%. Quant à la campagne 2013/2014 les charges s'évaluent à 920 592 FCFA soit un taux de 163,25% entre la campagne 2012/2013 et 2013/2014. Ce qui nous fait dire que les dépenses ne sont pas proportionnelles aux crédits octroyés. Cette situation trouve sa raison en appliquant certaines charges au montant du crédit. Il s'agit des frais de gestion, des frais de dossiers, de l'épargne nantie et de l'intérêt débiteur.

3.3.4.1 Charges relatives aux frais de gestion

Les frais de gestion sont restés à un taux de 1%, durant les trois campagnes. Ce qui montre qu'à ce niveau le montant versé par l'OPA à la Caisse Populaire est proportionnel au montant de crédit octroyé. Alors, chaque membre supporte les frais de gestion au regard du montant du crédit à lui octroyé. Après ces frais, il faut également noter qu'il y a d'autres charges comme les frais de dossiers.

3.3.4.2 Charges relatives aux frais de dossiers

Les frais de dossiers sont des montants fixés par la Caisse Populaire afin de faire face aux dépenses relatives à la production des documents lors du traitement des dossiers de crédit. Ce montant qui est supporté par l'OPA est reparti entre les membres ayant souscrit pour la conduite du warrantage sans tenir compte de la valeur du crédit que chacun d'eux doit recevoir. Ils varient d'une année à une autre et étaient de 400 FCFA par membre pour la campagne 2011/2012 ; 930 FCFA par membre pour la campagne 2012/2013 et 850 FCFA par membre pour la campagne 2013/2014. Les frais de dossiers par membre sont fonction du montant que la Caisse Populaire décide de faire payer à l'OPA. En plus de la garantie physique constituée par les produits, il y a la garantie financière, qui est l'épargne nantie.

3.3.4.3 Dépôt correspondant à l'épargne nantie

Le taux appliqué pour la constitution de l'épargne nantie n'est pas stable, il évolue d'une année à une autre. Ce dépôt de fonds étant considéré comme la garantie financière, peut constituer un blocage pour certaines femmes, en ce sens que la disponibilité financière au

niveau des membres de l'OPA pose problème. Le taux appliqué à l'IMF était de 5% du montant du crédit, reparti par membre pour la première campagne, de 15% pour la deuxième campagne et de 8% pour la troisième campagne. Nous constatons que le taux varie, d'une année à un autre ce qui nous fait dire que la détermination de l'épargne nantie n'est pas maîtrisée par l'OPA et évolue suivant le choix de l'IMF. Les charges relatives à l'emprunt contracté par l'OPA prennent en compte le montant des intérêts à payer au profit de l'IMF.

3.3.4.4 Charges relatives aux intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs sont évalués au regard du taux négocié de commun accord avec le bénéficiaire de crédit. Pour le cas de l'OPA de Diabiga, le taux a connu une évolution durant les trois campagnes. Il était de 1,67% durant la première campagne, 2,85% pendant la deuxième campagne et 7,50% pour la troisième campagne. Or la convention signée entre la Fédération des Caisses Populaires du Burkina et la Coordination du PAPSA faisait ressortir un taux de 1,25%⁴² par mois, à appliquer sur le crédit à octroyer aux OPA identifiées par le PAPSA pour conduire le warrantage.

Malgré l'évolution des frais relatifs au crédit issu du warrantage, les femmes arrivent à conduire les activités génératrices de revenus (AGR) qui constituent un des objectifs visés par le mécanisme de warrantage.

3.4 Situation des AGR conduites par les membres du groupement féminin TAMBA

Les activités génératrices de revenus sont de petites activités économiques au profit des couches sociales pauvres, ne nécessitant pas un grand apport financier, mais rapportant des gains qui permettent la prise en charge des besoins biologiques et sociaux de la famille. Le crédit issu du warrantage a permis le développement de ces AGR, d'autant plus que les institutions financières traditionnelles ne sont pas accessibles aux populations pauvres.

Deux types d'AGR sont encouragés : il s'agit des AGR associatives conduites par un groupe d'individus et les AGR individuelles conduites par une seule personne. Nous allons nous intéresser aux AGR individuelles, parce qu'au sein du groupement féminin TAMBA, les femmes qui font le warrantage conduisent chacune son activité génératrice de revenus.

⁴² Rapport annuel d'exécution du PTBA 2013, révisé au 31 décembre 2013, février 2014, page 29

Les AGR conduites par les femmes du groupement sont : l'embouche ovine, la vente du dolo, l'achat/vente des céréales, la vente de la bouillie, l'achat/vente du poisson (frit, séché et frais), le petit commerce (tablette), la restauration (vente de riz), etc. Les AGR pratiquées par les femmes leur permettent de générer des revenus pour satisfaire aux besoins familiaux et de créer pour elles-mêmes, un emploi post-récolte en attendant la campagne agricole prochaine.

Au cours de nos investigations, nous avons pu nous rendre compte de la rareté des données sur les AGR conduites par les femmes du groupement TAMBA. Pour ce faire, nous nous sommes contentés des déclarations faites par les membres du groupement ayant conduit le warrantage. Autrement dit, les femmes ne tiennent pas de cahiers de gestion pour enregistrer les opérations issues des AGR, ce qui peut s'expliquer par le niveau élevé d'analphabétisme au sein des membres du groupement.

Tout compte fait, il nous a été nécessaire de faire la situation d'ensemble des Organisations Professionnelles Agricoles qui ont été appuyées par le PAPSA dans le cadre du warrantage. Selon les données collectées, nous avons constaté que celles (OPA) qui ont été mises dans le système de warrantage arrivent à bénéficier d'un crédit à la période voulue pour faire face à des dépenses sociales ou réaliser des activités génératrices de revenus. La conduite des AGR est celle qui est souhaitée par le PAPSA, dans la mesure où les revenus générés par l'activité peuvent permettre de rembourser intégralement le crédit, et par conséquent de rentrer en possession de leurs stocks au moment du dénouement de l'opération. Cette situation contribue à assurer une sécurité alimentaire au sein des ménages vulnérables situés dans des zones rurales ou sont basés les plus petits producteurs, tout en leur permettant d'acquérir sans trop de difficultés les intrants pour accroître leurs productions. Au regard des données collectées auprès du groupement féminin TAMBA, nous allons procéder à leur analyse et leur interprétation pour une meilleure appréciation eu égard aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Chapitre 4: Analyse et interprétation des résultats

Cette partie consacrée à l'analyse et à l'interprétation des données nous amène à apprécier la manière dont le crédit issu du warrantage a impacté sur les conditions de vie des membres et de leurs proches.

L'analyse des résultats d'une recherche consiste à «faire parler» les données recueillies en vue de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse de recherche. Pour cela, il est important pour nous d'examiner longuement et minutieusement ces données. L'analyse descriptive, consiste à dresser un portrait de la situation telle qu'elle nous apparaît suite à la compilation et au classement des données qualitatives ou quantitatives obtenues. A la suite de l'analyse intervient l'interprétation des résultats obtenus à travers cette analyse.

Pour ce qui est de l'interprétation, elle consiste à livrer le sens dans le contexte théorique de la recherche; le sens en rapport avec la problématique de recherche et à faire ressortir les pistes de recherche sur lesquelles les résultats nous amènent. En d'autres mots, il s'agit d'insérer les résultats obtenus dans la problématique d'ensemble, de montrer leur pertinence dans la discipline concernée, et d'indiquer quelles recherches nouvelles pourraient être entreprises sur la base de ces résultats. Dans cette étude, l'analyse et l'interprétation permettront de mettre en exergue l'impact que le crédit obtenu a sur l'OPA et ses membres.

Quant à l'impact, il se définit comme un changement positif ou négatif, direct ou indirect, prévu ou imprévu, voulu ou pas voulu, produit par la réalisation d'une intervention. Il peut également être considéré comme un critère d'évaluation qui indique tous les effets d'une intervention dans des domaines d'ordre financier, économique, social, culturel, institutionnel, environnemental. L'impact se mesure en fonction de la nature et du lieu où l'événement s'est produit.

Selon les organismes d'aide au développement l'impact peut avoir une autre appellation. C'est ainsi que, pour désigner la même notion, l'ACDI choisit de l'appeler finalité, l'objectif global pour le GIZ, l'objectif de développement pour le PNUD et le BIT et l'objectif général pour l'USAID⁴³. Quant à la Banque Mondiale et la BAD, elles ont opté

⁴³ AFFO DAOUDOU Hamissou : « Cours de planification des projets », IIM Ouagadougou, année académique 2014-2015, page 15

pour l'impact, afin d'identifier les objectifs politiques visés dans la mise en œuvre d'un programme et/ou d'un projet de développement.

Le développement de ce chapitre s'articulera autour de l'impact du crédit octroyé par la Caisse Populaire aux membres du groupement féminin TAMBA, sur le plan économique et social. Il nous reviendra de procéder à la vérification des hypothèses que nous avons émises avant d'en énumérer quelques limites liées au warrantage et quelques pistes de solution pour l'avenir.

4.1 Impact du crédit sur le plan économique et social

L'un des objectifs du warrantage est de procurer des revenus aux membres des OPA qui conduisent l'activité. Les crédits obtenus à travers le prêt que l'IMF octroie à l'OPA au profit de ses membres ont un impact non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan social.

4.1.1 Impact du crédit sur le plan économique

Etymologiquement, l'économie est l'art de bien administrer une maison, de gérer les biens d'une personne, puis par extension d'un pays. Plus généralement, l'économie est une science sociale qui étudie la production, la répartition, la distribution et la consommation des richesses d'une société⁴⁴. Le crédit octroyé par l'IMF au groupement féminin TAMBA a certainement eu un impact sur ses membres, nous allons tenter d'apporter des éléments de précision sur ces différents aspects.

Le crédit issu du warrantage a apporté un changement aux membres du groupement féminin TAMBA et à leurs proches lorsqu'on se réfère aux données de la figure n°9 qui établit le lien entre le nombre des membres de l'OPA, la quantité de produits stockés et le volume de crédit octroyé par l'IMF. Les effets issus du crédit sont perceptibles de diverses manières. Au cours de la période post-récolte, l'obtention du crédit permet à chacune des femmes de mener des activités qui leur procurent des revenus. Les produits agricoles, qui étaient presque les seules sources de revenu pour ces productrices, étaient alors vendus bord champ ou à vil prix au premier venant, pour faire face aux dépenses socio-économiques. C'est ainsi que grâce à ce mécanisme, les femmes arrivent à subvenir à

⁴⁴ www.toupie.org/Dictionnaire/Economie.htm

certaines de leurs besoins tout en maintenant le stock en magasin jusqu'à la période de soudure afin de profiter de l'augmentation des prix à cette période pour mieux les vendre.

L'impact est également constaté sur l'acquisition des intrants et matériel agricole. C'est pour dire que l'obtention des fonds auprès de l'IMF a permis d'acquérir facilement les semences, les engrais et le matériel pour accroître la production. Cet aspect qui est un élément du cercle vicieux de la pauvreté, était difficilement réalisable. Avec les intrants agricoles, leur bonne application a contribué à accroître la production des céréales. Cette augmentation a sans doute entraîné une hausse de la quantité de produits stockés. Or, il ressort des données de la figure 9 que les revenus des productrices sont tributaires de la quantité de produits stockés en magasin. Dès lors que la quantité des produits augmente, le montant du crédit octroyé par la Caisse Populaire augmente également.

Les femmes qui conduisent le warrantage au niveau de Diabiga ont développé une stratégie pour rembourser le crédit sans vendre le stock lors du dénouement de l'opération. Le remboursement se fait au fur et à mesure avec les recettes des activités génératrices de revenus. Ceci étant, le stock qui se trouve dans le magasin devient un stock de sécurité alimentaire pour les familles des femmes qui réalisent l'activité, dans la mesure où il est certain qu'à la période de déstockage le produit sera réintroduit dans les familles pour être consommé.

Le mécanisme de remboursement qu'utilisent les femmes du groupement TAMBA développe un climat de confiance entre l'OPA et la caisse populaire dans la mesure où le remboursement est fait dans les délais, c'est-à-dire avant la période du dénouement de l'opération. Cette situation dénote de l'intérêt que les femmes portent pour la réalisation de l'activité et sécurise du même coup les vivres au profit des différentes familles à travers l'activité du warrantage. De même, lorsque le recouvrement est fait intégralement au niveau de l'IMF qui justifie l'utilisation des fonds auprès de la Banque Commerciale qui la refinance, la confiance s'installe et le portefeuille de crédit de l'IMF peut s'augmenter.

L'octroi du crédit au groupement féminin TAMBA, met ses membres à l'abri des usuriers qui agissent dans l'illégalité, en utilisant des méthodes non autorisées par les textes. Il s'agit là, de l'application d'un taux d'intérêt exagérément élevé par certains commerçants ou le système de remboursement en nature imposé par d'autres fournisseurs. L'impact du

crédit sur le plan économique au profit des membres de l'OPA étant perceptible, nous avons également apprécié son impact sur le plan social.

4.1.2 Impact du crédit sur le plan social

Un crédit social est un crédit à la consommation, destiné à financer des projets de vie ou des biens utiles et nécessaires, qui permettent d'améliorer le bien-être quotidien⁴⁵. C'est ainsi que sur le plan social, le crédit issu du warrantage a favorisé un changement de comportement auprès de ses membres.

Au sein du groupement, les rencontres formelles ou informelles qui sont organisées permettent de renforcer la cohésion entre les membres. Il s'agit entre autre, des cours d'alphabétisation, des rencontres de concertation, de restitution des formations, des ateliers et bien d'autres. Ces différentes rencontres qui permettent aux femmes de poser leurs propres problèmes afin de trouver les voies et les moyens de les résoudre favorisent leur épanouissement.

▮ Avec le crédit octroyé par la caisse populaire aux femmes pratiquant le warrantage, les rapports dans la famille se modifient progressivement de façon positive et leur rôle se trouve renforcé. Ceci dit, elles développent une confiance en elles, dans la mesure où leur apport au niveau de la famille est considérable. Elles se rendent compte que leurs maris font attention à elles, et les considèrent plus.

Dans les familles où il y a des enfants en âge d'être scolarisés, les femmes contribuent fortement au paiement des frais de scolarité. Ce qui nous amène à illustrer cette partie par les propos d'une dame membre du warrantage dans le groupement TAMBA « du fait que nous contribuons à payer la scolarité de nos enfants avec les revenus issus des AGR que nous conduisons, fait que nos maris ont beaucoup plus de respect pour nous qu'avant ».

Les événements sociaux sont d'une importance capitale au niveau des villages et leur célébration est quasi-obligatoires. Il s'agit là des événements heureux (mariage, baptême, etc.) et ceux malheureux (funérailles). Mais grâce au warrantage, les femmes stockent une bonne partie dans le magasin, ce qui les contraint d'une manière ou d'une autre à célébrer les cérémonies en fonction des stocks disponibles en famille. Sur ce, une autre dame nous livre son témoignage à travers les propos ci-après : « Nous sommes actuellement

⁴⁵ <http://www.credal.be/node/24>

raisonnables dans la célébration de nos funérailles et de nos fêtes parce que les céréales qui restent après la constitution du stock ne nous permettent pas d'exagérer ».

Le revenu obtenu à travers le warrantage facilite l'accès des femmes et des membres de leurs familles aux soins de santé lorsque le besoin se fait sentir. Autrement dit, il y a moins de stress lorsqu'un enfant fait la fièvre, parce qu'il y a un minimum pour payer les médicaments de base. De même, la propreté est alors constatée à travers des habillements plus décents.

Le warrantage pratiqué par le groupement féminin TAMBA de Diabiga a également un impact sur les maris. Ce qui nous amène à présenter le témoignage d'un sexagénaire adossé à un arbre en ses termes « tout notre espoir est fondé autour de ce magasin dans lequel sont stockés les vivres de nos femmes ». C'est pour dire que l'activité du warrantage que mènent les femmes du village profite à l'ensemble des membres de la famille qui bénéficie des crédits du warrantage. Comme quoi, lorsque le revenu de la femme s'améliore, le changement se répercute en elle et dans le ménage.

A travers l'analyse des résultats, de même que les différentes interprétations que nous avons eu à faire, nous disposons suffisamment d'éléments pour procéder à la vérification des hypothèses que nous avons émises afin de les confirmer ou de les infirmer.

4.2 Vérification des hypothèses⁴⁶

Nos hypothèses telles que posées en début de recherche peuvent être confirmées ou infirmées, ce serait le lieu pour nous de voir laquelle des deux possibilités est vérifiée. La vérification des hypothèses a tenu compte des fréquences des réponses apportées aux questions par les membres de groupement ayant pratiqué le warrantage durant les trois campagnes 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014.

4.2.1 Vérification de l'hypothèse n°1: le warrantage procure des revenus aux membres des OPA concernées.

Pour vérifier cette hypothèse, il nous a fallu administrer un questionnaire aux membres bénéficiaires des crédits du warrantage. Les questions qui nous ont permis de tirer la conclusion sur l'hypothèse n°1 sont les suivantes : (i) la valeur monétaire du stock des

⁴⁶ Les questions administrées aux membres de l'OPA ont été traduites du Français au Gulmancema et du Gulmancema au Français par TIEMOGO Lucien, Chef de l'Unité d'Animation Technique de Tikonti qui couvre également Diabiga.

produits en magasin est-elle déterminée ? (ii) le crédit est-il octroyé à l'OPA qui le redistribue à ses membres ? (iii) l'AGR est-elle conduite et le remboursement de crédit fait à temps ?

L'un des éléments clé du warrantage est la constitution du stock, une activité qui permet de confirmer la conduite du warrantage. Le stock dès lors qu'il est constitué, nécessite qu'une valeur monétaire lui soit attribuée pour permettre à l'IMF d'étudier le dossier de prêt que l'OPA lui a transmis pour s'assurer s'il peut être financé. C'est pourquoi, il nous a paru essentiel de vérifier auprès des membres si la valeur monétaire du stock des produits en magasin est-elle déterminée ? Sur cette question, 28 femmes qui étaient présentes ont répondu par l'affirmative sur les 36 que nous avons prévu interroger, soit un taux de 77,78% du nombre total des femmes.

Le stock étant constitué et sa valeur déterminée, il convient de s'assurer au niveau des membres pour avoir la précision que le crédit demandé par l'OPA auprès de la caisse populaire lui est accordé et redistribué à ses membres ? Sur cette question, nous avons interrogé les 28 femmes, plus 3 autres femmes qui nous ont fait parvenir leurs réponses à travers l'agent UAT qui couvre le village. Les 31 femmes ont répondu favorablement soit un taux de 86,11%.

L'un des objectifs du warrantage est d'octroyer un prêt à l'OPA au profit des membres ayant constitué le stock. Sur cet aspect, il convient à l'étape actuelle de notre travail de vérifier l'utilité des fonds reçus par l'OPA. Pour ce faire, nous avons interrogé les membres ayant conduit le warrantage pour savoir si l'AGR est-elle conduite et le crédit reçu auprès de la caisse populaire est-il remboursé à temps ? Pour vérifier cette interrogation, nous avons reçu les réponses favorables de 25 femmes, soit 69,44% de l'effectif total prévu pour être interrogé.

Il convient de signaler que les différentes questions formulées n'ont pas eu le même nombre de participantes. Cela s'explique par les déplacements enregistrés lors des entretiens par focus groupe pour résoudre certains impératifs du moment et ceux liés aux événements sociaux qui ont une place très importante au sein de nos sociétés en générale et à Diabiga en particulier.

Au vue de cet ensemble d'éléments de réponses satisfaisantes issues des questions relatives au revenu obtenu à travers la conduite du warrantage par l'OPA féminine de Diabiga, nous pouvons alors dire que le warrantage procure des revenus aux membres des OPA concernées. En conclusion, nous pouvons dire que l'hypothèse N°1 est alors confirmée.

4.2.2 Vérification de l'hypothèse n°2 : le warrantage sécurise les produits issus des récoltes au profit de ces membres, pour la période de soudure.

La vérification de cette hypothèse n°2, commande qu'un certain nombre de préoccupations soient vérifiées auprès des membres de l'OPA qui se sont engagés pour conduire le warrantage. C'est pourquoi, pour confirmer ou infirmer le fait que le warrantage permette de sécuriser les produits issus des récoltes au profit de ces membres, pour la période de soudure, il y a lieu d'interroger les membres de l'OPA sur certaines questions clés. Il s'agit de vérifier la satisfaction ou l'insatisfaction des femmes qui conduisent le warrantage sur ces interrogations : (i) les produits warrantés sont-ils conservés jusqu'à la période de dénouement de l'opération? (ii) les produits warrantés sont-ils vendus au moment du déstockage pour rembourser le crédit contracté au niveau de la Caisse Populaire ? (iii) Les produits stockés dans le magasin sont-ils réintroduits dans les familles pour la consommation de leurs membres ? Voilà autant de préoccupations qui feront l'objet de vérification et d'appréciation, afin de tirer la conclusion qui convient au mieux.

Le système de double cadenas mis en place par le mécanisme de warrantage permet à chaque partie de prendre part obligatoirement à l'ouverture du magasin pour quelque raison que ça soit. Il peut s'agir d'une ouverture du magasin pour assurer le traitement du stock dans le magasin. Comme il peut s'agir d'une ouverture pour permettre aux membres bénéficiaires de rentrer en possession de leur stock. Cette situation nous a conduit à poser la question aux femmes pour en savoir davantage, si les produits warrantés sont-ils conservés jusqu'à la période de dénouement de l'opération ? Nous nous sommes tournés vers les membres de l'OPA qui ont conduit le warrantage pour recueillir leurs avis. C'est ainsi que, sur les trente-six membres ayant conduit le warrantage, nous avons pu nous adresser à 28 d'entre elles sur 36. Soit 77,78% de réaction favorable. Autrement dit, ce n'est qu'à la période de dénouement que le produit warranté est mis à la disposition de l'OPA.

Le warrantage offre deux possibilités de remboursement du crédit octroyé par l'IMF. L'une des possibilités est de procéder au remboursement par les recettes issues des activités génératrices de revenus. Pour ce faire, les recettes collectées sont versées au fur et à mesure auprès du comité de gestion (COGES) mis en place pour la conduite du warrantage qui se charge de les reverser à l'IMF, aux échéances prévues. Le remboursement du crédit peut être également fait à partir des recettes issues de la vente du stock de produit mis en magasin sous forme de gage. Pour vérifier notre hypothèse, nous avons demandé aux membres ayant conduit le warrantage de nous donner leur point de vue sur la question à savoir, les produits warrantés sont-ils vendus au moment du déstockage pour rembourser le crédit contracté au niveau de la Caisse Populaire ? Sur cette préoccupation, 26 femmes sur les 36 identifiées ont réagi défavorablement. Les dix autres femmes n'étant pas présentes au moment de l'entretien, ne nous ont pas permis de faire une appréciation sur leur position. C'est pour dire que, cette formule de remboursement n'est pas encore utilisée au niveau de cette OPA. Ce qui montre le dynamisme de ces femmes et le sérieux avec lequel elles conduisent l'activité de warrantage.

La conduite du warrantage procure à ces membres plusieurs possibilités de faire face aux difficultés auxquelles ils étaient confrontés avant la conduite de l'activité. Ces difficultés sont multiples, il s'agit entre autres du bradage des produits après la récolte pour se procurer d'un revenu afin de faire face à certaines dépenses incompressibles. Or, avec ce mécanisme qui procure parfois plus d'avantage, les femmes arrivent à rembourser leur crédit et à réintroduire leurs produits dans les familles pour leur propre consommation. La vérification de notre hypothèse n°2 nous a conduit à nous interroger auprès des membres du groupement pour savoir si les produits stockés dans le magasin sont-ils réintroduits dans les familles pour la consommation de leurs membres ? Sur cette question, nous avons interrogé 27 femmes sur 36 pour avoir leurs positions. Les 27 ont répondu par l'affirmative. Nous pouvons alors dire que cette manière de conduire le warrantage permet à ces différentes familles de se retrouver dans une situation comme si elles venaient de faire de nouvelles récoltes, lors du déstockage des produits du magasin.

Au vue de cet ensemble d'éléments de réponses issu des questions relatives à la sécurité alimentaire obtenu à travers la conduite du warrantage par l'OPA féminine de Diabiga, nous pouvons alors dire que le warrantage sécurise les produits issus des récoltes au profit

de ces membres, pour la période de soudure. En conclusion, nous pouvons dire que l'hypothèse N°2 est alors confirmée.

En somme nos deux hypothèses sont toutes vérifiées, ce qui permet de conclure qu'une bonne pratique du warrantage améliore les conditions de vie des bénéficiaires. Autrement dit, l'hypothèse générale est donc vérifiée. Malgré le fait que l'hypothèse générale soit confirmée des difficultés demeurent et peuvent constituer des limites pour la conduite du warrantage.

4.3 Limites du warrantage

Le warrantage tant apprécié par les membres du groupement féminin TAMBA a des limites dans sa mise en œuvre. Ces limites peuvent être liées aux aléas climatiques, à la nature du produit, à l'OPA, à l'IMF et bien d'autres situations.

4.3.1 Limites liées aux aléas climatiques

Les aléas climatiques se manifestent sous plusieurs formes. Il peut s'agir de la sécheresse, des inondations. Ces situations se traduisent toujours par la mauvaise récolte, perturbant ainsi les prévisions de la campagne agricole. Le résultat de la campagne agricole étant étroitement lié à la conduite de l'activité du warrantage. Ceci étant, même si l'OPA avait prévu conduire le warrantage après la campagne agricole, si une inondation ou une sécheresse survient, il va sans dire que les productrices ne vont pas prendre le peu de produits qu'elles ont pour les stocker et attendre. Elles vont préférer les mettre à la disposition de leur famille. Une telle situation va les contraindre à tomber dans le cercle vicieux, s'il n'y a pas d'améliorations pour les campagnes qui vont suivre.

4.3.2 Limites liées à la nature du produit

La conduite du warrantage nécessite, que les produits identifiés soient facilement conservables. Or, tous les produits ne peuvent pas faire l'objet de warrantage compte tenu de leur nature et des risques liés à leur stockage. Il y a des produits qui sont disponibles en abondance mais ne peuvent pas faire l'objet de warrantage. Ces produits sont difficilement conservables, par exemple les pastèques. Il y a d'autres produits tels que le bétail sur pieds, les ovins, les caprins et particulièrement la volaille que l'on retrouve presque dans toutes les familles. S'il y avait une possibilité de faire le warrantage avec la volaille, cela allait procurer plus de revenu aux producteurs et productrices dans les villages.

Malheureusement, cette espèce animale subit souvent des attaques qui peuvent être liées aux prédateurs, aux maladies et à la mobilité des bêtes liée à la disponibilité de l'aliment après les récoltes.

4.3.3 Limites qui peuvent se retrouver au niveau de l'OPA

L'éloignement de l'IMF, constitue un frein à l'accès au crédit. La distance à parcourir par les membres du comité de gestion, pour rallier l'IMF est très longue pour des femmes. Elles se sentent obligées de louer les services des jeunes du village pour les accompagner, au regard de l'insécurité qui règne dans la localité. Cette situation entraîne des frais supplémentaires à supporter par l'OPA.

Il y a l'étrécissement du magasin de stockage propre à l'OPA, ne permettant pas d'augmenter la capacité de stockage des produits. Avec l'engouement que le warrantage a créé au sein du village, le besoin d'appartenir à ce groupe se fait sentir or, depuis que le système de warrantage est créé, la capacité du magasin n'a pas évolué, d'où une limite pour accroître les quantités à stocker. On assiste alors à la limitation du nombre de sacs par personne pour empêcher l'accaparement du warrantage par les plus gros producteurs au sein des membres de l'OPA et permettre à beaucoup de membres d'en profiter.

L'OPA étant féminine, il y a l'organisation du système de production qui constitue une limite. Autrement dit, le champ familial étant sous le contrôle exclusif du chef de famille, les productrices ne disposent que des produits de leur lopin, représentant généralement de petites superficies non sécurisées (en termes de propriété) et éloignées du village. A cela, il faut ajouter la surcharge des travaux domestiques et de production des membres de l'OPA, qui sont toutes des femmes. Ce qui se traduit par la faible capacité productive des femmes, due à la conjugaison de plusieurs facteurs.

De même, le taux élevé d'analphabétisme des membres de l'OPA, entrave l'acquisition des savoirs et connaissances écrits et par extension la gestion autonome du warrantage. La maîtrise encore insuffisante par les responsables de l'OPA, des procédures pour monter les dossiers de crédit et négocier auprès de l'IMF entraînent des retards. Ces retards pénalisent en particulier certaines productrices qui sont contraintes de vendre leurs produits aux commerçants pour subvenir à leur besoin pressant de liquidités.

4.3.4 Limites liées à l'IMF

Le manque de liquidité suffisante pour virer dans le compte de l'OPA, lorsque le montant du crédit est élevé. Cette situation, qui oblige l'IMF à transférer le dossier auprès de sa structure hiérarchiquement mieux étoffée où la surface financière est beaucoup plus intéressante, occasionne des retards dans le traitement du dossier de prêt. Ce qui veut dire, que par moment la Caisse Populaire de la Komienga transfère le dossier de prêt, après l'avoir étudié, à la Caisse Populaire de Koupela qui se trouve à environ 215 Km de l'OPA, il y a de quoi retarder l'organisation dans la conduite de ces activités génératrices de revenus. Or la période de remboursement étant la même, le délai qui leur est imparti pour rembourser le prêt devient alors très court.

Malgré les dispositions prises par le PAPSA pour faciliter l'octroi du crédit aux OPA qui conduisent le warrantage, des difficultés demeurent. Il faut noter entre autre la fixation arbitraire du montant des frais de dossiers, du taux de l'épargne et du taux d'intérêt du crédit. Le taux d'intérêt du crédit avait été négocié (1,25% par mois) à travers une convention signée entre le PAPSA et la Fédération des Caisses Populaires du Burkina. Nonobstant ces dispositions l'application sur le terrain rencontre des problèmes, dans la mesure où le taux varie d'une année à une autre. Nous pouvons donc dire qu'il y a peut être une ignorance des textes par les Caisses Populaires qui sont dans les petites localités, ou une mauvaise application, ou encore une mauvaise compréhension de cette convention.

4.3.5 Autres limites

La baisse des prix des produits pendant le dénouement de l'activité entraîne des conséquences dommageables sur l'OPA et l'IMF. Cette situation est valable lorsque l'OPA doit rembourser le prêt avec les recettes de la vente des produits stockés. Dans ces conditions, les produits seront vendus en deçà du prix du stockage. Si la baisse est importante, l'IMF peut ne pas rentrer en possession de ses fonds. En outre, le transport des marchandises vers le magasin et le stockage même entraînent des coûts supplémentaires. De plus, le concept de warrantage est basé sur une spéculation des prix. Si l'augmentation du prix pendant la période de soudure ne se réalise pas, l'OPA risque de perdre de l'argent au lieu de générer une marge bénéficiaire. Au regard des limites ci-dessus évoquées, il nous appartient de faire des propositions de solutions pour améliorer l'activité dans le futur.

4.4 Suggestions

Les suggestions formulées sont une contribution pour accompagner l'OPA dans la recherche des éléments de solutions, pour améliorer la conduite du warrantage pour le bénéfice de ses membres et de la communauté toute entière.

4.4.1 Suggestion relative au renforcement des capacités

Les multiples effets bénéfiques du warrantage expliquent son développement rapide dans les zones d'intervention du PAPSA au Burkina Faso. Certes, c'est un outil adopté dans la stratégie de développement rural mais beaucoup reste encore à faire en matière notamment de sa diffusion, du renforcement des capacités de ses acteurs et actrices ainsi que du renforcement de son cadre réglementaire avec des textes législatifs mieux adaptés.

Les activités de recherche action doivent se poursuivre pour rendre cet outil continuellement plus performant à la lumière des expériences vécues. Ainsi, la prise en compte du genre et de l'équité dans le warrantage pourrait notamment être encore améliorée.

Outre le renforcement des capacités (organisation de sessions de formations, de voyages d'échanges, d'auto-évaluations...), la bonne gouvernance doit être promue au niveau des OPA. Autrement, les risques de déviation peuvent être élevés au point de remettre en cause les acquis du warrantage alors qu'ils deviennent de plus en plus importants.

Les membres de l'OPA doivent être alphabétisés afin de leur montrer les rudiments pour la tenue des documents relatifs au warrantage et d'un cahier pour enregistrer les recettes et les dépenses ayant traités aux activités génératrices de revenus que chacune des femmes conduit.

4.4.2 Suggestion relative au développement du système d'information sur le marché

La mise en place du Système d'Information sur les Marchés Agro-sylvo-pastoraux (SIMA) permettra aux OPA qui sont dans le warrantage d'avoir les informations à temps réel sur les prix des produits, leurs localisations sur le territoire national, leur quantité et le type de spéculation correspondante. Le SIMA est mis en place par le PAPSA pour permettre aux producteurs d'avoir des informations sur les produits, sur toute l'étendue de territoire à

travers le short message service (SMS). La plateforme SIMA est logée au sein des Chambres Régionale d'Agriculture (CRA), qui abrite la Cellule d'Information Régionale (CIR). Cette plateforme est animée par un agent formé à cet effet, qui est chargé d'inscrire les acteurs intéressés à savoir les individus et les organisations qui sont dans la production, la transformation et la commercialisations des produits agro-sylvo-pastoraux. C'est ainsi qu'une campagne d'information est donnée aux acteurs concernés afin qu'ils s'inscrivent sur la plateforme SIMA. Cela permettra de recevoir régulièrement des informations relatives à la disponibilité des produits au niveau des différentes localités du pays. Cet outil, pour nous, peut faciliter l'écoulement des produits des OPA qui pratiquent le warrantage, pourvu que chacune d'elle accepte s'inscrire sur la plateforme pour partager les informations relatives aux offres et aux demandes des producteurs quel que soit là où elles se trouvent sur l'étendue du territoire national.

4.4.3 Suggestion relative à la mise en place de la tierce détention

La tierce détention pourrait être un palliatif au besoin croissant des producteurs à faire le warrantage dans leur localité, lorsqu'ils ne disposent pas de magasin approprié pour conduire l'activité. Pour ce faire, il serait important que les différents acteurs intervenants dans le cadre du warrantage au Burkina Faso se tournent résolument vers le développement de la tierce détention. Dans cette optique, un atelier national sur le warrantage et la tierce détention a été organisé en juillet 2013 dans le but de définir les grandes orientations nationales en matière d'entrepasage agricole, de warrantage et de tierce détention en vue de mettre en place les cadres politique, stratégique, législatif et réglementaire dans ce domaine. Le principe de la tierce détention met en relation trois parties : les producteurs, les IMF et les entreposeurs professionnels qui sont chargés du stockage des produits vivriers moyennant une rémunération de la part des producteurs. La rémunération des entreposeurs professionnels serait mise en mal si les producteurs n'ont pas une bonne rémunération de leur activité de production. Konlambigué (2011) indiquait à ce sujet que les interventions des gouvernements dans la fixation des prix des produits agricoles font peser une incertitude sur la capacité des OPA à rémunérer un entreposeur professionnel.

4.4.4 Suggestion relative à l'augmentation du portefeuille de crédit

L'augmentation du portefeuille de crédit au niveau du réseau des caisses populaires à l'endroit des OPA pratiquant le warrantage pourrait contribuer à réduire le délai de traitement des dossiers dont le montant est important. Il n'y aura plus la nécessité de transférer un dossier à une autre caisse pour son traitement, parce que la caisse concernée ne dispose pas assez de liquidité pour accorder le prêt.

4.4.5 Suggestion relative au non respect des clauses de la convention signée

Le taux d'intérêt appliqué par la Caisse Populaire, pour les OPA en warrantage, varie d'une année à une autre. Or la convention signée entre la CN-PAPSA et la FCPB prévoit un taux de 1,25 % par mois. Nous suggérons à l'IMF d'appliquer le taux prévu par la convention. Le respect des clauses de cette convention contribuera à n'en pas douter à réduire considérablement les charges relatives au montant emprunté par l'IMF auprès de la Caisse Populaire.

4.4.6 Suggestion relative à la conservation des produits

Pour assurer la qualité des produits, une des solutions est de doter toutes les femmes qui pratiquent le warrantage des sacs triple fonds pour conserver les produits. Avec ces sacs triple fond le produit n'a pas besoin d'être traité.

Les OPA pratiquant le warrantage doivent s'assurer que la teneur d'humidité recommandée pour la bonne conservation des céréales est respectée, c'est-à-dire inférieur à 15.5%⁴⁷. Pour cela, elles doivent se doter d'humidimètre qui est un appareil destiné à apprécier la teneur en humidité d'un produit afin de vérifier la teneur en humidité de tous les produits avant leur mise en sacs pour le stockage au magasin.

4.4.7 Suggestion relative à l'assurance agricole

La mise en place de l'assurance agricole permettra de résoudre un problème au niveau du warrantage qui est l'absence d'assurance des stocks warrantés. Coulter (2012) avait fait

⁴⁷<http://www.arvalis-infos.fr/profiter-du-retour-des-temperatures-estivales-pour-recolter-du-grain-a-la-bonne-teneur-en-eau-@/view-10812-arvarticle.html>.

remarquer qu'au Burkina Faso, le warrantage se pratique sans les composantes les plus coûteuses des systèmes d'entrepôts commerciaux, notamment la couverture d'assurance des stocks warrantés. Cela voudrait dire que, s'il y a un sinistre (incendie du magasin où les produits sont stockés, vol et risque collatéraux) au cours de la période de stockage dans le cadre du warrantage, il n'y a pas jusqu'à présent un mécanisme d'indemnisation des producteurs.

En somme l'analyse et l'interprétation des résultats ont permis d'apprécier l'impact que le crédit octroyé par la Caisse Populaire a sur le plan économique et social au niveau des membres ayant conduit le warrantage durant les trois premières campagnes. Au plan économique, l'accent a été mis sur le mode d'utilisation des crédits pour générer d'autres sources de revenus au profit des membres. Quant au plan social, nous nous sommes focalisés sur le changement que ce mécanisme a apporté au sein des ménages ayant bénéficié du crédit.

Pour se donner une orientation dans le travail, nous avons émis des hypothèses, qui nous ont permis de procéder à leurs vérifications. C'est ainsi qu'à travers les points de vue recueillis auprès des membres bénéficiaires, il ressort que le warrantage procure du revenu et assure une sécurité alimentaire au niveau de cette localité, ce qui confirme alors les hypothèses formulées.

Quelque soit le mécanisme mis en place, il y a toujours des situations qui se produisent tendant à ralentir le processus ou à le freiner. C'est ainsi que nous avons jugé nécessaire de ressortir quelques limites pour montrer que le système a, certes produit des résultats fort appréciables, toutefois, il y a lieu de fournir des efforts supplémentaires pour l'améliorer. Alors, des suggestions ont été formulées afin d'accompagner le warrantage à perdurer et à s'étendre à d'autres producteurs qui vivent presque les mêmes réalités que les producteurs et productrices dans le domaine agricole.

CONCLUSION

Au terme de notre étude sur ce mécanisme d'octroi de crédit aux petits producteurs et productrices, l'occasion nous a été donnée d'explorer la plupart des écrits publiés dans le cadre de la conduite du warrantage. C'est ainsi que la synthèse de l'ensemble de ces écrits nous a permis d'organiser notre travail afin d'aboutir à des résultats à partir desquels un certain nombre de conclusions ont été tirées.

Par la suite, le travail a été axé sur les résultats réalisés par les OPA ayant conduit le warrantage dans les zones d'intervention du PAPSA. Pour mieux approfondir l'analyse sur les données, l'accent a été mis sur les réalisations de l'OPA féminine de Diabiga ayant conduit l'activité de warrantage au début de la mise en place du système.

Pour une meilleure appréciation de la performance du système de warrantage auprès des membres de l'OPA, nous nous sommes donnés cette opportunité d'émettre une hypothèse afin de s'assurer si une bonne pratique du warrantage améliore les conditions de vie des bénéficiaires. Cette hypothèse nous a alors conduit à la recherche d'éléments probants afin d'aboutir à une conclusion logique. Il s'agit là de s'assurer que le système de warrantage tel que pratiqué procure des revenus aux membres. De même à travers la reprise des produits mis en stocks au moment du dénouement de l'opération, il a été constaté que le warrantage permet également d'assurer une sécurité alimentaire au niveau local, dans la mesure où les produits sont réintroduits dans les familles pour leurs propres consommations.

C'est ainsi que l'analyse des résultats nous a permis de constater que le warrantage pratiqué sous la forme de détention communautaire est un instrument d'accès des producteurs aux crédits. Autrement dit, le warrantage se présente comme un outil, performant et efficace pour lutter contre la pauvreté. Il est également perçu par les productrices comme un moyen facile d'obtenir un crédit pour faire face aux dépenses socio-économiques. Cette situation se confirme par le fait que l'OPA avait des difficultés pour obtenir un crédit avec la Caisse Populaire de la Kompienga avant la conduite de l'activité de warrantage.

L'impact du crédit issu du warrantage a été jugé perceptible au niveau des productrices. En ce sens que, les fonds obtenus à travers la conduite du warrantage leur ont permis de mener

des activités génératrices de revenus et de faire des dépenses relatives aux événements sociaux sans trop de stress. Il y a plus d'harmonie dans les foyers, dans la mesure où le comportement au niveau des membres de l'OPA, de même que ceux de leurs familles respectives a changé positivement. Ce mécanisme a favorisé la disponibilité des céréales pendant la période de soudure. Une situation qui soulage énormément toute la communauté au niveau local, puisque l'ensemble des habitants en profite pendant la période de soudure grâce à la disponibilité des céréales qui constitue une réserve de sécurité alimentaire, au niveau du village.

Bien que le warrantage demeure un outil efficace au profit des producteurs et productrices, il n'en demeure pas moins que des difficultés tendant à le ralentir, voire à le freiner dans le cadre de sa mise en œuvre existent. Ces contraintes sont liées soit aux aléas climatiques qui sont difficilement maîtrisables, soit à l'action de l'homme à travers la non application ou la mauvaise application des dispositions réglementaires mises en place pour mieux orienter les acteurs concernés. Néanmoins, ce mécanisme demeure, celui qui est le plus proche et le plus rapide pour procurer des fonds aux petits producteurs au niveau des villages.

Pour pallier ces insuffisances il convient de développer des initiatives afin d'apporter des solutions adaptées pour minimiser les difficultés pouvant entraver la dissémination de ce système tant convoité par les producteurs et les productrices. Pour ce faire, quelques éléments de solutions ont été proposés à savoir l'augmentation du portefeuille de crédit au profit des OPA qui pratiquent le warrantage, le traitement diligent des dossiers de prêts des OPA, la mise en place d'une assurance agricole pour prévenir tous les risques pouvant survenir durant la période de warrantage, de même que l'inscription des OPA qui conduisent le warrantage sur la plateforme SIMA.

En perspective, il y a lieu également de favoriser l'organisation du monde rural à travers sa structuration par filières au niveau des sous-secteurs du développement rural à savoir : l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche. Car ce sont ces secteurs d'activité qui emploient la presque totalité de la population rurale au Burkina-Faso. L'intervention dans ces domaines pourrait mieux les orienter vers le système de warrantage afin de leur permettre d'accéder aux crédits. Pour ce faire, il est souhaitable qu'une réflexion soit menée avec l'ensemble des acteurs qui interviennent ou qui souhaitent accompagner le système de warrantage pour le bien-être des producteurs. Le résultat issu de cette réflexion,

pourrait élargir le champ des produits warrantables avec des conditions plus adaptées et plus souples pour les acteurs des autres sous-secteurs qui interviennent également dans le monde rural et qui vivent les mêmes réalités que les agriculteurs.

Après l'agriculture qui est pratiquée par la quasi-totalité de la population Burkinabè, l'élevage est un des secteurs qui mérite également d'être soutenu. Le développement des initiatives afin de faciliter l'accès à cette frange de la population leur permettra de bénéficier des ressources pour faire face à leurs dépenses, à partir de la conduite du warrantage. Il y a également les produits forestiers non ligneux qui constituent pour les femmes rurales une source inestimable de recettes, sans oublier les produits issus de la pêche. Pour y arriver cette situation doit être suivie par une politique au niveau de l'Etat, tendant à encourager la création des institutions de microfinance par le secteur privé, afin de les rapprocher davantage aux petits producteurs, pour permettre aux OPA qui conduisent le warrantage, d'accéder facilement au crédit.

SOURCES ORALES ET BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES ORALES

Liste des membres du groupement féminin TAMBA interviewés

N°	Nom et Prénoms	Fonction /structure	Date et lieu
01	THIOMBIANO Mariam	Membre/OPA	27/04/2016 à Diabiga
02	KOMBELEMKOULGA Alima	Membre/OPA	27/04/2016 à Diabiga
03	COMBARY Minamba	Membre/OPA	27/04/2016 à Diabiga
04	SAFO Mamata	Membre/OPA	27/04/2016 à Diabiga
05	THIOMBIANO Mamouna	Membre/OPA	27/04/2016 à Diabiga
06	THIOMBIANO Tani	Membre/OPA	27/04/2016 à Diabiga
07	THIOMBIANO Youmali	Membre/OPA	27/04/2016 à Diabiga
08	DAHANI Malpoari	Membre/OPA	27/04/2016 à Diabiga
09	ZOUNGRANA Awa	Membre/OPA	27/04/2016 à Diabiga
10	KOANDI Louomo	Membre/OPA	27/04/2016 à Diabiga
11	THIOMBIANO Folpoa	Membre/OPA	28/04/2016 à Diabiga
12	THIOMBIANO Kampoa	Membre/OPA	28/04/2016 à Diabiga
13	KOALI Assana	Membre/OPA	28/04/2016 à Diabiga
14	TANDAMBIGA Tikoa	Membre/OPA	28/04/2016 à Diabiga
15	THIOMBIANO M. Zenabo	Membre/OPA	28/04/2016 à Diabiga
16	KOMBARY Mariam	Membre/OPA	28/04/2016 à Diabiga
17	KOADIBIGA Kafiéni	Membre/OPA	28/04/2016 à Diabiga
18	DAHANI Doubikani	Membre/OPA	28/04/2016 à Diabiga
19	ONAKODO Setou	Membre/OPA	28/04/2016 à Diabiga
20	KOANDI Polenga	Membre/OPA	28/04/2016 à Diabiga
21	THIOMBIANO Taladi	Membre/OPA	29/04/2016 à Diabiga
22	TANDAMBIGA Assibi	Membre/OPA	29/04/2016 à Diabiga
23	THIOMBIANO Taladi	Membre/OPA	29/04/2016 à Diabiga
24	BARY Mariam	Membre/OPA	29/04/2016 à Diabiga
25	DIANDE Ramata	Membre/OPA	29/04/2016 à Diabiga
26	DAHANI Sankalgou	Membre/OPA	29/04/2016 à Diabiga
27	THIOMBIANO Galpoodo	Membre/OPA	29/04/2016 à Diabiga
28	SONDE H. Abibou	Membre/OPA	29/04/2016 à Diabiga
29	PEDABGA Larba	Membre/OPA	04/05/2016 à Diabiga
30	THIOMBIANO Mapoa	Membre/OPA	04/05/2016 à Diabiga
31	DIADI Fatimata	Membre/OPA	04/05/2016 à Diabiga

Liste des agents de l'administration interviewés

N°	Nom et Prénoms	Fonction /structure	Date et lieu	Contacts
1	BOURGOU Pascal	DPAAH	16/03/2016 à la Kompienga	70457144
2	DA Sansan Jules Benoît	DRAAH/PF	16/03/2016 à Fada N'Gourma	70085325
3	SOMA Camille	DRAAH/ Comptable	15/04/2016 à Fada N'Gourma	62255341

N°	Nom et Prénoms	Fonction /structure	Date et lieu	Contacts
4	KIENDREBEOGO Charles	DRAAH/ SAF	15/04/2016 à Fada N’Gourma	72405053
5	TIEMOGO Lucien	DPAAH/UAT	17/03/2016 à la Kompienga	71425494
6	SANOU S. Didier	DPAAH/UAT	17/03/2016 à la Kompienga	71810272

Liste des agents du PAPSA interviewés

N°	Nom et Prénoms	Fonction /structure	Date et lieu	Contact
1	OUEDRAOGO Abdel Aziz	PAPSA/SGF	08/07/2016 à Ouagadougou	70245740
2	YAMPONI Moani	PAPSA/CIG	08/07/2016 à Ouagadougou	70244103
3	TOU Zoumana	PAPSA/SSE	26/05/2016 à Ouagadougou	70145209
4	TAPSOBA Grégoire	PAPSA/ IA	04/05/2016 à Ziniaré	70622139

2. BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGE GENERAL

- **BEITONE Alain, CAZORLA Antoine, DOLLO Christine, DRAI Anne-Mary** « *Dictionnaire des sciences économiques* », Armand Colin, Paris, 2007, 2^e édition, 495 pages.

MEMOIRES

- **PALA Laura**: « *L’impact du warrantage: tentative d’évaluation sur le bien-être socio économique des ménages bénéficiaires des provinces du Tuy et Ioba, au Burkina Faso* », Université de Ouagadougou, année académique 2011/2012, 76 pages;
- **TARPOUGA Zakaria** « *Analyse du fonctionnement du warrantage dans une organisation paysanne : cas de la Fédération Provinciale des Professionnels Agricole de la Sissili (FEPPASI)* », Université de Ouagadougou, année académique 2009/2010, juin 2011; 85 pages.

LOI

- **LOI N°014/99/AN** du 15 avril 1999 portant réglementation des sociétés coopératives et groupement au Burkina Faso, 28 pages.

TEXTES ET REGLEMENTS

- **OHADA** : Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, adopté le 15 décembre 2010 à Lomé, 94 pages ;
- **Arrêté** n°2002-041/MATD/PKPG/DKPG, du 05 septembre 2002, agréant le groupement pré-coopératif féminin TAMBA du village de Diabiga, 2 pages ;
- **Arrêté** conjoint N°2010-0017/MAHRH/MEF du 30 mars 2010, portant création du Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire, 4 pages.

PUBLICATIONS

- **Afrique Verte Internationale** : « *renforcer les capacités des réseaux d'organisations agricoles par l'analyse de l'évolution des prix des céréales locales au Burkina, Mali et Niger durant la période 2001-2010... et ses incidences sur le warrantage* », décembre 2010, 32 pages.
- **Banque Mondiale** : Document d'évaluation du PAPSA, septembre 2009, 139 pages;
- **FAO**: « *Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique/ Revue des politiques agricole et alimentaire au Burkina Faso* », Rapport pays, juillet 2013, 234 pages ;
- **Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso**: « *Stratégie Nationale de Micro-finance et plan d'action 2012-2016* », version finale, janvier 2012, 113 pages ;
- **PAPSA** : Manuel d'exécution, document principal, version finale mise à jour, mars 2015, 62 pages ;
- **PAPSA** : Manuel de procédure de gestion administrative, financière et comptable, adopté en mars 2010 et mise à jour en mai 2014, 563 pages ;
- **PAPSA** : Rapport annuel d'exécution du PTBA 2011 du PAPSA, adopté par le Comité de Pilotage du Projet au 31 décembre 2011, février 2012, 67 pages ;

- **PAPSA** : Rapport annuel d'exécution du PTBA 2013 du PAPSA, adopté par le Comité de Pilotage du Projet au 31 décembre 2013, février 2014, 89 pages.
- **PAPSA** : Rapport d'exécution du PTBA 2014 du PAPSA, adopté par le Comité de Pilotage du Projet au 31 décembre 2014, décembre 2014, 107 pages ;
- **PAPSA** : Rapport annuel d'exécution du PTBA 2012 du PAPSA, adopté par le Comité de Pilotage du Projet au 31 décembre 2012, décembre 2012, 98 pages ;
- **Programme FAO** : « *Gestion des connaissances et genre* » - www.fao.org/knowledge/km-gender;
- **Projet FAO Capitalisation**, « *Rapport de recherche-action sur les relations de genre dans la pratique du warrantage suite à un voyage d'étude de l'équipe FAO Niger à Founzan en novembre 2011* », décembre 2012 ;

ETUDES

- **BOUBACAR Sani** « *L'expérience du warrantage au Niger* » Paris, décembre 2007, 14 pages ;
- **COULTER Jonathan** « *Les services de magasinage et warrantage, que peuvent-ils faire pour mitiger la volatilité des cours des produits vivriers en Afrique* », Paris, novembre 2009, 28 pages ;
- **COULTER Jonathan et Sani Mahamadou** « *Revue du warrantage paysan au Niger* », version définitive, décembre 2009, 61 pages.
- **FANNY Simphal**: « *Le warrantage dans le Sud-ouest du Burkina Faso, une pratique adaptée aux besoins des petits producteurs et productrices* », décembre 2012, 14 pages ;
- **Fatouma Déla Sidi et Salmou Hassane** : « *Le warrantage de la COPSA-C dans le Sud-Ouest du Burkina Faso* », novembre 2012, 14 pages ;
- **M. Matiédou KONLAMBIGUE** « *rapport sur la revue des expériences de récépissés d'entreposage et de warrantage pour le financement de l'agriculture en Afrique de l'ouest* », janvier 2011, 89 pages ;

- **SALMOU Hassane, FATOUMATA Déla Sidi:** « *Le warrantage au Niger, une pratique adaptée aux besoins des petits producteurs et productrices* », juillet 2012, 11 pages;
- **SOGODOGO Diakalia, BATIONO André, COULIBALY Béjamé et Boubacar S. Camara** « *Le warrantage: un moyen efficace pour une meilleure commercialisation des produits au profit des petits agriculteurs* », 33 pages ;

FORMATIONS

- **David Hiez, Willy Tadjuje :** « *Présentation du nouveau droit coopératif OHADA* », septembre 2012, 18 pages ;
- **KABORE Z. ETIENNE, OUEDRAOGO V. MOHMED :** « *Formation des OPA sur le warrantage* », mars 2012, 71 pages.
- **Ministère de l’Agriculture du Niger :** « *Manuel de formation sur le warrantage* », mai 2011, 26 pages;

SITES INTERNET

- <http://www.papsabf.org/index.php/fr/documents-en-ligne/rapports-d-activites/viewcategory/6-rapports-d-activite#>
- www.ohada.com/etats-membres.html;
- www.fao.org/knowledge/km-gender/ressources/fiches/fr/;
- www.toupie.org/Dictionnaire/Economie.htm;
- <http://www.arvalis-infos.fr/profiter-du-retour-des-temperatures-estivales-pour-recolter-du-grain-a-la-bonne-teneur-en-eau-@/view-10812-arvarticle.html>.
- <https://etudesrurales.revues.org/68>.

TABLE DES MATIERES

Avertissements	i
Dédicace	ii
Remerciements.....	iii
Sigles et abréviations.....	iv
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures.....	vii
Resumé	viii
Summary	ix
Sommaire	x
Introduction	1
Première partie: Cadre théorique, réglementaire et méthodologie de recherche.....	4
Chapitre 1: Cadre théorique	5
1.1 Définitions de quelques concepts en lien avec le warrantage.....	5
1.2 Historique et contexte du warrantage	8
1.2.1 Historique du warrantage.....	8
1.2.2 Contexte et justification du warrantage	10
1.3 Processus de mise en œuvre du warrantage.....	13
1.3.1 Intérêt de l'étude	17
1.3.1.1 Intérêt pour le PAPSA.....	17
1.3.1.2 Intérêt pour les producteurs/productrices.....	17
1.3.1.3 Intérêt pour les acheteurs	17
1.3.1.4 Intérêt pour l'Institution de Microfinances (IMF)	18
1.3.1.5 Intérêt pour nous-mêmes.....	18
1.4 Critère d'identification de l'OPA par le PAPSA.....	18
Chapitre 2: Cadre réglementaire et méthodologie de recherche	20
2.1 Cadre réglementaire	20
2.1.1 Textes nationaux.....	20
2.1.2 Texte communautaire	22
2.2 Présentation du Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA)	22
2.2.1 Contexte et justification du PAPSA.....	23
2.2.2 Ciblage géographique.....	23
2.2.3 Objectif de développement du projet et résultats attendus	24
2.2.4 Description des composantes du projet.....	25
2.2.5 Financement du projet	26
2.3 Appui du PAPSA dans le cadre du warrantage aux OPA	26
2.4 Méthodologie de recherche.....	28
2.4.1 Revue de la littérature	28
2.4.2 Question de recherche.....	30
2.4.2.1 Question principale	30
2.4.2.2 Questions subsidiaires.....	31

2.4.3	Objectifs de l'étude	31
2.4.3.1	Objectif global de l'étude.....	31
2.4.3.2	Objectifs spécifiques (OS).....	31
2.4.4	Hypothèse.....	32
2.4.4.1	Hypothèse générale (HG)	32
2.4.4.2	Hypothèses Secondaires (HS).....	32
2.4.5	Variables d'étude	32
2.4.5.1	Nombre des membres de l'OPA	33
2.4.5.2	Nature des spéculations.....	33
2.4.5.3	Quantité de produits stockés.....	33
2.4.5.4	Crédit octroyé par la Caisse Populaire.....	33
2.4.5.5	Utilisation du crédit octroyé par la Caisse Populaire	33
2.4.5.6	Taux d'intérêt	34
2.4.5.7	Epargne nantie.....	34
2.4.5.8	Frais de gestion	34
2.4.5.9	Frais de dossiers.....	34
2.4.6	Conduite des AGR.....	34
2.4.7	Détermination de l'échantillon d'étude	35
2.4.7.1	Déroulement de l'enquête	35
2.4.7.2	Techniques et outils de recueil des données	36
2.4.7.3	Phase d'entretien et de collectes des données.....	36
2.4.8	Traitement et analyse des données	38
Deuxième partie : Présentation des résultats, analyse et interprétation des données		40
Chapitre 3: Présentation des résultats sur le warrantage		41
3.1	Aperçu des résultats du warrantage des OPA appuyées par le PAPSA	41
3.1.1	Situation du nombre de systèmes de warrantage	42
3.1.2	Situation du nombre des membres du système de warrantage	45
3.1.3	Situation de crédits octroyés par le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB).....	47
3.2	Mesure du degré de liaison entre la quantité et le revenu.....	48
3.3	Analyse des données du groupement féminin TAMBA de 2011 à 2014, issues du warrantage.....	51
3.3.1	Contexte et justification de la création du groupement féminin TAMBA	51
3.3.2	Situation des membres du système de warrantage du groupement féminin TAMBA	52
3.3.3	Situation des stocks par spéculation durant les trois campagnes	53
3.3.4	Situation des crédits octroyés durant les trois campagnes	54
3.3.4.1	Charges relatives aux frais de gestion	57
3.3.4.2	Charges relatives aux frais de dossiers	57
3.3.4.3	Dépôt correspondant à l'épargne nantie	57
3.3.4.4	Charges relatives aux intérêts débiteurs	58
3.4	Situation des AGR conduites par les membres du groupement féminin TAMBA.....	58

Chapitre 4: Analyse et interprétation des résultats	60
4.1 Impact du crédit sur le plan économique et social	61
4.1.1 Impact du crédit sur le plan économique.....	61
4.1.2 Impact du crédit sur le plan social.....	63
4.2 Vérification des hypothèses	64
4.2.1 Vérification de l'hypothèse n°1: le warrantage procure des revenus aux membres des OPA concernées	64
4.2.2 Vérification de l'hypothèse n°2 : le warrantage sécurise les produits issus des récoltes au profit de ces membres, pour la période de soudure.....	66
4.3 Limites du warrantage.....	68
4.3.1 Limites liées aux aléas climatiques	68
4.3.2 Limites liées à la nature du produit	68
4.3.3 Limites qui peuvent se retrouver au niveau de l'OPA.....	69
4.3.4 Limites liées à l'IMF	70
4.3.5 Autres limites	70
4.4 Suggestions	71
4.4.1 Suggestion relative au renforcement des capacités.....	71
4.4.2 Suggestion relative au développement du système d'information sur le marché	71
4.4.3 Suggestion relative à la mise en place de la tierce détention.....	72
4.4.4 Suggestion relative à l'augmentation du portefeuille de crédit	73
4.4.5 Suggestion relative au non respect des clauses de la convention signée.....	73
4.4.6 Suggestion relative à la conservation des produits	73
4.4.7 Suggestion relative à l'assurance agricole	73
Conclusion	75
Sources orales et bibliographie.....	I
Table des matières	VI
Annexes.....	IX
Annexe n°1 : Arrêté portant création du PAPSA	IX
Annexe n°2: Arrêté portant création du groupement féminin TAMBA	XIII
Annexe n°3: Guide d'entretien sur le warrantage adressé aux membres de l'OPA.....	XV
Annexe n°4: Guide d'entretien sur le warrantage adressé aux agents de l'administration et du projet	XVII
Annexe n°5 : Formule servant à calculer le coefficient de corrélation linéaire.....	XVIII

ANNEXES

ANNEXE N°1 : Arrêté portant création du PAPSA



TITRE I. CREATION-OBJET-CLASSEMENT DU PROJET

Article 1^{er} : Il est créé un Projet de développement des productions vivrières, dénommé « Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire », en abrégé « PAPSA ».

Article 2 : L'objectif de développement du projet est d'améliorer la capacité des petits producteurs à accroître les productions vivrières et à assurer une plus grande disponibilité de ces produits sur les marchés. Le projet comporte les trois composantes suivantes :

Composante A. Amélioration de la production alimentaire. Cette composante financera l'adoption d'un ensemble de technologies agricoles de haute performance. L'appui financier pour l'acquisition de ces paquets technologiques sera apporté sous forme de subventions correspondant aux besoins des ménages, groupes de producteurs et villages désignés. Les bénéficiaires les plus pauvres, qui ne peuvent apporter leur contribution en espèces, auront l'occasion de participer à des programmes de "bons d'intrants contre travail".

Composante B. Amélioration de la disponibilité des produits alimentaires. Cette composante vise à renforcer la capacité des acteurs à gérer les différents vivres sur les plans local et national. Cette composante a deux sous-composantes : i) *Amélioration des activités post-récoltes* ; et ii) *le développement des fonctions du marché*.

Composante C. Développement institutionnel et renforcement de capacités. Cette composante vise à renforcer les capacités des institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet. Les activités du projet vont, spécialement, se focaliser sur les domaines suivants : (i) Renforcement des capacités des prestataires de services publics et privés ; (ii) Renforcement du système d'approvisionnement en intrants agricoles ; (iii) renforcement des capacités des organisations de producteurs ; et (iv) Gestion et suivi-évaluation des activités du projet.

Article 3 : Le PAPSA est un Projet classé en catégorie A, exécuté par l'Administration. Sa mise en œuvre sera assurée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), le Ministère Ressources Animales (MRA) et le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) qui auront, chacun, la responsabilité de l'exécution des activités relevant de ses compétences.

Le Bureau National de coordination des Chambres Régionales d'Agriculture (BNCR) reçoit du MAHRH et du MRA une délégation partielle de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du système d'appui-conseil auprès des producteurs. Les modalités de mise en œuvre de cette délégation seront précisées dans une Convention entre les parties concernées.

Le MAHRH, en tant que chef de file, assure la tutelle technique et la coordination globale du Projet et le Ministère de l'Economie et des Finances en assure la tutelle financière.

TITRE II. ADMINISTRATION-GESTION ET SUIVIEVALUATION DU PROJET

Article 4 Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret n° 2007-775/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso, le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA) est administré par un Comité de Pilotage, présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

Article 5 Conformément aux dispositions de l'article 12 du même décret, la composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité de pilotage seront définies par Arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, du Ministre des Ressources Animales et du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Article 6 : La coordination du PAPSA est assurée :

- au niveau national, par un Comité Technique de suivi (CTS) présidé par le Coordonnateur National du PAPSA ;
- au niveau régional, par les Comités Régionaux de Coordination (CRC) qui constituent des Sous-comités des Comités Régionaux de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, présidés par les Gouverneurs de Région.

Les attributions, la composition et le fonctionnement du CTS et des CRC sont définies par un Arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, du Ministre des Ressources Animales et du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Article 7 Le PAPSA est dirigé par un Coordonnateur National, assisté par un Point Focal au niveau de chacun des trois ministères impliqués dans la mise en œuvre du Projet (MAHRH, MRA et MECV) et du BNCRA. Le Coordonnateur National et les quatre (04) Points focaux sont nommés par Arrêté conjoint des trois (03) ministères concernés. Ils sont choisis parmi les cadres desdits ministères et peuvent assurer cumulativement avec leurs fonctions habituelles, les tâches relatives à la gestion des activités du Projet. Le Coordonnateur National est chargé, notamment :

- d'assurer la coordination générale de l'ensemble des composantes du Projet ;
- de coordonner l'élaboration des programmes annuels d'activités et des budgets du Projet, en concertation avec les points focaux des trois (03) Ministères et du BNCRA ;
- de préparer les dossiers à soumettre au Comité Technique de Suivi (CTS) et au Comité de Pilotage du Projet (CPP) ;
- de coordonner et superviser l'exécution technique et financière du Projet ;
- de rendre compte de l'état d'exécution du Projet au Comité de Pilotage et aux autorités de tutelle ;
- d'assurer la bonne utilisation des biens mis à la disposition du Projet ;
- de veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de pilotage, des missions de supervision et de suivi et des différents audits ;
- de rédiger des rapports périodiques d'exécution technique et financière et un rapport de fin d'exécution du Projet.

Les attributions détaillées du Coordonnateur National, des Points focaux et du personnel cadre de la Coordination Nationale du Projet sont définies par les termes de référence de chaque poste.

TITRE III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Article 8 : les modalités de mise en œuvre, de gestion et de suivi-évaluation du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA) sont définies respectivement dans le Manuel d'Exécution, le Manuel de Gestion Administrative, Financière et Comptable et le Manuel de Suivi-évaluation du Projet.

TITRE IV. DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 9 : Sauf dispositions contraires, la date d'achèvement du Projet et la date de clôture du Compte de Don sont fixées respectivement le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. A cet effet, le rapport de fin d'exécution du Projet devra être rédigé par le Coordonnateur National et transmis au Gouvernement et au bailleur de fonds avant le 30 juin 2016.

Article 10 : Les Secrétaires Généraux du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère des Ressources Animales et du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, en leur qualité de maîtres d'ouvrage pour le compte de l'Etat burkinabè, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté conjoint, qui prend effet pour compter de sa date de signature, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 20 Mars 2010


Ampliations :

- MEF
- MAHRH
- MDA
- MRA
- MECV
- CNPAPSA
- CHRONO
- JO

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques


Laurent SEDOGO
Commandeur de l'Ordre National

Le Ministre de l'Economie
et des Finances


Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Officier de l'Ordre National

ANNEXE N°2: Arrêté portant création du groupement féminin TAMBA



article 1er - Est agréé par l'état le groupement pré-coopératif féminin TAMBA du village de Diabiga, avec pour ressort territorial Diabiga, enregistré sous le n°009.000.0000 du 4 novembre 2004.

article 2. - La durée du groupement est de trois(3) ans, sauf dispositions légales contraires, prises par les membres ou par l'état.

article 3. - L'activité principale de TAMBA est la production végétale.

article 4. - Le groupement pré-coopératif TAMBA est administré par un bureau exécutif de 6 (6) membres, dont le mandat est de trois ans, renouvelable consécutivement une seule fois.

article 5. - Ledit bureau se compose comme suit(voir tableau) :

N° ORDRE	FONCTION	NOM ET PRENOM	OBSERVATION
01	Présidente	TADANRIGA Marian	
02	Vice-Présidente	CKOANRIGA Kamfient	
03	Secrétaire	OUALIFORLI THICORIANO	
04	Secrétaire Adjointe	MALRIBA Nonie	
05	Trésorière	MANKOUA Mariem	
06	Trésorière Adjointe	ILANI Estimata	

article 6. - Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout, où besoin sera.

Koepienga, le 5 novembre 2004

Alfred OUAARE
 Alfred OUAARE
 Secrétaire Administratif

ANNECIATIONS :

- M&TD
- M&H&H
- I&R&H&H
- H&C P&P&G
- I&P&H&H
- E&T
- D&O&L&I&E&R
- A/C&H&M&O

ANNEXE N°3: Guide d'entretien sur le warrantage adressé aux membres de l'OPA

1. Nom de l'Organisation Professionnelle agricole
2. Nombre de membres/genre :
3. Référence récépissé de reconnaissance :
4. Nom et Prénoms du membre :
5. Village/quartier/secteur :
6. Culture pratiquées :
7. Promoteur du warrantage :
8. Cultures warrantées :

Spéculations	Campagne 2011/2012		Campagne 2012/2013		Campagne 2013/2014	
	Nbre de sacs	Valeur monétaire	Nbre de sacs	Valeur monétaire	Nbre de sacs	Valeur monétaire
Maïs						
Mil						
sorgho						
Niébé						

9. IMF partenaires

Identité IMF	Campagne 2011/2012	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014

10. Crédit reçu :

Crédit reçu	Campagne 2011/2012	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014
Montant			
Durée du Crédit			

11. Activité Génératrice de Revenu (AGR)

	Campagne 2011/2012	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014
Achat/vente des céréales			
Embouche ovine			
Petit commerce (tablette)			
Vente de dolo			
Achat/vente de céréales			
Vente de bouillie			
Achat vente de poisson			
Restaurant			

12. C'est l'AGR qui vous a permis de rembourser le crédit ?
 - a. OUI
 - b. NON
13. Si OUI, quel est le montant pour la campagne :

- a. 2011/2012 : b. 2012/2013 : c. 2013/2014 :
14. C'est la vente des produits warrantés qui vous a permis de rembourser le crédit ?
a. OUI b. NON
15. Si OUI, quel est le montant pour la campagne :
a. 2011/2012 : b. 2012/2013 : c. 2013/2014 :
16. C'est une partie des recettes issues de la vente des produits warrantés et une partie des recettes issues de l'AGR qui vous ont permis de payer le crédit ?
a. OUI b. NON
17. Si OUI :
a. quel est le montant remboursé par la vente des produits warrantés pour la campagne :
 i. 2011/2012 : ii. 2012/2013 : iii. 2013/2014 :
b. Quel est le montant remboursé à travers l'AGR pour la campagne :
 i. 2011/2012 : ii. 2012/2013 : iii. 2013/2014 :
18. Y a-t-il des difficultés de paiement ?
a. OUI b. NON
19. Si OUI, cela est-il lié à quoi ?
20. Le surplus des ventes et/ou des recettes issues des AGR vous a permis de faire quoi ?
a. Payer la scolarité des enfants ?
b. Utiliser l'argent pour les soins de santé
c. Acheter des intrants
d. Améliorer l'alimentation au niveau de la famille
e. Acheter des vêtements
f. Epargner
g. Maintenir et améliorer l'AGR depuis la première opération :
h. Faire des dépenses de mariage
i. Faire des dépenses pour la venue au monde d'un (des) enfant (s)
j. Faire le baptême d'un (des) enfant (s)
k. Voyager
l. Faire des funérailles
m. Etc.
21. Que pensez-vous du warrantage ?
22. Qu'est ce que le warrantage vous a apporté ?
23. Le warrantage a-t-il amélioré votre condition de vie ?
24. Sans le warrantage comment vous alliez faire ?
25. Comment faisiez-vous avant le warrantage ?
26. Quel genre d'amélioration souhaitez-vous avoir dans le cadre du warrantage ?
27. la valeur monétaire du stock des produits en magasin est-elle déterminée ?
28. le crédit est-il octroyé à l'OPA qui le redistribue à ses membres ?
29. l'AGR est-elle conduite et le remboursement de crédit faite à temps ?
30. les produits warrantés sont-ils conservés jusqu'à la période de dénouement de l'opération ?
31. les produits warrantés sont-ils vendus au moment du déstockage pour rembourser le crédit contracté au niveau de la caisse populaire ?
32. Les produits stockés dans le magasin sont-ils réintroduits dans les familles pour la consommation de ses membres ?

ANNEXE N°4: Guide d'entretien sur le warrantage adressé aux agents de l'administration et du projet

1. Qu'est ce que le warrantage ?
2. Quels sont les critères de choix d'une OPA dans le cadre du warrantage ?
3. Quelles sont vos missions dans la conduite du warrantage ?
4. Quelle appréciation faite-vous des OPA qui conduisent le warrantage ?
5. Quel soutien le projet vous apporte pour accompagner les OPA qui conduisent le warrantage
6. Les OPA sont-ils organisés au regard de l'Acte Uniforme OHADA ?
7. Quel type d'appui le PAPSA a apporté à l'endroit des OPA ?

ANNEXE N°5 : Formule servant à calculer le coefficient de corrélation linéaire

Données des trois campagnes de warrantage

Campagne	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Produits stockés (tonne) X	358,25	1519,8	1876,1
Revenus (millions) Y	16,93	101,96	118,99

Formule utilisé pour calculer le coefficient de corrélation linéaire

$$r_{x,y} = \frac{\text{Cov}(x,y)}{\sigma_x \sigma_y} = \frac{\sum_{i=1}^n (x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y})}{\sqrt{\sum_{i=1}^n (x_i - \bar{x})^2} \sqrt{\sum_{i=1}^n (y_i - \bar{y})^2}} = \frac{n \sum_{i=1}^n x_i y_i - \sum_{i=1}^n x_i \sum_{i=1}^n y_i}{\sqrt{n \sum_{i=1}^n x_i^2 - (\sum_{i=1}^n x_i)^2} \sqrt{n \sum_{i=1}^n y_i^2 - (\sum_{i=1}^n y_i)^2}}$$

Avec

 $r_{x,y}$ = coefficient de corrélation linéaire

X_i =la variable correspondante à la quantité de produit stockés par campagne de warrantage (avec i variant de 1 à n avec n étant égal à 3)

Y_i = la variable correspondante au revenu par campagne de warrantage (avec i variant de 1 à n, n étant égal à 3)

\bar{X} = Quantité moyenne obtenue durant les trois ans

\bar{Y} =revenu moyen obtenu durant les trois ans

$\text{COV}(X,Y)$ = Covariance entre X et Y

σ_x et σ_y = Ecart type de X et écart type de Y

En théorie des probabilités et en statistique, la variance est une mesure servant à caractériser la dispersion d'une distribution ou d'un échantillon. C'est un des moments caractéristiques d'une distribution qui peut être interprété comme un moment d'inertie.

En théorie des probabilités et en statistique, la covariance est un nombre permettant d'évaluer le sens de variation de deux variables aléatoires et, ainsi, de qualifier l'indépendance de ces variables